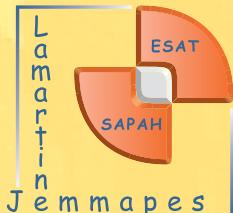


Rapport d'activité 2013

Uriopss Nord - Pas-de-Calais

Assemblée générale
23 mai 2014

Avec le soutien de



Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux



Sommaire

● Le rapport moral de Francis Calcoen, président de l'Uriopss Nord - Pas-de-Calais.....	2
● L'Uriopss, une démocratie renforcée par Bruno Delaval, directeur régional de l'Uriopss Nord - Pas-de-Calais.....	6
● Le bureau et le conseil d'administration	9
● Veille appels à projets 2013	10
● Communiquer et informer	11
● ADERE, la dynamique engagée se confirme	14
● Les territoires , lieux de convergence pour une intelligence collective	15
● L'animation et le conseil aux adhérents par secteur Personnes âgées..... Personnes en situation de handicap	20 25
● Santé	29
● Enfance, jeunesse, famille	35
● Insertion et développement local	40
● Le rapport d'activité des services par Marine Réquillart, directrice adjointe de l'Uriopss.....	46
● Les résolutions	56
● L'organigramme	58

Le rapport moral

de Francis Calcoen, président de l'Uriopss
Nord - Pas-de-Calais



Photo : Service Communication, Uriopss Npdc

“ Trois mots servent de fil conducteur depuis les vœux que j'ai formulés le 31 janvier 2014 au nom de l'Uriopss Nord - Pas-de-Calais : anticiper, coopérer et restaurer la confiance. Sans qu'ils ne soient reformulés systématiquement, ils inspirent ce rapport moral qui reprend un rapide parcours des grandes orientations politiques de l'année 2013.

Du congrès à l'université des président[e]s : faire interpénétrer analyse, prospective et action

Commencée avec le congrès de l'Uniopss^[1], l'année 2013 s'est achevée avec l'université des présidents, le 31 janvier 2014. Ce cycle s'est inscrit dans une continuité qui s'est poursuivie jusqu'au début de l'année 2014. Le congrès a été un temps fort avec une interrogation centrale : *quels devenirs possibles de la protection sociale et des politiques de solidarité ?* et ce en intégrant la dimension européenne. Il s'agissait de relier analyse, prospective et action quant au devenir possible des solidarités, en se confrontant aux exigences, contraintes et avancées des actions menées par les associations. Dans le Nord - Pas-de-Calais, la préparation du congrès a donné lieu à des ateliers de prospective régionale dans lesquels se sont investis de nombreux présidents et présidentes d'associations. Un an plus tard, l'université du 31 janvier a permis d'approfondir quelques questions majeures pour la vie, le devenir et le développement des associations. Le fil conducteur en était : comment redéfinir une vision stratégique et politique de nos associations ? Comment l'inscrire dans nos choix et projets, dans nos relations avec les pouvoirs publics, dans nos relations entre associations et notamment sur les territoires ? La revue de l'Uriopss, *Le Pont des associations*, y a consacré un numéro spécial en mars 2014^[2]. Cet aller-retour permanent entre prospective et action se retrouve dans les différents travaux collectifs menés par notre union régionale.

Accompagner les stratégies associatives et la montée en compétence

Ce même aller-retour entre réflexion, prospective et action innervé les accompagnements d'associations, les groupes de travail inter associatifs et les démarches de formation proposés par l'Uriopss. Toute l'union régionale - les services, les secteurs et les ins-

tances - est concernée par cette mission d'accompagnement collectif et parfois individuel qui relève d'une cohérence globale et d'une responsabilité collective. Il s'agit bien d'accompagner et non de se substituer, de relier les dimensions politiques et techniques du travail collectif en s'intéressant à tous les acteurs et à toutes les compétences présentes dans les associations de solidarité [bénévoles, professionnels, instances...].

Affirmer la volonté et la contribution des associations de solidarité

Les politiques de solidarité sont au cœur de l'action publique et de la vie de notre société au niveau local, régional et national. La finalité de ces politiques est que les hommes et les femmes puissent se remettre debout et être pleinement citoyens. Tout ceci est ancré dans une conception de la démocratie qui donne primauté à la personne et qui veut sortir du face à face limité entre citoyen et pouvoirs publics. La place et le rôle des associations n'en sont que plus nécessaires dans cette interface. Les méthodes pour être acteurs, participer aux débats et

apporter nos contributions sont multiples. Nous participons à des lieux de concertation définis comme la CRSA^[3], le CDCDS^[4]..., à des rencontres avec les pouvoirs publics, aux travaux d'interventions auprès du Conseil général du Nord [avec les contrats de territoires], du Conseil général du Pas-de-Calais [sur les indicateurs], de l'agence régionale de santé [CLS^[5], financement des réseaux]. Sans oublier, le travail conduit dans les territoires, comme sur les contrats de territoires ou les CLS qui contribue à la construction d'une dynamique collective avec les acteurs locaux.

Développer les alliances et les coopérations

L'Uriopss n'est pas la seule à porter des lignes de force et à s'inspirer des mêmes principes. Le développement des alliances et des coopérations est mené à plusieurs niveaux : avec les autres composantes de l'Uniopss présentes en région autour de l'ARS et au sein de la CRSA ; avec les autres associations de solidarité comme par exemple le travail mené sur les indicateurs du Conseil général du Pas-de-Calais. Cette dernière démarche a pris du temps mais un positionnement collectif a été signé par huit organisations. Dans le développement des coopérations, il y a également le collectif Alerte, qui a redéfini ses orientations, et qui noue des alliances avec les partenaires sociaux. Sans oublier la relance, depuis deux ans, de la conférence permanente des coordinations associatives, devenue mouvement associatif. L'Uriopss a contribué, avec les autres têtes de réseau, au renforcement, à l'affirmation et au travail collectif de la CPCN Nord - Pas-de-Calais. Dans l'ESS régionale aussi, il y a eu des rapprochements et des travaux collectifs. Ces coopérations sont très exigeantes à mettre en œuvre et à développer ; nous allons continuer dans cette voie.

Un autre point majeur est évidemment notre appartenance congénitale et existentielle à l'Uniopss depuis sa création. Cette inscription présente de nombreuses dimensions : notre participation aux instances, aux commissions spécialisées, et aussi à un plan de restructuration afin que l'Uniopss puisse retrouver un équilibre financier. Nous contribuons également à la redéfinition des orientations et à la construction d'un projet stratégique qui va être finalisé pour l'assemblée générale de l'Uniopss de juin 2014.

Depuis plusieurs années, il y a aussi la coopération inter-Uriopss entre les Uriopss Champagne-Ardenne, Lorraine, Nord - Pas-de-Calais et Picardie. L'Uriopss Alsace va nous rejoindre au début de l'été.

Améliorer notre organisation

Les orientations politiques qui viennent d'être rappelées impliquent de toujours améliorer notre organisation. Le premier aspect en est la consolidation de l'équipe de permanents pilotée par Bruno Delaval avec l'aide de Marine Réquillart et d'Alain Villez. En deuxième lieu, il nous faut mieux suivre notre présence dans la multitude des lieux de concertation. Comment faire ? La question a été posée au conseil d'administration. Mieux organiser la notion de mandats et le lien entre le collectif de l'Uriopss et les personnes mandatées dans telles ou telles instances locales, départementales, régionales, sectorielles... est un début de réponse. En troisième lieu, l'organisation territoriale est également cruciale et révèle des enjeux majeurs. Le suivi est bon entre l'équipe de correspondants territoriaux dans le Nord et le Pas-de-Calais et l'équipe de permanents. Enfin, la vie de nos instances - bureau et CA - nous est évidemment central. Nous avons progressé notamment en évitant les doublons et les recou-

gements entre les deux entités. Mais nous pouvons encore améliorer l'implication des administrateurs sur les thématiques et projets menés.

En conclusion, je vous soumets une phrase de Jacques Delors qui souhaitait une Europe qui combine « la compétition qui stimule, la coopération qui renforce, la solidarité qui unit ».

Cette affirmation vaut également pour notre monde associatif. Elle perd son sens si on occulte l'un des termes. Nous devons les vivre simultanément. De cette façon, elle prend tout son sens dans l'alliance des mots et des idées. La compétition existe dans le monde associatif ; il serait vain de la nier. Faisons en sorte qu'elle se joue comme dans le sport dans le respect de règles et dans le respect des autres. Comme dans le sport aussi, elle constitue un stimulant pour progresser dans notre volonté de mieux répondre aux besoins et attentes qui s'expriment et que nous détectons. Elle est un facteur d'innovation. Veillons à ne pas la transformer en une concurrence pour la puissance et en une destruction de la diversité des approches.

Ceci prend toute sa mesure si nous développions les coopérations : coopérations dans la réflexion, dans l'action sur le terrain, dans la construction des réponses aux besoins et attentes qui demandent une approche transversale des situations et mobilisent des compétences multiples et notamment dans les territoires. Ces coopérations participent alors au développement social.

Ces coopérations se vivent dans la solidarité entre associations. Et surtout dans la solidarité avec les personnes que les associations accompagnent et celles qui sont en attente. Solidarité aussi de toute la société avec ces personnes, nous l'espérons et nous luttons dans cette perspective, dans l'élaboration des politiques et dans les échanges avec les pouvoirs publics. Continuons dans cette voie ●



[1] 23, 24 et 25 janvier.

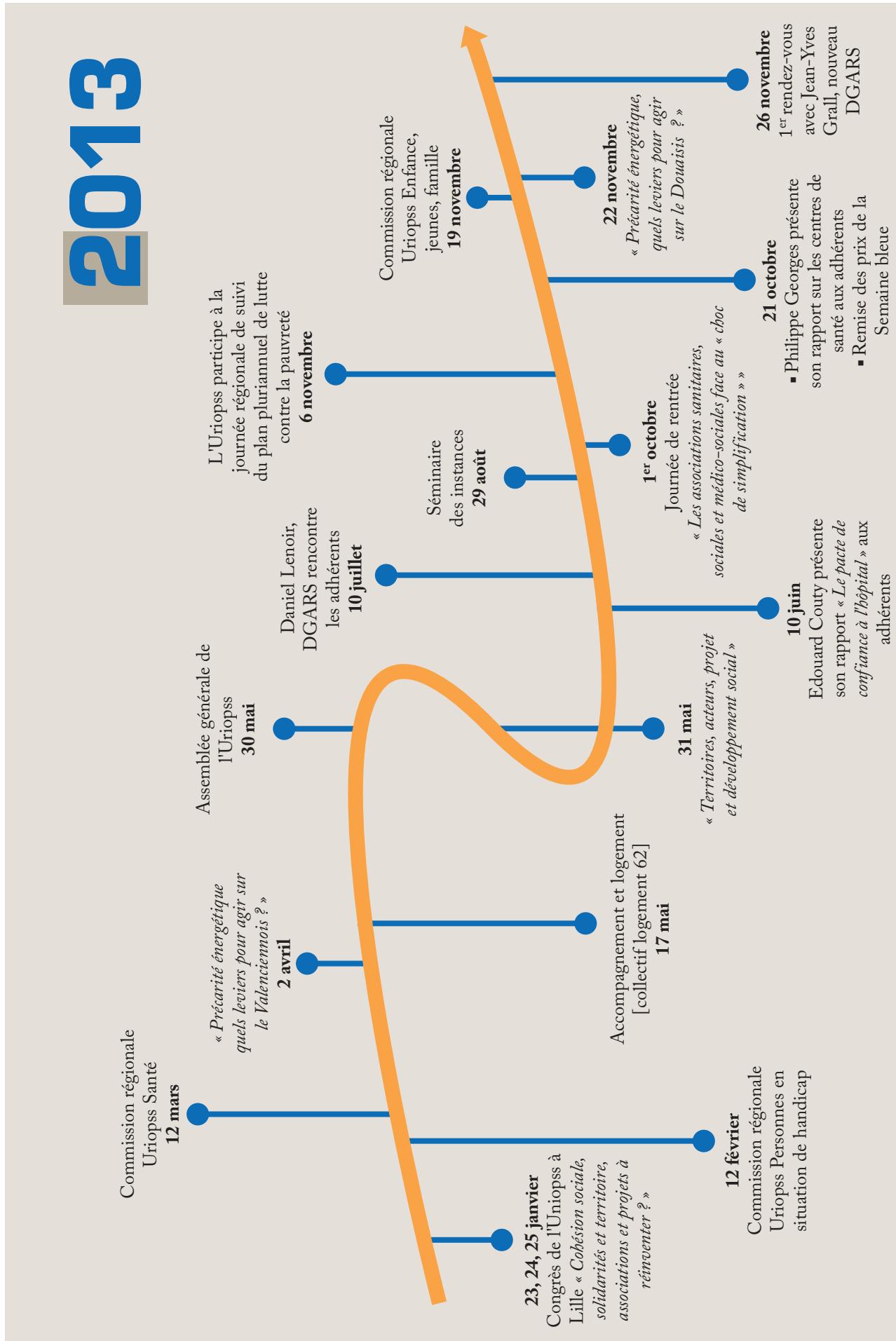
[2] N° 342, ce numéro est disponible au centre ressources documentaires de l'Uriopss.

[3] Conférence régionale de santé et de l'autonomie.

[4] Conseil départemental consultatif du développement social.

[5] Contrat local de santé.

2013



Le congrès de l'Uniopss, un mouvement fort

Pour le directeur de l'Uriopss : « *Un congrès est l'occasion de libérer l'horizon de la pression quotidienne, des pesanteurs du court terme, de dégager l'espoir du moyen terme et d'imaginer l'utopie du long terme.* » Ce que l'on veut pour la cohésion sociale et le vivre ensemble... La thématique proposée est à ce titre évocateur : « *Cohésion sociale, solidarités et territoire, associations et projets à réinventer ?* »

L'année 2012 et 2013 auront été marquées durablement et favorablement par la tenue, en janvier 2013 à Lille, du 31^e congrès de l'Uniopss, organisé, pour la première fois en interUriopss, avec les Uriopss Champagne-Ardenne, Lorraine et Picardie. Durablement par l'intensité de travail nécessaire pour l'organisation d'un tel évènement tant d'un point de vue conceptuel que logistique. Favorablement parce qu'une grande partie de 2012 aura été consacrée à débattre, mettre en perspective, mobiliser, provoquer les rencontres [ainsi, plusieurs présidents d'associations de notre région ont témoigné dans la vidéo « *Paroles d'acteurs* » réalisée par l'Uniopss et projetée lors du congrès], susciter les partenariats, solliciter les soutiens financiers des collectivités territoriales. Tout cela pour le bénéfice d'un projet commun qu'il s'est agi de faire vivre et auquel il fallait assurer une dimension ambitieuse et un format renouvelé avec notamment les espaces forum et les animations.

« *Un congrès chaleureux, vivifiant, ressourçant...* ». Les retours qualitatifs ont été nombreux et enthousiastes. Près de 1.500 personnes - une mobilisation rarement atteinte ces dernières années -, se sont déplacées. 1500 + Une, en la personne du président de la République, venu réaffirmer son soutien aux associations sanitaires, médico-sociales et sociales regroupées au sein de notre réseau et son attachement aux actions menées par les associations de solidarité. Des engagements ont été pris sur la lutte contre la pauvreté, la réforme de la dépendance et les personnes handicapées.

Les raisons de ce succès sont multiples :

- la thématique, tout d'abord, qui a fédéré, en ces temps de crise, les intervenants, les partenaires et les participants,
- la qualité des plénières et des ateliers ainsi que les temps « off » avec les espaces forum qui ont permis des éclairages sur un sujet donné : le comité d'éthique du Conseil général du Pas-de-Calais, les contrats locaux de santé et plus particulièrement celui signé entre l'ARS et la mairie de Lille, les différentes politiques sociales dans un estaminet mis en scène par le département du Nord, la formation et la mutation des métiers du médico-social par le Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais... De nouveaux rendez-vous où le nombre de participants attestait de l'intérêt de la formule.

Autant de richesses à se dire, à partager, à conforter pour continuer d'avancer au service des politiques sociales de notre pays. Un congrès où il faisait bon voir les associations et les pouvoirs publics échanger, dans une ambiance cordiale et conviviale, sur les situations rencontrées par les associations et les établissements.

[Ndlr : trois « Pont des associations » ont restitué les débats dans leur globalité en 2013. Il s'agit des n°331, 332, 333].



L'Uriopss,

par Bruno Delaval

● Du côté de ses adhérents

Aujourd'hui, l'Uriopss compte 1.100 associations, établissements et services adhérents.

[Il y a les nouvelles arrivées] Vingt-six nouvelles associations ont adhéré à l'Uriopss dont douze associations mono-structures et une association gérant deux établissements. Onze établissements ou services ont été créés ou régularisés.

[Et, les départs] Il y a eu vingt-sept radiations effectives dont dix-neuf pour cotisations non réglées, trois à la demande de l'adhérent [dix-neuf en 2012], deux suite à une cessation d'activité et trois liées à une fusion ou une reprise [six en 2012]

[La répartition par secteur d'activité] 36 % sont issus du secteur des personnes en situation de handicap ; 15 % adultes-insertion ; 11 % du secteur personnes âgées ; 11 % de la santé ; 11 % de l'enfance ; 9 % de l'aide à domicile ; 3 % jeunes ; 2 % famille et 2 % autres.

[Où sont-ils ?] 810 dans le Nord, 289 dans le Pas-de-Calais et six adhérents en Belgique rattachés au secteur handicap. Pour aller plus loin, en 2013, une meilleure lisibilité des structures par territoire a été décidée. Une cartographie des associations adhérentes à l'Uriopss a donc été réalisée. Les items privilégiés sont la localisation par commune, la représentation par secteur d'activité et la situation par bassin d'emploi. Des guides territoriaux des associations caritatives ont également été élaborés.

● Une vie statutaire riche et dense

[22 mars] Les correspondants territoriaux du Nord ont été nommés ; la présidente et les vice-présidents ont été élus. Le CDTU Nord est installé.

[30 mai] Le CA est renouvelé lors de l'assemblée générale.

[29 août] Un nouveau bureau est élu lors du séminaire des instances : le CA a procédé à l'élection du président de l'Uriopss et des membres du bureau, pour un mandat de deux ans. Francis Calcoen, personne qualifiée, a été réélu. Le bureau est composé d'Annette Glowacki, présidente du CDTU Nord au titre de Hélène Borel : vice-présidente • José Vallantin Dulac, président du CDTU Pas-de-Calais au titre de l'APF : vice-président • Jean-Marc Carton, administrateur Uriopss au titre de l'AFEJI : trésorier • Dominique Demory, administrateur Uriopss au titre de l'association Accueil et relais : secrétaire • Michel Genty, personne qualifiée : chargé de la vie associative et de l'ESS • Sylvaine Herlin, administrateur Uriopss au titre de l'association Les Abeilles : chargée du secteur santé • Gérard Tonnelet, personne qualifiée : chargé du secteur insertion.

[Les autres temps forts] Parallèlement cinq réunions du Conseil d'administration, huit du CDTU Nord et six du CDTU Pas-de-Calais ont été organisées.

● Paroles d'acteurs

Fondement du congrès de l'Uniopss, la réflexion stratégique a été à l'œuvre durant toute l'année 2013 à l'Uriopss Nord - Pas-de-Calais.

Outre les deux ateliers régionaux de prospective *Jeunes et société* et *Associations et monde économique*, deux autres thèmes ont été proposés à la réflexion des administrateurs, lors du séminaire des instances, le 29 août, *Evolution des pratiques professionnelles, vers une désinstitutionnalisation ?* et *L'ESS et le fait associatif*.

[Les présidents d'association adhérente] Particulièrement investis dans l'organisation du congrès, les présidents d'association se sont réunis trois fois [5 mars, 8 octobre 2013 et 31 janvier 2014]. Le tour de table général autour d'un(des) thème(s) favorise le débat et dégage des consensus, des dissensus qui permettent d'avancer ensemble.

[L'économie sociale et solidaire] Amorcée dès l'AG 2012, l'ESS avec le projet de loi est restée sur le devant de la scène toute l'année. Outre les nouveaux rapports avec les pouvoirs publics, les associations et les politiques de l'emploi, l'AG du 30 mai et le séminaire de rentrée sociale du 1^{er} octobre ont largement abordé la future loi sur l'économie sociale et solidaire et l'ESS en Europe [*cf encadré 1*]. Quels vont être les effets, les impacts pour notre région ? Il est trop tôt pour le dire. Toutefois, des points de vigilance émergent et des relations nouvelles s'établissent. Si l'ESS a un poids non négligeable dans le Nord - Pas de Calais, les acteurs sont aussi variés et dispersés que dans le reste de l'hexagone. Dans cet esprit, des nouveaux lieux restent à identifier et à investir au-delà des instances associatives représentatives traditionnelles. Une mission certaine revient à l'Uriopss, celle d'accompagner ses adhérents, dans la compréhension et la mobilisation des nouveaux outils mis en place par la loi qu'il s'agisse d'information, de

une démocratie renforcée

directeur régional de l'Uriopss

formation, de nouvelles modalités de financement, de fiscalité... Les *Pont des associations* de septembre et octobre-novembre 2013 [n°335 à 337] ont relayé les travaux menés.

● La parole Uriopss

La fonction de plaidoyer est majeure dans les actions de l'Uriopss. C'est l'occasion de porter les aspirations et pratiques innovantes des associations adhérentes mais aussi, très pragmatiquement, de signaler à l'attention des différentes autorités les problématiques spécifiques et collectives vécues par les associations. Des rendez-vous ont égrainé l'année : le préfet de région [9 janvier], le préfet à l'égalité des chances [14 février], les directeurs généraux de l'ARS [Daniel Lenoir le 10 juillet puis son successeur, Jean-Yves Grall, le 26 novembre]... Un relais par courrier est assuré : les positionnements des instances sur différentes thématiques sont adressés aux présidents des Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais [sur les budgets, les EHPAD et sur le secteur des per-

sonnes en situation de handicap], au président du Conseil général du Pas-de-Calais sur les indicateurs, à l'agence régionale de santé, à la Carsat...

Par ailleurs, l'Uriopss a été auditionnée par l'inspection générale des affaires sociales [IGAS] sur la démocratie sanitaire et sur le fonds d'intervention régional [FIR]. L'union régionale a été sollicitée pour intervenir sur les regroupements au forum régional des associations Nord - Pas-de-Calais [11 juin] et au forum national des dirigeants associatifs [24 octobre].

[Des nouvelles instances et les mandats à assurer] De la réflexion prospective au groupe technique, les participations de l'Uriopss sont multiples. Sans pouvoir toutes les citer, en voici quelques-unes : la commission consultative de la vie associative de la CPCPA, le conseil départemental de l'ESS 62, les comités stratégiques des contrats locaux de santé de l'ARS, le comité des emplois d'avenir, le programme régional des FSE [*cf encadré 2*] [quatre groupes de travail et sept propositions de l'Uriopss], les groupes de travail de l'ARS [label AQE, Matiss], les groupes de travail du Conseil général 62 [gouvernance, référentiel coût-activité, analyse financière]...

● De nouveaux déterminants

[A la découverte du social business] Le projet de loi sur l'ESS introduit la notion de commercialité en permettant à des entreprises qui pourraient, pour partie, une utilité sociale mais dont ce ne n'est pas l'objet d'obtenir le label ESS [via un agrément]. Il s'agit d'un enjeu important pour les associations. Par ailleurs, de nouvelles possibilités de financement émergent comme le Crowdfunding - ou financement participatif - qui favorise les transactions financières entre les individus avec pas ou peu d'inter-médiation par les acteurs traditionnels. A suivre...

7

La loi cadre ESS

Elle répond à une volonté des pouvoirs publics d'une meilleure reconnaissance de ce secteur ainsi qu'à une volonté de développement économique, social et environnemental [équitable] des territoires.

Cette loi implique une nécessaire prise en compte des acteurs associatifs dans le processus de structuration de ce secteur et plus particulièrement au niveau des relations qu'ils ont avec :

- les pouvoirs publics [soutien à l'initiative par la sécurisation de l'attribution des subventions],
- les autres « familles » de l'ESS alors même que la loi s'inscrit dans une conception inclusive par l'élargissement à l'entreprenariat social posant à la fois la question de l'articulation et de la concurrence avec ces acteurs [articulation travail protégé/travail adapté, secteur des crèches...] et du rôle élargi qu'elle confère aux CRESS - chambres régionales de l'économie sociale et solidaire,
- les acteurs de leur territoire d'ancrage pour une complémentarité renforcée [dans le cadre notamment des conseils locaux de l'ESS, pôles territoriaux de coopération économique [PTCE]],
- Elle prévoit, par ailleurs, de nouvelles pistes de financements [BPI notamment] dont il convient que les acteurs associatifs puissent se saisir.

1

les chiffres clés...

2

Le FSE 2014-2020

La préparation de la programmation des fonds structurels européens 2014-2020 qui s'inscrit dans les objectifs de la stratégie européenne 2020 et répond aux enjeux nationaux de cohésion sociale [avec un accent mis sur la citoyenneté], au soutien au développement économique et social local des territoires ainsi qu'à la création d'emploi [principalement orientée vers des publics prioritaires notamment les jeunes]. Articulés avec les politiques publiques en région, les fonds structurels constituent des leviers d'accompagnement des processus de développement et de restructurations sectorielles. Leur mobilisation suppose toutefois le recours à une ingénierie projet et financière.

[Les appels à projets] Peu d'AAP ont été lancés mais lorsqu'ils le sont, il s'agit souvent d'appels à projet structurants [favorisant la restructuration]. De fait, ils ne répondent pas aux besoins du développement de l'offre. Toutefois, le décret n°2014-565 du 30 mai 2014 est venu actualiser les seuils à partir desquels un projet d'extension est soumis à la procédure d'AAP. La mention relative à l'augmentation de la capacité de 15 places ou lits est désormais supprimée. Dorénavant l'extension sans AAP peut se faire à concurrence de moins de 30 % de la dernière capacité autorisée. Par exemple, si un établissement a 100 lits, il peut sans AAP faire une extension de 29 lits. Il doit néanmoins continuer d'en demander l'autorisation à l'ARS et/ou aux Conseils généraux.

[Le redéploiement et le regroupement] Seules les structures qui ont des marges [activité, capacité, finances] peuvent déployer de nouvelles activités. Ce n'est plus la politique de la demande qui prime mais l'offre proposée qui ne correspond pas toujours aux besoins globaux.

[Les perspectives populationnelles] Qu'il s'agisse du parcours résidentiel logement, du parcours d'insertion, du parcours de santé sur un territoire, du parcours des jeunes en difficulté sociale... les politiques sociales se décloisonnent et facilitent la complémentarité entre acteurs.

Le mode Jugaad

[Les nouveaux défis] Le public fragile et/ou accompagné, les structures, les salariés... les associations sont confrontées à de nouveaux challenges. L'Uriopss suit ces évolutions et les accompagne en matière de développement social local, d'observation sociale et de développement professionnel continu [DPC].

[Les études de l'Uriopss] En 2013, l'Union régionale a réalisé quatre études sur les indicateurs, les conseils de vie sociale dans les ESSMS, les référents RSA et l'évaluation interne. Elles permettent de mieux connaître les populations, de défendre les intérêts des ESSMS et de leur faciliter la vie.

Le suivi attentif

[La pertinence de la parole] Depuis toujours, l'Uriopss accorde une grande importance à la parole des populations, de ses membres, des professionnels. Cette tendance s'est renforcée, ces dernières années, avec une interrogation portée par les instances de l'union régionale : comment valoriser au mieux cette(es) parole(s) dans les mandats portés par l'Uriopss ?

[Les questions de société] Une société qui intègre, le futur des associations, l'intérêt général et l'utilité sociale sont des constantes dans la réflexion menée et portée par l'Uriopss. Valoriser les pratiques innovantes et les actions associations est sa raison d'être d'où l'importance de la représentation et des mandats ●

Nouveaux entrants

En 2013, il y a eu onze nouvelles adhésions

Aide à domicile

- ASVAD 59 [Rieulay].

Adulte/insertion

- Collectif des SDF de Lille [Lille]
- Nouveau Printemps [Le Quesnoy]
- Les Avesnoiseries [Avesnes-sur-Helpe]
- Pourquoi Pas [Le Cateau-Cambrésis]
- Scènes de Méninges en Avesnois [Trélon].

Santé

- AIDE Nord - Pas-de-Calais - Picardie [Lille]
- AMAVI[Dunkerque]
- Douaisis Santé pour tous [Douai]
- PREVART [Béthune].

Divers

- ADEELI - CPIE Flandre maritime [Zuydcoote].

Le bureau et le conseil d'administration

[au 31 décembre 2013]

Le Bureau

Francis Calcoen, président, personne qualifiée
René Staquet, président d'honneur
Henri Petit, président d'honneur
René Barras, vice-président d'honneur
Jean-Marc Carton, trésorier
directeur général adjoint de l'AFEJI
José Vallantin Dulac, vice-président de l'Uriopss au titre de président du CDTU Pas-de-Calais délégué départemental APF
Dominique Demory, secrétaire
directeur général Accueil et Relais, vice-président du CDTU, personne qualifiée

Michel Genty, personne qualifiée en charge de la vie associative et de l'ESS

Annette Glowacki, vice présidente de l'Uriopss au titre de présidente du CDTU Nord, présidente de l'association Hélène Borel

Sylvaine Herlin, administrateur de l'Uriopss en charge du secteur Santé, directrice de l'association Les Abeilles

Gérard Tonnelet, personne qualifiée en charge du secteur insertion, lutte contre les exclusions

Le conseil d'administration

Mohamed Abdelatif, président AHNAC
Robert Courmont, président de la Maison de retraite Saint Albert
Noël Deffontaines, président de Temps de Vie
Patrick Dewasmes, directeur de la Maison de santé de Lallaing, CARMI
Claude Durot, directeur général de l'ASRL
Patrice Gendre, directeur de la fondation Hopale - pôle médico-social
Dominique Goyez, directeur du service à domicile du Béthunois, au titre de 1^{er} vice-président du CDTU
Jean-Marie Huet, président de l'APSA du Pas-de-Calais
Christophe Itier, directeur général de La Sauvegarde du Nord
Thérèse Lebrun, président-recteur délégué Santé Social de l'ICL, personne qualifiée
Ernest Ledru, administrateur ADAE - association départementale d'actions éducatives
Hervé Lherbier, directeur régional de l'APF

Gérard Lottiaux, président de La Bouée des Jeunes

Sergio Malacarne, directeur de l'AGEVAL,
Serge Marchand, président de l'ADAR Flandre Maritime

Frédéric Mazarin, directeur général de l'association La Maison des enfants Trélon

Francis Pedroni, président de Cazin-Perrochaud, Vice-président du CDTU

Henri Peltier, administrateur FNARS

Jean-Louis Playe, président de l'instance de coordination gérontologie de carrières et Solesmes, au titre de 1^{er} vice-président du CDTU Nord

Olivier Pons, directeur territorial Nord - de la Fondation d'Auteuil

Marie-Claude Richard, directrice de l'AMB Groupement d'employeur

Michel Trolle, directeur de l'ADAPT

Denis Van Lancker, administrateur de l'IFAR

Veille appels à projets 2013

Personnes âgées

ARS Nord - Pas-de-Calais / AAP n°2013-04 relatif à la création de places de services de soins infirmiers à domicile [SSIAD] pour personnes âgées de 60 ans et plus
Publié le 24/04/2013, fiche 74296

ARS Nord - Pas-de-Calais / AAP n°2013-05 relatif à la création d'équipes spécialisées Alzheimer à domicile [ESAD] pour personnes âgées de 60 ans et plus
Publié le 15/05/2013, fiche 74233

ARS Nord - Pas-de-Calais / AAP pour des formations des aidants de malades Alzheimer
Publié le 13/07/2013, fiche 67212

CARSAT Nord - Picardie / AAP favoriser et soutenir l'émergence d'initiatives en matière de préservation de l'autonomie sous forme d'actions collectives auprès des personnes âgées autonomes vivant à domicile
Publié le 12/03/2013, fiche 69033

CARSAT Nord - Picardie / AAP Prévention et autonomie des personnes âgées
Publié le 24/10/2013, fiche 74284

Conseil général du Pas-de-Calais / AAP Citoyenneté : adultes et enfants en situation de handicap et personnes âgées 2013
Publié le 16/04/2013, fiche 71166

Conseil général du Pas-de-Calais / AAP « Tous acteurs dans la cité » pour favoriser le maintien de la citoyenneté des personnes en perte d'autonomie [en partenariat avec AG2R La Mondiale]. Il concerne les personnes âgées
Publié le 20/07/2013, fiche 67373

Personnes en situation de handicap

ARS Nord - Pas-de-Calais / Appel à candidatures d'équipes diagnostic autisme de proximité [EDAP]
Publié le 30/03/2013, fiche 65722

Conseil général du Nord / Renouvellement du fonds départemental à l'innovation
Publié le 13/04/2013, fiche 65953

Conseil général du Pas-de-Calais / AAP Citoyenneté : adultes et enfants en situation de handicap et personnes âgées 2013
Publié le 16/04/2013, fiche 71166

Conseil général du Pas-de-Calais / AAP « Tous acteurs dans la cité » pour favoriser le maintien de la citoyenneté des personnes en perte d'autonomie [en partenariat avec AG2R La Mondiale]. Il concerne les adultes et enfants en situation de handicap
Publié le 20/07/2013, fiche 67373

Prefecture du Nord / AAP pour valoriser les réalisations exemplaires en matière d'accèsibilité

Publié le 21/03/2013, fiche 70777

Prefecture du Nord / Appel à propositions au fonds départemental à l'innovation pour les actions en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
Publié le 05/04/2013, fiche 71127

Santé

ARS Nord - Pas-de-Calais / AAP médico-social n°2013-03 relatif à la création d'un centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues [CAARUD] sur l'Arrageois
Publié le 27/03/2013, fiche 72569

ARS Nord - Pas-de-Calais / AAP n°2013-05 relatif à la création d'équipes spécialisées Alzheimer à domicile [ESAD] pour personnes âgées de 60 ans
Publié le 15/05/2013, fiche 74233

Enfance, jeunesse, famille

ARS Nord – Pas-de-Calais / AAP médico-social n°2013-02 relatif à la création d'un dispositif innovant coordonné d'accompagnement d'enfants et d'adolescents avec troubles envahissants du développement sur l'Audomarois
Publié le 22/05/2013, fiche 71722

Conseil général du Nord / AAP Citoyenneté : adultes et enfants en situation de handicap et personnes âgées 2013
Publié le 16/04/2013, fiche 71166

Conseil général du Pas-de-Calais / AAP remobilisation autour du projet professionnel 2014
Publié le 04/07/2013, fiche 72570

Conseil général du Pas-de-Calais / AAP « Un emploi, un toit »
Publié le 04/07/2013, fiche 72569

Conseil général du Pas-de-Calais / AAP aide à l'encadrement dans le cadre d'une entreprise d'insertion 2014
Publié le 16/12/2013, fiche 75016

Conseil général du Pas-de-Calais / AAP aide et accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le cadre d'une association intermédiaire 2014
Publié le 16/12/2013, fiche 75017

DDCS du Nord / AAP pour l'accueil l'hébergement et l'insertion
Publié le 18/01/2013, fiche 65589

DDCS du Nord / AAP 1 000 places supplémentaires en centres d'accueil pour demandeurs d'asile
Publié le 17/04/2013, fiche 69146

DDCS du Nord / AAP relatif à la création de 1.000 nouvelles places de centres d'accueil pour demandeurs d'asile [CADA] au 1^{er} décembre 2013
Publié le 19/04/2013, fiche 71241

DRJSCS Nord - Pas-de-Calais / Appel à candidatures pour une étude portant sur l'aide alimentaire
Publié le 30/08/2013, fiche 73350

Ville de Lille / AAP habitat participatif
Publié le 06/09/2013, fiche 73442

Vie associative

ARS Nord - Pas-de-Calais / Appel à candidatures pour le dispositif "personnes qualifiées" sur le département du Pas-de-Calais
Publié le 06/02/2013, fiche 64891

Conseil général du Nord et Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais / Appui aux structures d'accompagnement des porteurs de projets ESS
Publié le 31/08/2013, fiche 67736

Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais / AAP DLA régional 2014-2016
Publié le 16/10/2013, fiche 74137

Nord-Actif / AAP aide à l'émergence de projets dans l'ESS en région Nord - Pas-de-Calais
Publié le 10/06/2013, fiche 72010

Ville de Lille / Soutien au démarrage des nouvelles associations
Publié le 01/06/2013, fiche 66493

Communiquer et informer

Le service Communication de l'Uriopss a une dimension tout à la fois interne [pour les équipes de l'Uriopss et les adhérents] et externe [partenaires institutionnels, Club des partenaires]. Son rôle et ses missions sont aussi bien institutionnels que pratico-pratiques. L'année 2013 a été marquée par des enjeux très différents : le congrès de l'Uniopss qui s'est tenu à Lille en début d'année, le passage en commission paritaire de la revue de l'Uriopss, l'élaboration et l'animation d'une nouvelle formation « la communication de crise » assurée pour l'OPCA Unifaf, l'accueil d'une nouvelle documentaliste et la mise en place de nouveaux outils d'informations à usage des adhérents et des équipes techniques.

● Le congrès de l'Uniopss : les paroles d'acteurs

En 2013, les associations du champ social, médico-social et sanitaire ont été particulièrement en vue avec le congrès de l'Uniopss des 23, 24 et 25 janvier. L'affluence des associations venues de toute la France, l'organisation résolument tournée vers les échanges et la participation des acteurs, la présence des différents partenaires [les pouvoirs publics, partie prenante des politiques de solidarité locale ; les entreprises, investies au quotidien auprès des associations], la venue du chef de l'Etat... ont contribué au succès de l'évènement.

En amont, le service Communication a :

- mis en place les différentes phases d'information des associations adhérentes du Nord - Pas-de-Calais,
- participé aux ateliers de prospective régionale qui ont abouti à la rédaction de deux « 4 pages » : « Jeunes et société » et « Le monde économique et les associations »
- élaboré, conjointement avec les services du Conseil général du Nord, un tiré à part du *magazine Nord, le département*. Dédié à la thématique du congrès « Cohésion sociale, solidarités, territoires : associations et projets à réinventer ? », il comprend une interview croisée de Patrick Kanner, président du CG 59 et de Francis Calcoen, président de l'Uriopss ainsi que des propos de terrain : la plateforme Germinal, Sourd'Média, la précarité énergétique. Distribué aux congressistes, il a également été encarté dans *le Pont des associations* de décembre 2012.
- mis en place des relations avec la presse régionale. Vingt-six retombées régionales ont été comptabilisées. La présence du président de la République a amplifié la couverture médiatique et dirigé les regards de l'opinion publique sur les associations de solidarité. Des associations adhérentes ont été sollicitées pour témoigner [*fiche 69910*].
- rendu compte du congrès en lien avec les conseillers techniques de l'Uriopss. Trois numéros du *Pont des associations* ont été consacrés aux plénières, ateliers et autres espaces forum assurant le retour de 90 % de la matière prononcée.

● Le centre de ressources documentaires : un nouveau bulletin d'information sectorielle

En janvier 2013, l'Uriopss a accueilli une nouvelle documentaliste titulaire d'une licence professionnelle « Ressources documentaires et base de données » obtenue à l'institut régional des techniques documentaires de Rouen. Son arrivée a été l'occasion de refonder certains supports d'informations électroniques destinés aux adhérents et conseillers techniques de l'Uriopss. Par exemple, le bulletin d'informations, envoyé tous les quinze jours aux adhérents, qui répertorie, depuis 2010, l'essentiel des politiques sociales nationale et régionale. En 2013, il s'est transformé en *bulletin d'information sectorielle* :

la communication

- une page par secteur est proposée grâce aux onglets thématiques. Elle permet d'accéder aux informations en « un coup d'œil » soit une sélection d'articles en texte intégral, de rapports publics et études en ligne, la veille réglementaire, les manifestations en région, l'agenda de l'Uriopss, les chiffres clés, les appels à projets, les formations rattachées au secteur...
- chaque bulletin compile les informations des numéros précédents : une base de données de référence s'agrémente au fur et à mesure. Les informations collectées sont multi supports [vidéos, audio...]. Diffusés tous les quinze jours, vingt bulletins ont été diffusés en 2013.

● **www.uriopss-npdc.asso.fr :** **une progression constante**

Le site Internet complète l'information et permet de tenir, les adhérents de l'Uriopss, régulièrement informés des activités de l'union régionale : actualité commentée, rendu-compte de la représentation et de l'animation de l'Uriopss, dossiers thématiques [modernisation de l'action publique, évaluation, la justice des mineurs, les migrants dans le Nord - Pas-de-Calais, la précarité énergétique...], agenda, appels à projets, formations, publications, offres et demandes d'emplois... Sa force ? Les analyses et commentaires apportés par les responsables de secteurs et de services de l'Uriopss. Les adhérents bénéficient d'un accès privé pour consulter les informations commentées.

En 2013, 700 informations régionales ont été mises en ligne sur le site. Depuis 2008 - date du lancement de la nouvelle version -, la progression est continue : 654 en 2012, 560 en 2011 ; 500 en 2010 ; 379 en 2009 ; 277 en 2008 soit + 153 % en six ans.

● **Le Pont des associations :** **se positionner et valoriser**

L'agrément de la commission paritaire : une échéance à ne pas louper... L'agrément fourni par la commission paritaire des publications et agences de presse [CPPAP] arrivait à échéance en juillet. Obtenir l'avis positif de la CPPAP confère le statut d'éditeur de presse. Pour cela, la CPPAP s'assure du contenu de la publication qui doit avoir un caractère d'information générale^[1]. L'Uriopss a reçu une réponse favorable en octobre 2013 pour une période allant jusqu'en juillet 2018.

La dimension tribunitienne de la revue : tout en maintenant la passerelle entre les politiques sociales et les pratiques associatives de ses adhérents, la revue de l'Uriopss poursuit son ancrage institutionnel. Elle participe activement à la dimension tribunitienne de l'Uriopss. Parce qu'elle est lue par différents publics dont les partenaires institutionnels, l'utiliser comme vecteur d'enjeux et de messages à véhiculer auprès des autorités locales confortent le sens donné aux actions.

La loi sur l'ESS : outre les numéros consacrés au congrès de l'Uniopss, la revue s'est attachée à décrypter, pour ses lecteurs, un enjeu d'importance qui va

12

Le Club des partenaires



Officialisé en 2006, le Club des partenaires est constitué de douze membres. Outre l'engagement mutuel et les relations partenariales qui sont développés, le Club des partenaires contribue à la vie économique de l'Uriopss. Par son soutien et ses actions de mécénat, il permet à l'union régionale d'être encore plus efficace dans les services rendus à ses adhérents. Sollicités dans le cadre du congrès, certains membres du club ont participé au financement de la soirée du 24 janvier 2013 organisée par l'Uriopss au musée des Beaux-arts de Lille.



transformer en profondeur le paysage associatif et provoquer une nouvelle dynamique : la [future] loi sur l'économie sociale et solidaire^[2]. Le travail rédactionnel s'est appuyé sur deux temps forts : la présentation de la future loi par la présidente de la CPCA nationale, Nadia Bellaoui, dans les locaux de l'Uriopss [22 mai] et le séminaire de rentrée sociale de l'Uriopss [1^{er} octobre] largement consacré à cette thématique y compris dans sa dimension européenne.

● Les formations en communication, une nouvelle offre de service

Tous les jours, les associations et les établissements communiquent. Mais comment le faire sans savoir-faire, ressources humaines et/ou budgets dédiés ? Forte de ce constat, l'union régionale propose, depuis deux ans, via la responsable du service Communication, des formations en communication auprès des adhérents de l'Uriopss et occasionnellement pour des non adhérents [par exemple, des intercommunalités]. Quatre formations sont proposées dans le catalogue de formation de l'Uriopss : *une communication adaptée pour les associations ; promouvoir son association par ses écrits ; construire un plan de communication ; la communication de crise.*

● Un service support

En plus d'informer, de documenter et de former, le service Communication dispose d'un service intégré de montage PAO et mise en page. Grâce à cette dimension « support », il maquette et édite de nombreux documents : *le Pont des associations* mais également le catalogue de formations de l'Uriopss et les publications pour les formations de bénévoles assurées par l'Uriopss pour les deux départements et le Conseil régional.

● Perspectives 2014

- S'interroger sur la cohérence [et notamment la complémentarité] des outils de communication : au fil du temps, l'Uriopss a mis en place différents outils électroniques [site Internet, bulletin d'information sectorielle], de produits imprimables [*Le Pont des associations*]. Sont-ils complémentaires, redondants ? A l'heure du tout numérique, le support physique est-il encore pertinent ?
- Proposer les formations au réseau Uniopss/Uriopss : trois formations ont été intégrées dans le catalogue 2014 de l'Uriopss Champagne-Ardenne

[communication adaptée pour les associations ; promouvoir son association par ses écrits ; plan de communication]. Pour les adhérents d'Unifor-mation, assurer un nouveau produit en co-animation avec la responsable Enfance, jeunes, famille : *les écrits professionnels* [16, 17 et 18 juin 2014].

[1] *A contrario*, une revue interne ne peut pas obtenir cette autorisation.

[2] Adopté en novembre 2013 par le Sénat, le projet de loi sur l'économie sociale sera examiné à l'Assemblée nationale, le 13 mai 2014.

Les chiffres clés 2013

9 numéros, 65 articles

Le Pont des Associations, c'est 340 pages* rédigés sur le congrès, les associations et la concurrence, l'inclusion, l'aide aux aidants, les emplois d'avenir, la culture et le handicap, la culture et la santé, l'ESS, l'Europe et l'ESS...

* 292 en 2012.

17.705 visites en 2013

Le nombre de consultations augmente sur le site Internet de l'Uriopss : 17.705 visites en 2013 [16.043 en 2012] soit une moyenne de 1.475 visites par mois [1.336 en 2012]. Chaque vendredi, les adhérents et les membres de l'équipe interne reçoivent un mail de signalement des dernières mises en ligne. Les liens hypertextes permettent d'accéder directement à l'article mentionné.

13

La plateforme de veille

En 2013, l'Uriopss s'est dotée d'une plateforme de veille afin d'améliorer son efficacité dans la réalisation des produits documentaires. Un agrégateur de flux permet de mutualiser sur une seule page des sites favoris et des flux d'actualités. De cette façon, plus de 80 sources sont surveillées quotidiennement : ministères, institutions régionales et nationales, sites ressources sectoriels...

Formations

En 2013, organisation et animation de deux formations : une communication adaptée aux associations [1 session/1 jour], la communication de crise [3 sessions [Lille, Arras, Valenciennes/2 jours].

Le service est composé de

Florence Escrivá, responsable
Marie-Hélène Detaeye, secrétaire/PAO
Hélène Frison, documentaliste
[communication@uriopss-npdc.asso.fr]

2013, la dynamique engagée se confirme

ADERE NPDC, groupement de référencement associatif du secteur de l'économie sociale et solidaire, membre du réseau U.N.ADERE - Union Nationale des ADERE -, munie de ses deux casquettes de « négociateur » et de « facilitateur », se positionne comme un véritable levier économique pour les associations du secteur médico-social et plus largement de l'ESS.

Elle apporte à ses adhérents une offre de biens et services négociée en s'appuyant sur le réseau U.N.ADERE [+ de 2 800 adhérents au niveau national] et sur le panel d'outils et services mis à leur disposition : portail web, annuaire des fournisseurs référencés, bons de commande, étude tarifaire comparative... ADERE accompagne les structures soucieuses de leur bonne gestion en facilitant leurs achats courants et leurs investissements.

Créée en 2007 par l'Uriopss NPDC, ADERE NPDC voit chaque année son nombre d'adhérents augmenter de manière significative de même que l'utilisation faite de l'offre négociée qui est de plus en plus importante. Fin décembre 2013, ADERE NPDC rassemblait près de 500 structures et services ; elles auront passé pour plus de 6,5 millions d'euros HT de commandes. Ces deux indicateurs au vert illustrent la pertinence du projet associatif et de l'adéquation de ses actions aux problématiques « Achats » des membres du réseau.



Pour Marie-Françoise Barabas, présidente d'ADERE NPDC :

« Notre groupement se positionne comme un véritable partenaire des structures de l'ESS dans la maîtrise et la gestion de leurs budgets. Les économies réalisées sont autant de ressources nécessaires à l'équilibre financier des structures. Elles ne se limitent pas à ce seul aspect car elles apportent également une marge d'investissement primordiale en vue de soutenir, voire d'améliorer, la qualité de leurs actions en réponse aux missions qui leur sont confiées. In fine, cela profite aux publics bénéficiaires pris en charge, que ce soit dans le secteur de l'insertion, du handicap, des services et soins à la personne, des personnes âgées, de la jeunesse, de la santé, du logement, de l'emploi, du transport... Dans le contexte économique actuel, nous pensons avoir un rôle important à jouer. La confiance de nos adhérents en notre action, renouvelée d'année en année, en est une belle preuve. Le développement de l'association est le fruit d'un travail collectif engagé de longue date entre de nombreux acteurs [associations pionnières, l'Uriopss NPDC, administrateurs, bénévoles...] ».

En 2014, ADERE forte de son ancrage territorial et dans une volonté de soutien aux acteurs locaux de l'ESS - via notamment les réseaux de l'IAE - souhaite s'investir dans les circuits courts.

De plus, suite aux concertations menées sur les économies d'énergie, ADERE - conjointement avec l'Uriopss - va s'engager aux côtés de ses adhérents sur la gestion du patrimoine : rénovation, accueil des publics [prospective], fourniture d'énergies...



Contact : Maximilien Becuwe - chargé de mission
03 20 12 83 63 - contact@adere-npdc.fr

Les territoires, lieux de convergence pour une intelligence collective

L'ARS et les deux départements sont engagés dans des processus de territorialisation qui prennent différentes formes mais ont un objectif commun : la proximité. Cela se traduit par la multiplication des contrats locaux de santé [CLS] pour l'ARS ainsi que par la décision de réinterroger les conférences de territoire par une meilleure formalisation. Le département du Pas-de-Calais continue la territorialisation de ses schémas tandis que le département du Nord a lancé, en 2012, la dynamique des contrats territoriaux ouverts à toutes les compétences du Conseil général.

Parallèlement, l'Uriopss poursuit sa propre territorialisation – Elle a, en effet, décidé de s'organiser dans les territoires du Nord de la même façon que cela avait été fait dans ceux du Pas-de-Calais, il y a plus de vingt ans. La création du CHCU - comité Hainaut Cambrésis Uriopss - à Valenciennes a été une amorce de cette volonté. Aussi, l'assemblée générale du 30 mai 2012 a-t-elle adoptée une résolution spécifique afin de mettre en place une organisation territoriale dans chacun des territoires du département du Nord. Les objectifs recherchés sont les suivants : ▪ être mieux organisés afin d'ancrer les associations dans la vie du territoire ▪ relier ensemble les adhérents ▪ participer au développement du territoire et être acteur des débats et des orientations relatifs au territoire, par exemple faire le lien entre le social et l'économie ▪ être partenaire des pouvoirs publics dans le territoire et notamment au niveau des contrats de territoires et des CLS. Le partenariat vise également les structures communales et intercommunales.

Quelle est la méthodologie retenue ? Le choix a été fait de désigner deux correspondants territoriaux par territoire sur proposition du Bureau. Le périmètre de chaque territoire correspond aux huit directions territoriales du département du Nord soit l'Avesnois, le Cambrésis, le Douaisis, la Flandre intérieure, la Flandre maritime, Lille-Métropole, Roubaix-Tourcoing et le Valenciennois. Seize correspondants territoriaux sont ainsi désignés et forment ensemble, le comité départemental et territorial de l'Uriopss dans le Nord, le CDTU 59. La nomination des correspondants territoriaux est effective depuis le Conseil d'administration du 12 novembre 2012.

L'ajustement des instances de l'Uriopss – En conséquence de quoi, le règlement intérieur de l'Uriopss et du fonctionnement des CDTU a été modifié, à cette même date, afin d'articuler cette nouvelle organisation avec les instances existantes de l'Uriopss. A ce titre « *Le président du CDTU Nord participe aux réunions du conseil d'administration et au Bureau de l'Uriopss avec voix délibérative. Le vice-président du CDTU Nord participe aux réunions du conseil d'administration de l'Uriopss avec voix délibérative* ». Les membres du CDTU Nord se sont réunis, le 22 mars 2013, pour élire leur président et vice-présidents. Madame Annette Glowacki a été élue présidente et messieurs Jean-Louis Playe et Daniel Leroux respectivement 1^{er} et 2nd vice-présidents^[1]. [[fiche 73920 / www.uriopss-npdc.asso.fr](http://www.uriopss-npdc.asso.fr)].

Focus sur...

En 2013, le CDTU 59 a interpellé le département du Nord sur la place des associations dans les contrats de territoire :

- 26 février : le CDTU 59 a rencontré Denis Gournay, directeur général chargé du développement territorial au Conseil général du Nord et ses collaborateurs^[2].
- 18 juillet : le CDTU 59 a envoyé un courrier pour alerter les instances départementales du Nord sur cet état de fait.

Dans sa réponse du 14 août, le Conseil général du Nord fait part de sa volonté d'associer l'Uriopss aux conférences partenariales et à l'élaboration des plans d'actions. Lorsqu'invitée, l'Uriopss y est représentée par ses correspondants territoriaux.

Les équipes locales d'animation, les ELA - Dans une optique de diversité des champs et des micro-territoires, est constituée une ELA autour de chaque binôme de correspondants territoriaux. Chacune des ELA est créée conjointement entre l'Uriopss et les correspondants territoriaux. Il s'agit de membres associatifs adhérents à l'Uriopss dans les secteurs d'intervention différents : enfance, jeunesse, famille, insertion, personnes en situation de handicap, personnes âgées et santé. L'ambition est de mailler de façon homogène l'ensemble des territoires et les différentes EPCI. Tous les savoir-faire et les composantes de l'action sociale sont présents dans les ELA.

Quel positionnement politique des ELA ?

La complémentarité à tous niveaux des membres des ELA assure une bonne représentativité de la réalité de chaque territoire. Elle est une micro représentation du paysage associatif du territoire. Chaque ELA constitue ainsi une instance politique associative légitime pour engager le dialogue avec les pouvoirs publics concernés pour agir sur de nouvelles dynamiques. Aussi, faut-il sans cesse travailler pour que l'existant soit mieux ajusté aux besoins du public. Quels sont ces ajustements ? Quels déploiements effectuer ? Les équipes locales d'animation apportent leur expertise terrain pour adapter au mieux ces politiques avec les besoins des populations. Les réponses de demain sont les expérimentations d'aujourd'hui.

Focus sur...

Toutes les ELA se sont rencontrées une première fois entre avril et mi-juin 2013. L'objectif était de présenter la démarche aux membres des ELA, de valider la participation de chacun à ces groupes pour les prochaines réunions et de construire des pistes d'action sur les territoires. Elles ont permis d'iden-

Séminaire « Territoires, acteurs, projets et développement social local »

Le 31 mai 2013, l'Uriopss a organisé un séminaire de travail sur le thème « *Territoires, acteurs, projets et développement social local* ». Cent soixante-dix personnes étaient présentes.

Cette journée avait pour ambition de sensibiliser, d'échanger et de débattre ensemble - habitants, élus, bénévoles et salariés d'associations, techniciens d'institutions et des collectivités - sur le thème du développement social local. L'objectif était de partager une culture commune autour du DSL qu'il s'agisse des principes, valeurs, sens ou méthode et, aussi, d'appréhender le processus de développement sur les territoires.

Parce que le DSL est un des fondements de l'action associative, cette notion transparaît dans les projets associatifs résolument tournés vers les populations. Sur les territoires, l'Uriopss s'engage auprès des associations pour soutenir leurs initiatives et actions qui s'inscrivent dans cette logique. Parallèlement, depuis 2010, le département du Nord s'appuie sur les travaux du CDCDS^[1] pour engager une réflexion autour du développement social local et des politiques d'insertion. A court terme, la volonté du département du Nord est d'inscrire le développement social local dans l'ensemble des politiques d'action sociale dont il a la charge.

A l'horizon 2014-2015, un second séminaire pourrait être organisé sur le DSL et les organisations et les outils de la participation des habitants...

[1] Conseil départemental consultatif de développement social.

tifier des pistes d'action pour chacune d'entre elles :

- Une cartographie des adhérents sur les deux territoires pour les ELA de Flandre Maritime et de Sambre Avesnois [comme cela avait été fait sur le Boulonnais].
- Une rencontre avec le sous-préfet de Douai pour échanger sur les parcours des personnes vulnérables et le recrutement des professionnels des métiers de l'aide pour l'ELA du Douaisis [la rencontre a eu lieu le 14 février 2014].
- La mutualisation des moyens pour diminuer leurs charges pour l'ELA du Valenciennois.
- Le partage d'informations entre les associations pour l'ELA de Flandre Intérieure.
- La connaissance mutuelle des associations, la transmission de l'information et la place des usagers dans les associations pour l'ELA de Roubaix/Tourcoing/Vallée de la Lys.
- L'inscription dans les contrats locaux de santé [ARS] et contrats de territoire [Conseil général du Nord] pour les ELA du Cambrésis et de Lille.

Il y a eu seize réunions ELA en 2013.

Les perspectives 2014 – L'enjeu est de faire vivre les équipes locales d'animation. Les premières rencontres de 2013 ont d'ores et déjà permis d'étayer des pistes de travail collectif. Elles sont à approfondir. Un travail en continu est à fournir pour convaincre les adhérents des enjeux qui se dessinent autour de la territorialisation. L'organisation de l'Uriopss dans les territoires va dans ce sens et fait figure d'une réelle opportunité. Pour que les associations connaissent mieux l'activité des ELA sur les territoires, un nouvel onglet « *Territoires* » va être ajouté dans le « *Bulletin d'informations de l'Uriopss* » et sur le site de l'Uriopss [www.uriopss-npdc.asso.fr] afin de mieux communiquer et informer sur ce qui est entrepris dans chaque territoire ●

[1] Annette Glowacki est présidente de l'association Hélène Borel, Jean-Louis Playe est le directeur général d'Accès et Daniel Leroux est président de l'ADAR Sambre-Avesnois.

[2] Il était accompagné de Juliette Thiébaut, responsable de la mission « contrats de territoires », de Mathieu Cooren, chef de projet du contrat de territoire du Cambrésis et de Jean-Pierre Degrelle directeur territorial en Sambre-Avesnois.

■■■ Les correspondants territoriaux 59

Membres du comité départemental et territorial Nord de l'Uriopss

Sambre-Avesnois	▪ Daniel Leroux [Adar Avesnois] ▪ Frédéric Mazarin [Maison des enfants de Trélon]
Cambrai	▪ Jean-Louis Playe [Adees, Clic Carnières et Solesmes, Accès] ▪ Michel Trolle [L'Adapt]
Douaisis	▪ Gérard Lottiaux [La Bouée des jeunes] ▪ Annette Glowacki [Hélène Borel]
Flandre intérieure	▪ Laurent Feix [Antidote] ▪ Bruno Devreese [Adssead]
Flandre maritime	▪ Franck Spicht [Afeji] ▪ Marie-Agnès Capron [Pact de Dunkerque, Chrs Thérèse Caulier]
Lille	▪ Marc Bisbrouck [Feron Vrau] ▪ Christine Ducourant [Agss Udaf]
Roubaix, Tourcoing, Vallée de la Lys	▪ Régis Theys [Home des Flandres] ▪ Juliette Sagot [Arpha]
Valenciennes	▪ Marcel Duriez [Apf - Foyer résidence services] ▪ Christophe Ferrai [Prim'toit]

Dernière mise à jour : 13 mai 2013

17

Les contrats de territoire dans le Nord

Ils visent à mettre en place une concertation avec les élus locaux, afin de mettre en œuvre des projets, essentiellement d'investissement, qui répondent aux besoins des territoires. Pour enrichir la démarche et déterminer un diagnostic et des enjeux adaptés aux territoires, le mandat associatif y est aussi associé ainsi que l'Etat ou encore la région, toutes thématiques confondues – action sociale, sport, jeunesse, culture, solidarité – ... Le contrat de territoire vise à croiser les thématiques de l'aménagement et du développement territorial avec celle de l'action sociale. Ils sont un des outils de priorisation des projets entre le Conseil général et les collectivités du territoire. Les associations peuvent être parties prenantes mais cela ne remplace pas les actions priorisées par les schémas départementaux.

Et dans le Pas-de-Calais ?

Dans le Pas-de-Calais, la démarche est similaire à celle mise en œuvre dans le département du Nord. Elle est simplement plus avancée parce qu'antérieure. Toutefois, la nomination des neuf correspondants territoriaux, au niveau du CDTU 62, est venue renforcer et faciliter le lien entre les acteurs associatifs des territoires, dans une dimension pluri-sectorielle. Dans le Pas-de-Calais, une veille et une représentation Uriopss est assurée sur chaque instance de concertation et de mise en œuvre territoriale des plans, schémas, pactes ou autres groupes de travail spécifiques.

Variations sur le terrain

[Avec les adhérents de l'Arrageois] Le 10 avril, la présentation de la cartographie des adhérents de l'Arrageois leur permettant de mieux se connaître et d'avoir une visibilité sur le territoire des mandats Uriopss.

[Avec les adhérents du Boulonnais] Le 20 juin, la réunion a été l'occasion d'un état des lieux sur l'offre de services proposée aux personnes handicapées vieillissantes, le recensement et partage des besoins. Un point sur l'avancement de la plateforme territoriale d'aide aux aidants et la présentation des services développés sur le territoire en la matière - café d'aide aux aidants itinérant, programme fil mauve, halte répit aux jardins d'Arcadie... - sont venus compléter la réunion.

[Avec les équipes locales d'animation et les équipes de direction des MDS] Trois rencontres ont été organisées avec les maisons de la Solidarité et les équipes locales d'animation [ELA] : celles du Ternois [4 mars], du Montreuillois [8 mars] et du Boulonnais [12 novembre]. Un état des lieux des projets et des groupes de travail engagés dans le cadre de la déclinaison des schémas départementaux a été réalisé. Les actualités de l'ensemble des secteurs, les besoins des populations sur les territoires, les perspectives de partenariat ont également été abordés - par exemple, sur le Montreuillois avec l'accueil du public -.

[L'ESS et les territoires] L'Uriopss participe aux conseils locaux de l'ESS. Le 6 décembre 2013, le conseil local de l'ESS Artois/Ternois et l'APES se sont réunis sur le thème « *L'ESS... à la santé des Ternésiens* ». L'Uriopss, pour sa part, est intervenue sur « *Une offre de service économique en adéquation avec les besoins actuels et futurs des habitants* ».

[La fondation de France] L'Uriopss participe à l'expérimentation de la fondation de France pour le territoire Lens, Liévin, Hénin-Carvin...



Des rencontres ont eu lieu le 17 avril, 4 octobre et 5 novembre 2013. Un appel à idées et à projets va être lancé en 2014. Le dispositif formation des bénévoles pourra ainsi être mobilisé pour accompagner des projets de développement local.

Les axes de développement pour 2014

- Réaffirmer le rôle politique du secteur associatif comme porteur de réponses aux besoins des populations et comme moteur du changement. Il aide à la prise de décisions politiques et à la construction de réponses adaptées aux besoins des usagers...

- Renforcer l'organisation territoriale et le travail collectif autour d'un binôme de correspondants territoriaux sur chaque territoire et promouvoir le travail inter-associatif.

- Accentuer la production sur la fonction d'observation sociale [en portant la veille sur les besoins], en dégageant des problématiques territoriales - sectorielles ou transversales - et en construisant des positions interassociatives communes, en accompagnant et soutenant les adhérents dans leurs adaptations et leurs évolutions.

- Renforcer le partenariat avec les pouvoirs publics et d'autres acteurs associatifs : clarifier le mandat politique des correspondants territoriaux, pour asseoir leur légitimité vis-à-vis des pouvoirs publics ; développer la participation et la représentation de l'Uriopss au sein des instances institutionnelles départementales ou locales et au sein des groupes de travail *ad hoc* ; élargir le partenariat avec les acteurs publics locaux [EPCI, communes...] et à d'autres acteurs associatifs [ESS, monde économique...].

- Communiquer sur des expériences de partenariats réussies dans les territoires et les faire connaître à l'ensemble des autorités départementales.

- Utiliser la formation de bénévoles comme levier d'animation des territoires en s'appuyant sur la formation

des bénévoles, en accompagnant les élus du monde associatif vers une meilleure compréhension du paysage institutionnel qui contribuera à vivifier le tissu associatif local. Sans oublier le travail sur la participation et le droit des usagers ●

■■■ Les correspondants territoriaux 62

Membres du comité départemental et territorial Pas-de-Calais de l'Uriopss

19

Arrageois	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Antoine Robinne [Accueil et relais - maison Saint Landelin] ▪ Jean-Claude Girot [4 AJ]*
Artois	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dominique Goyez [Assad] ▪ Patricia Dedourge [Apf]*
Audomarois	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Daniel Hrabanski [Mahra - Le toit] ▪ Pascale Lacharriere [APEI]*
Boulonnais	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Christian Thueux [SPReNe Côte d'Opale] ▪ Nicolas de Mahuet [Arche]*
Calaisis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Isabelle Henon [Adar du Calaisis] ▪ Rodrigue Coeguet [Agd Notre-Dame-des-Campagnes - Ehpad]*
Hénin-Carvin	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Richard Wawrzecki [Rencontres et Loisirs] ▪ [En cours de nomination]
Lens-Liévin	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jean-Marie Huet [Apsa] ▪ Anne-Marie Simmonds [Club de prévention]*
Montreuillois	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Francis Pedroni [Cazin Perrochaud] ▪ Mme Rivière [Unafam]*
Ternois	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loïc Dufour [Asrl] ▪ Christian Machen [Admr]*

Dernière mise à jour : décembre 2013 / * en 2014, un second correspondant territorial a été nommé dans chacun des neuf territoires.

Alain Villez
responsable du secteur
Personnes âgées

[a.villez@uriopss-npdc.asso.fr]

● **Les actualités nationales**

Le projet de loi cadre pour l'autonomie

- Engagement du Gouvernement sur un projet de loi relative à l'autonomie des personnes âgées.
- L'objectif est d'adapter la société au vieillissement de la population.
- Michèle Delaunay, ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'autonomie, est le maître d'œuvre ; elle a lancé de larges concertations dans les organisations impliquées dans le secteur du domicile et de l'hébergement.
- Elle a commandé trois rapports pour préparer les mesures de la future loi qu'elle présente comme le « triple A » [fiche 70619] :
[Le premier A s'intéresse à l'anticipation et à la prévention de la perte d'autonomie. Le docteur Jean-Pierre Aquino, gériatre et vice-président de la SFGG^[1] a été chargé par la ministre de formaliser des propositions dans ce domaine encore mal exploré. Le rapport contient 35 fiches actions.]

[Le deuxième A, comme adaptation de la société au vieillissement, traite des questions de société relatives à cet enjeu. Il est revenu à Luc Broussy, Conseiller général du Val d'Oise et directeur du groupe EHPA de plancher sur le sujet. Le rapport plaide pour un recentrage des politiques de soutien à domicile [adaptation des logements, accessibilité de la ville], la mise en place d'un guichet unique de l'adaptation de l'habitat, l'évolution du statut des foyers logements...]

[Le troisième A, pour accompagnement, se concentre sur la réforme du financement des aides à l'autonomie à domicile et en établissement.

- La mise en œuvre des mesures de la future loi se ferait en deux temps : ▪ celles sur le domicile [réforme de l'APA, adaptation du logement, promotion des habitats collectifs avec ou sans services] ▪ celles sur la réduction du reste à charge des résidents des EHPAD et la réforme de la tarification [fiche 76035].

Focus sur...

- Le réseau regrette que le Gouvernement n'ait pas retenu sa proposition de travailler

sur un projet de loi cadre pour l'autonomie qui s'adresse aux personnes âgées et également aux personnes en situation de handicap.

- L'Uniopss continuera de militer en ce sens même si elle entend que l'état des finances publiques nécessite de procéder par étapes.
- L'essentiel est que la loi fixe la perspective d'instauration d'un droit universel à l'autonomie qui dépasse la barrière d'âge des 60 ans.

Quelques dates...

26 janvier : discours du président de la République, lors du congrès de l'Uniopss, avec l'engagement sur un projet de loi relative à l'autonomie des seules personnes âgées.

11 mars : remise des rapports Broussy, Aquino et Pinville au Premier ministre.

29 novembre : lancement de la concertation officielle par le Premier ministre.

Les suites des deux plans : Solidarité grand âge et Alzheimer

Achevés en 2012, les deux plans n'ont pas mis en œuvre l'ensemble des mesures qui les composaient. Le plan Alzheimer élargi aux autres pathologies neuro-dégénératives va être prolongé [fiche 72520]. Les mesures en suspens dans le PSGA devraient, quant à elles, être réglées dans la future loi. A savoir : la création de places d'accueil temporaire et de SSIAD et l'amélioration des ratios de personnels en EHPAD.

La suspension des réformes de la tarification des SSIAD et des EHPAD à l'exception des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

● **Les actualités régionales**

Le projet régional de santé

Les enjeux se sont focalisés autour de l'appropriation de la logique de « parcours ». Ce nouveau paradigme, issu du secteur sanitaire, a vocation à s'imposer comme le nouveau concept structurant de l'activité des intervenants libéraux de santé et des ESSMS...

Focus sur...

- La région Nord - Pas-de-Calais a été retenue sur le territoire du Valenciennois Quercitain comme site d'expérimentation PAERPA [fiche 72017].
- Cette expérimentation est suivie de près par

la « table stratégique » régionale MAIA qui réunit tous les partenaires institutionnels et les têtes de réseaux concernés par la coordination gérontologique [fiche 74893].

Les schémas départementaux Nord et Pas-de-Calais

Les enjeux se sont focalisés autour de la mise en œuvre des orientations des schémas départementaux :

- *Dans le Nord* : l'échéance resserrée du schéma [2012-2015] décourage la mise en œuvre des orientations du schéma et particulièrement sur le plan de la convergence, les dispositifs et politiques personnes âgées et personnes en situation de handicap. La territorialisation de la direction personnes âgées/personnes en situation de handicap du Conseil général ne parvient pas à impulser une dynamique sur les territoires.

- *Dans le Pas-de-Calais* : l'accent a été mis sur la convergence des dispositifs de compensation de la perte d'autonomie propres aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. La structuration de maisons de l'autonomie et des plateformes d'aide au répit des proches aidants à partir des maisons du département solidarité a été mise en perspective et a entraîné l'asservissement de tous les dispositifs de coordination gérontologique à cette fin. CLIC, MAIA et réseaux gérontologiques de santé s'intègrent ainsi peu à peu dans cette nouvelle gouvernance impulsée progressivement par le Conseil général.

Une date...

20 décembre : fusion des comités de suivi des deux schémas départementaux personnes âgées et personnes en situation de handicap. Point d'orgue de la volonté de convergence.

● Les activités sectorielles

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile

- Les effets de la crise économique se poursuivent tout particulièrement pour les services autorisés et tarifés par les Conseils généraux. Cette crise se caractérise désormais par leur incapacité, dans le cadre des financements APA, à accompagner l'évolution des coûts et des charges à laquelle sont confrontés les services. Alors même que les pouvoirs publics demandent aux services toujours plus de qualité, de professionnalisation et de qualification.

- En dépit d'une sensible révision de l'enveloppe régionale en 2013, le fonds d'aide à la restructuration des services d'aide à domicile, mis en œuvre à la demande des fédérations, sur financement Etat [en 2012] et CNSA [en 2013] n'est pas parvenu à épouser toutes les demandes de soutien. Dans de nombreux cas, les services ont épuisé leur trésorerie et leurs fonds propres [fiche 70551].

Focus sur...

- L'Uriopss participe activement aux travaux des comités de suivi de l'aide à domicile installés par les Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais.

- A noter que le Pas-de-Calais expérimente, depuis 2013, le nouveau modèle d'allocations de ressources et de tarification élaboré par l'ADF et le collectif national de l'aide à domicile [dix-sept organisations dont l'Uniopss]. C'est l'ASSAD de Saint-Omer^[2] qui a été retenue par cette expérimentation. Le Nord, quant à lui, ne s'est toujours pas positionné sur ces expérimentations.

Quelques dates...

Les conclusions d'un diagnostic partagé étaient attendues pour la fin de l'année. Espérons que l'heure sera, ensuite, aux décisions.

Le renouvellement des conventions tripartites EHPAD

Grâce à la délivrance d'autorisations d'engagement [AE] par la CNSA, l'ARS a pu rattraper une partie du retard et engager les renouvellements de conventions tripartites échues en 2009, 2010 et 2011 [fiche 72738].

Les mesures médico-sociales du plan Alzheimer

[ESAD, PASA, plateformes de répit, MAIA].

Focus sur...

- Des appels à candidatures pour la création de MAIA et de PASA ont été reconduits par l'ARS. Une réunion de la commission de sélection d'appels à projets a été convoquée pour la création d'ESAD [fiche 69964].
- L'Uriopss participe directement au déploiement de ces mesures en sa qualité de membre de la commission de sélection d'appels à projets et de la « table stratégique » « régionale MAIA ».

La promotion de lieux de vie collectifs

Le partenariat négocié entre la CARSAT et l'Uriopss, en relai de la convention nationale CNAV-Uniopss pour la promotion des lieux de

vie collectifs, s'est prolongé en 2013. Il s'agit pour l'Uriopss de repérer ou de faire émerger des projets soit de rénovation de foyers-logements, soit d'habitats collectifs pour personnes âgées en capacité de mener une vie autonome de type béguinage [programme LMCU].

Focus sur...

- En 2013, le projet de béguinage porté par un EHPAD a été plus particulièrement suivi.
- La promotion des habitats collectifs a été également retenue dans le cadre de la convention Uriopss - Conseil général du Pas-de-Calais.

La réforme de la tarification des SSIAD

- Aujourd'hui, officiellement suspendue, elle a pourtant fortement mobilisé nos adhérents SSIAD dont l'intérêt, pour le nouveau modèle d'allocation de ressources, était « à la hauteur » du risque encouru par sa mise en œuvre.
- Une simulation du modèle effectuée en 2011 avait permis d'estimer à 33 % la part de SSIAD qui allait perdre des moyens. Une nouvelle enquête de recueil de données [activités, clientèle] a été réalisée fin 2012 par tous les SSIAD mais la synthèse est toujours attendue.
- Le réseau Uniopss-Uriopss s'est investi dans la formalisation du cahier des charges des SSIAD [groupe de travail DGCS]. Cet outil, essentiel à la détermination de leurs coûts, ne sera pas publié sous forme d'arrêté ministériel mais sous forme d'un recueil de normes et de recommandations de bonnes pratiques diffusé directement par la DGCS aux ARS.

Focus sur...

Chacune des deux CODURESPA a consacré une réunion exceptionnelle aux SSIAD. Une attention toute particulière a été portée aux questions liées aux partenariats SSIAD-HAD et aux relations avec les infirmières libérales dans le cadre de l'application des majorations de certains actes infirmiers [majoration coordination infirmières (MCI)] [fiche 68061].

L'évolution des dispositifs de coordination gérontologique

- L'implication de l'Uriopss aux côtés des CLIC s'est concrétisée par la participation aux réunions des deux comités départementaux de coordination gérontologique et par un accompagnement dans le processus d'intégration des dispositifs de coordination gérontologique [CLIC, réseaux gérontologiques de santé] dans le cadre du déploiement des MAIA dispositif étendu

maintenant à toutes les personnes âgées en perte d'autonomie.

- Sur le plan départemental, l'Uriopss participe aux travaux des CODERPA du Nord et du Pas-de-Calais.

Focus sur...

Un nouveau chantier a été ouvert sur les obligations d'évaluations internes et externes auxquelles sont soumis les CLIC en tant qu'institution sociale et médico-sociale.

Quelques dates...

Fin 2012, le CODERPA du Pas-de-Calais a été renouvelé.

En 2014, une formation-action a été programmée sur l'évaluation interne.

L'animation du secteur Personnes âgées de l'Uriopss

- Elle a reposé, comme les années précédentes, sur les réunions des CODURESPA Nord et Pas-de-Calais.
- Les deux CODURESPA se sont réunies quatre fois chacune. Chaque réunion regroupe environ une vingtaine de personnes dans le Nord et une dizaine dans le Pas-de-Calais.

Quelques dates...

5 mars, 4 juin, 16 septembre et 27 novembre pour la CODURESPA Nord [chaque réunion comprend une vingtaine de personnes].

2 avril, 10 juin et 23 septembre pour la CODURESPA Pas-de-Calais [chaque réunion comprend une dizaine de personnes].

● **Information et formation**

Les partenariats avec les écoles et les universités

En 2013, les partenariats avec l'université et les instituts supérieurs ont été renouvelés :

- **Institut de sociologie de Lille 1** : cinq séances de trois heures pour le module personnes âgées du Master 2 PPLS.
- **Cinq séances à ILIS** dans le cadre de la Licence pro sans oublier la direction de deux mémoires de Master 2.
- **IAE** : dans le cadre du Master 2 gestion des établissements sanitaires et sociaux, une séance sur les priorités des politiques publiques en direction des personnes âgées.

La Semaine bleue

L'animation de la Semaine bleue et des tra-

L'animation et le conseil aux adhérents par secteur

vaux du comité départemental du Nord chargé de sa coordination a constitué un temps fort de l'activité du secteur.

Le thème 2012-2013 : « Vieillir et agir ensemble dans la communauté » a retenu l'attention des comités locaux toujours très mobilisés autour de l'évènement.

La bourse départementale aux projets novateurs a permis de primer trois projets grâce au partenariat avec le Conseil général du Nord, la fondation de France et Humanis [fiche 74239].

A souligner, une tentative avortée : celle d'organiser une Marche bleue en ouverture de la Semaine bleue [fiche 72789].

Focus sur...

Le festival de cinéma, en partenariat avec le Méliès, a mobilisé un public de cinéphiles de tout âge de près de 800 spectateurs. Trois films ont été proposés : ▶ *Sous le figuier*, réalisatrice Anne-Marie Etienne avec Gisèle Casadesus ▶ *Paulette*, réalisateur Jérôme Enrico avec Bernadette Lafont ▶ *Song for Marion*, réalisateur Paul-Andrew William avec Terence Stamp et Vanessa Redgrave.

Quelques dates...

21 octobre : remise des prix du 26^e appel à projets de la Semaine bleue.

23 octobre : séance inaugurale du festival de la Semaine bleue, au cinéma Le Méliès.

Les 5^e assises de l'animation en gérontologie en partenariat avec l'UFCV et l'UDCCAS

Elles se sont tenues à l'UFCV Bouvines, le 19 septembre, sur le thème « Pour une nouvelle dynamique d'animation sociale des personnes âgées dans les territoires ». Elle a rassemblé un public de 120 personnes composé essentiellement de responsables de CCAS, d'animateurs et directeurs d'établissements d'hébergement, de responsables d'association de personnes âgées.

Les échanges se sont développés notamment autour du rapport de Luc Broussy sur l'adaptation de la société au vieillissement [rapport commandé par Michèle Delaunay

en préparation du projet de loi autonomie] [fiche 72086].

www.uriopss-npdc.asso.fr

Pour informer nos adhérents et en interaction avec le service communication, quarante-neuf fiches ont été élaborées et diffusées sur le site de l'Uriopss.

● Les perspectives 2014

- La convergence des secteurs personnes âgées et personnes en situation de handicap a été retenue comme objectif prioritaire par le conseil d'administration de l'Uriopss. A cette fin, deux thématiques ont été retenues : l'aide aux proches aidants et la promotion de nouvelles formes de lieux de vie collectifs pour les deux prochaines années. Des initiatives



seront prises dès cette année en ce sens.

- A l'expiration [juin 2014] des mandats relatifs à la conférence régionale de santé de l'ARS et de ses commissions spécialisées, il conviendra de procéder à la désignation de nouveaux représentants Uriopss.
- L'Uriopss s'engagera en 2014 dans la mise en place de l'outil Trajectoires destiné à fluidifier les parcours de santé en sortie de SSR.

- L'expérimentation PAERPA sur le territoire Valenciennois Quercitain fera l'objet d'une attention particulière en lien avec le processus d'intégration des dispositifs de coordination de type MAIA, réseaux gérontologiques de santé et CLIC ●

Glossaire

ADF : assemblée des départements de France

ARS : agence régionale de santé

CARSAT : caisse d'assurance retraite et de santé au travail

CNAV : caisse nationale d'assurance vieillesse

CLIC : centre local d'information et de coordination

DGCS : direction générale de la cohésion sociale

EHPA : établissements d'hébergement pour personnes âgées

EHPAD : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

ESAD : équipe spécialisée Alzheimer à domicile

ESSMS : établissements et services sanitaires et médico-sociaux

IAE : institut d'administration des entreprises

ILIS : institut lillois d'ingénierie de la santé

LMCU : Lille métropole communauté urbaine

MAIA : maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer

PAERPA : personnes âgées en risque de perte d'autonomie

PPLS : pratiques et politiques locales de santé

PRS : projet régional de santé

PSGA : plan Solidarité grand âge

SFGG : société française de gériatrie et gérontologie

SSIAD : service de soins infirmiers à domicile

SSR : soins de suite et de réadaptation

[1] Il a été désigné à la présidence du comité national de l'avancée en âge dont l'Uniopss est membre.

[2] Association de services d'aide à domicile.

24

Chaque responsable

de secteur anime

des formations pour

l'Uriopss [cf : rubrique

« Information et

formation » dans chacun

des rapports sectoriels].

Pour des informations

complémentaires se reporter

au rapport d'activité des

services [à partir de la

page 46].



Uriopss Nord - Pas-de-Calais

Centre Vauban - bâtiment Douai - 199-201 rue Colbert [5^e étage] - 59000 Lille - 03 20 12 83 43 - communication@uriopss-npdc.asso.fr

Directeur de la Publication
Bruno Delaval

Coordination et rédaction
Florence Escriva

Conception graphique
Marie-Hélène Detaeye

Relecture
Marie-Hélène Detaeye, Florence Escriva, Marine Réquillart

Remerciements à l'ensemble des contributeurs
Gilles Atmeare, Paule Avenel, Christelle Decat, Valérie Delaet, Bruno Delaval, Antoine Delay, Frédéric Dezoteux, Clément Fauvarque, Mathilde Le Bihan, Marine Lemoine, Marine Réquillart, Alain Villez

Dessins
Francis Campagne
franciscampagne@gmail.com

Photos
Uriopss NPDC

Juin 2014

Gilles Atmeare
responsable du secteur Personnes en situation de handicap
[\[g.atmeare@uriopss-npdc.asso.fr\]](mailto:g.atmeare@uriopss-npdc.asso.fr)

● Les actualités nationales

Cette année a été riche en bilans, rapports, confirmant souvent des enseignements déjà connus et partagés, néanmoins ils ont été reconnus comme des avancées :

- En avril 2013, le rapport de Pascal Jacob, « *l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées* », a permis de mettre en lumière des constats de carence mais surtout des propositions permettant d'améliorer notre système de santé pour le rendre accessible à tous [fiche 72259].
- Le 28 novembre 2013, le rapport de Patrick Gohet « *L'avancée en âge des personnes handicapées, contribution à la réflexion* » fait un état des lieux des différentes expériences et initiatives prises. Il favorise la réflexion pour aider la société et ses différents acteurs à prendre en compte cette évolution sociétale [fiche 74960].
- En octobre 2012, le rapport Jeanney-Vachey a posé les bases d'une prochaine réforme du financement des établissements et services [fiche 69270].

Focus sur...

- Il n'est plus question de faire évoluer la PCH. En effet, la loi annoncée sur l'adaptation de la société au vieillissement ne concerne pas les personnes en situation de handicap. Il n'y est jamais fait mention de convergence des politiques, ni de prestation unique PA-PH.
- Sur la base du rapport « *Komites* », la professionnalisation des auxiliaires de vie scolaire est amorcée. Ce nouveau dispositif devrait voir le jour en septembre 2014 [fiche 73542].
- Un troisième plan autisme a été présenté en mai 2013, il s'appuie sur cinq axes complémentaires : ▶ diagnostiquer et intervenir précocement ▶ accompagner tout au long de la vie ▶ soutenir les familles ▶ poursuivre la recherche ▶ sensibiliser et former l'ensemble des acteurs de l'autisme [fiche 72670].
- L'association AIRe, en lien avec la DGCS et la CNSA, a lancé une expérimentation sur six régions concernant un fonctionnement en dispositif afin de permettre aux jeunes accompagnés de pouvoir bénéficier de réels parcours de soins.
- Le 25 septembre, le premier Comité interministériel du handicap [CIH] a affirmé la position du Gouvernement de lutter contre toute forme de discrimina-

mation et d'inclure un volet handicap dans chaque projet de loi [fiche 73797].

- Ces thématiques seront certainement prises en compte en 2014. Plusieurs d'entre-elles - l'accès aux soins, le plan autisme, l'avancée en âge - sont intégrées dans la programmation des travaux de l'ARS pour 2013.

● Les actualités régionales

L'ARS et la CRSA

L'activité institutionnelle s'est essentiellement concentrée autour de l'activité de la conférence régionale de santé et de ses deux commissions spécialisées : la CSOMS et la CSP qui se sont réunies quinze fois durant l'année :

- Initiative a été prise d'élargir la CSOMS aux différents acteurs du handicap pour la présentation, par l'ARS et l'Education nationale, des travaux sur la scolarisation des jeunes en situation de handicap. L'expérimentation a eu lieu sur les trois territoires du Montreuillois, Bruaysis et Cambrésis. Cette expérimentation s'est tenue sur l'année et doit être déclinée, après un bilan, sur d'autres territoires non encore connus.

Focus sur...

- Il faut rappeler l'avis négatif donné par la CRSA et la CSOMS au PRIAC et transmis à la CNSA même si cela n'a eu aucune incidence sur les décisions.
- L'Uriopss a participé aux groupes de travail, initiés par l'ARS sur les thèmes : santé - précarité, SSIAD personnes handicapées. Le groupe santé-précarité était intégré à la préparation du PRAPS. Concernant le groupe SSIAD-PH, il s'agit de travailler au développement de l'activité de certains de ces services. Après plusieurs années de fonctionnement, des différences notoires d'activité sont observées suivant les lieux d'implantation.
- A noter, l'annonce faite de la signature d'une convention entre l'ARS et les

deux départements pour harmoniser la gouvernance des politiques menées par chacune des autorités de tarification. Seront concernés : les foyers logements, les personnes handicapées vieillissantes, la coordination autour des personnes âgées.

Quelques dates...

12 février : la commission régionale de l'Uriopss s'est réunie pour présenter les avancées des différents schémas.

11 mars, 3 juin, 30 septembre, 2 décembre : l'Uriopss participe régulièrement aux différentes réunions plénières du comité d'entente régional. Elle siège aussi au sein du comité de coordination du CER et de ses deux commissions : inclusion professionnelle et scolarisation.

7 février : conférence sur « *l'inclusion dans tous ses états* » [l'Uriopss a participé à la démarche d'élaboration des Etats régionaux de l'inclusion avec l'APF].
4 avril « *Pour mi, pour tiz'aut et pour ter tous, d'agir ensemble pour vivre ensemble* ». Cela a fait l'objet d'un article dans *le Pont des associations* « *Comment envisager le vivre ensemble* », n°333 de mai 2013.

18 novembre : conférence de l'Adapt « *préparer l'avenir des jeunes avec les jeunes !* » dans le cadre de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées,

11 décembre : journée officielle de lancement du CREHPSY, centre de ressources sur le Handicap PSYchique. Sa mise en place devrait être opérationnelle durant l'année 2014.

A l'échelon du département du Nord

- L'année 2013 a vu la concrétisation institutionnelle de la politique de convergence avec l'installation de la conférence départementale de l'autonomie qui rassemble les têtes de réseau des secteurs personnes âgées et personnes en situation de handicap. Cette conférence devrait pouvoir s'appuyer sur les travaux des différents comités techniques de suivi des schémas.

- L'Uriopss a participé au comité de suivi des schémas départementaux Personnes âgées et Personnes en situation de handicap qui s'est tenu le 5 juillet. En septembre, l'union régionale a été conviée à une réunion d'information concernant la mise en place « *d'une tarification nette* » pour les établissements accueillant des personnes en situation de handicap, n'incluant plus les contributions des résidents à compter de 2014.

- Il convient de s'interroger sur les modes de collaboration que souhaite entretenir la direction de la solidarité PA-PH avec notre union, car nous pouvons constater que nous sommes peu associés, le CER Nord étant souvent cité en référence de partenariat. Ainsi, à ce jour nous n'avons pas de lisibilité de l'avancement de la décentralisation de cette direc-

tion dans les directions territoriales à l'heure de notre propre engagement dans une approche territoriale sur le département du Nord.

- L'étude engagée par le département au sujet des SAVS, avec le concours du CREAI et des responsables des services, a évolué. En septembre 2013, elle a débouché sur un appel à candidature, élaboré par l'ARS et le département du Nord, pour la création de places de services d'accompagnement médico-social pour personnes adultes handicapées [SAMSAH] par transformation de places de services d'accompagnement à la vie sociale. Nous sommes restés interrogatifs sur cette méthode qui a, *a priori*, fait l'objet d'un travail entre pairs sans que soient associées les têtes de réseaux qui auraient, sans aucun doute, pu amener d'autres éléments au débat.

- Le travail engagé sur l'amélioration de l'organisation de l'accueil temporaire sur le département du Nord est resté en stand-by. Après avoir avancé sur un plan institutionnel, notamment avec la MDPH en 2012, le projet de réunions d'information « *grand public* » dans les territoires n'a pu se tenir. Les partenaires institutionnels tardant à nous communiquer les éléments d'information nécessaires à leur tenue.

Focus sur...

Le CDCPH s'étant recomposé, cela a permis le renouvellement de notre représentation : Philippe de Berny y siège en tant que titulaire.

A l'échelon du département du Pas-de-Calais

Le schéma départemental s'inscrit ainsi dans une approche globale et transversale prenant en compte l'accompagnement dans le projet de vie, la vie dans la Cité, l'offre de services, tout en intégrant le parcours de vie des personnes et leurs besoins particuliers.

- SAVS et SAMSAH : dès janvier, une démarche de révision du cahier des charges des SAVS et SAMSAH a été amorcée pour élaborer un document d'orientation stratégique. Il s'agit d'une volonté commune de l'ARS et du département du Pas-de-Calais de réaffirmer qu'ils sont des réponses centrales au

coeur des nouvelles orientations politiques en faveur des personnes en situation de handicap. Une quinzaine de réunions a permis de repréciser et d'élargir leurs interventions et leurs missions. Réunions à la fois départementales et thématiques : interventions auprès des personnes handicapées vieillissantes ou personnes handicapées âgées [intervention en UVPHA dans les EHPAD], interventions au sein des résidences adaptées et résidences accueil, gestion des listes d'attente et interventions auprès des publics spécifiques [fiche 75861].

▪ Cette démarche de concertation a permis un réel dialogue avec les partenaires institutionnels et a abouti en fin d'année à la présentation d'un document d'orientations stratégiques qui donne les bases d'une structuration territoriale de l'offre de l'accompagnement à domicile. Une feuille de route a été validée afin de poursuivre les travaux notamment sur les volets de l'aide aux aidants, de la parentalité et de l'organisation des collaborations entre les différents services intervenant au domicile afin de fluidifier les parcours. L'Uriopss a participé activement aux différents groupes de travail mis en place.

▪ Le comité de suivi SAVS et SAMSAH qui s'est tenu le 20 décembre 2013 a confirmé la volonté de convergence des politiques PA/PH en fusionnant les deux comités de suivi PA et PH.

▪ Par ailleurs, les relations d'ordre institutionnel se stabilisent avec le Pôle solidarité et notamment avec la direction de l'autonomie et de la santé. L'instauration de réunions régulières avec « les têtes de réseaux » - Udapei, La Vie active, l'Etablissement public, Fehap et l'Uriopss - permet de préciser nos positionnements et de mettre en place des actions communes.

Focus sur...

▪ *Comité inter associatif* : l'implication de l'Uriopss est reconnue et les collaborations avec la direction de la MDPH continuent dans un esprit de co-construction. Les rencontres régulières, tous les deux mois environ, se pérennisent. Elles favorisent les rap-

ports et permettent une réelle prise en compte des préoccupations des associations par la direction de la MDPH pour l'amélioration du service rendu aux personnes en situation de handicap. Le comité s'est réuni treize fois et a souhaité consolider sa structuration en élaborant une charte d'adhésion. Cela a eu, pour effet, de diminuer le nombre d'associations le composant mais cela a permis de renforcer la cohésion de ses membres.

- *Réseau d'accueil temporaire 62* : la participation de l'Uriopss se poursuit. Elle permet de faire le lien avec la préoccupation des aidants naturels dans le cadre du schéma départemental. A termes, une démarche régionale sur cette thématique va être proposée aux adhérents.
- *Le CDCPH 62* s'est aussi recomposé : Philippe de Berny y siège en tant que titulaire.

● Les activités transversales

Les référentiels de coûts et d'activités

Lancée en 2012 par l'élaboration d'un « référentiel qualité », la démarche engagée par le département du Pas-de-Calais s'est poursuivie en 2013 par l'élaboration de référentiels de coûts et d'activités et d'analyse de gestion :

- Ce travail auquel étaient associées les différentes têtes de réseaux « personnes âgées » et « personnes en situation de handicap » avait pour but de permettre d'apprécier les risques, liés à la gestion d'ESMS, et de les gérer collectivement en se dotant d'outils d'analyse. Rapidement, il s'est agi de mettre en place des indicateurs de gestion, voire de gouvernance.
- Plusieurs réunions se sont tenues entre les services du département^[5] et les adhérents de l'Uriopss^[3] afin de construire notre positionnement sur ce sujet. Celui-ci s'est concrétisé par l'élaboration et la remise d'un document auprès des services du département qui faisait mention d'un certain nombre de réserves sans remettre en cause le principe des indicateurs.
- Deux territoires, Ternois et Hénin-Carvin, ont été désignés pour expérimenter les différents outils [fiche 75502].

Focus sur...

Au printemps 2014, l'analyse de cette expérimentation permettra d'étudier les conditions de généralisation de cette démarche. L'Uriopss a initié une veille sur cette expérimentation, avec les autres têtes de réseaux, afin de pouvoir poursuivre une analyse partagée avec le département du Pas-de-Calais.

La convention pluriannuelle d'objectifs

Dans le cadre de la CPO entre le département du Pas-de-Calais et l'Uriopss, plusieurs actions ont

été engagées entre les services. Deux fiches actions concernent les secteurs PA et PSH : le développement de l'aide aux aidants - mise en place de plateformes - et, la promotion de lieux de vie collectifs pour la vie autonome. Plusieurs rencontres se sont tenues sur ces sujets qui devraient aboutir à des actions durant l'année 2014.

Le club CPOM

Le club CPOM s'est poursuivi durant l'année en prenant en compte certaines initiatives prises par nos partenaires institutionnels : élaboration de CPOM PA-PH, mise en place des indicateurs dans le Pas-de-Calais, démarrage de CPOM pour le secteur PSH dans le Nord

Glossaire

CER : comité d'entente régionale

CNSA : caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

CRFPE : centre régional de formation petite enfance

CRSA : conférence régionale de santé et de l'autonomie

CSOMS : commission spécialisée de l'offre médico-sociale [de la CRSA]

CSP : commission spécialisée de la prévention [de la CRSA]

DGCS : direction générale de la cohésion sociale

EESTS : école européenne supérieur en travail social

ESMS : établissements sociaux et médico-sociaux

PSH : personnes en situation de handicap

MDPH : maison départementale des personnes handicapées

PCH : prestation compensation du handicap

PRIAC : programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie

SAMSAH : service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.

SAVS : service d'accompagnement à la vie sociale

SSIAD : service de soins infirmiers à domicile

UCL : université catholique de Lille

et pour le secteur de la lutte contre les exclusions par les DDCS.

Les équipes locales d'animation

Le développement de la territorialisation nous a amenés à participer aux équipes locales d'animation.

● **Information et formation**

Le conseil auprès des adhérents de l'Uriopss

- La première forme d'accompagnement se fait naturellement par le biais de conseil auprès des adhérents. Ce sont une dizaine d'adhérents qui ont pu bénéficier d'au moins une demi-journée d'intervention par le biais de leur cotisation.

- L'Uriopss continue à développer ses activités de prestations notamment par le soutien de ses adhérents par des accompagnements spécifiques :
 - dans la révision du projet d'établissement : une association concernée pour quatre jours d'intervention
 - une perspective de fusion de deux associations : huit comités de pilotage, 5,5 journées de groupe de travail, soit 6,5 jours d'intervention.

La formation

- La demande d'actions de formation dispensées auprès de l'encadrement et des professionnels du secteur s'est fortement développée. Elle a concerné :

- la compréhension des évolutions de l'environnement et de la réglementation du secteur médico-social : 6 journées pour trois organisations différentes
- la fonction de coordinateur de projet individualisé : 2,5 jours pour un adhérent
- bientraitance et maltraitance : 1 journée en intra.

- Les actions de formation initiale engagées se sont poursuivies sur des aspects historiques de la réglementation du médico-social et de la politique du handicap. Cela a concerné les étudiants de :
 - l'Université de Lille 1 [master1 PPLS] : 5,5 journées
 - CRFPE pour les éducateurs de jeunes enfants : 2 journées
 - l'EESTS [UF DF4] pour les éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs : 5,5 journées.

Le partenariat avec l'UCL

Le partenariat avec l'UCL s'est estompé avec la non reconduction du diplôme universitaire « *Handicaps, dépendance et citoyenneté* ». La mise en place de l'Institut universitaire santé social a recomposé notre partenariat qui est en veille depuis quelques mois.

www.uriopss-npdc.asso.fr

Pour informer nos adhérents et en interaction avec le service communication, soixante-dix fiches ont été élaborées et diffusées sur le site de l'Uriopss.

● Les perspectives 2014

- Les instances de l'Union régionale ont validé la mise en place d'actions concernant la convergence des secteurs PA et PSH sur les thématiques de l'aide aux aidants et la promotion de nouvelles formes d'accueil collectif pour les deux prochaines années. Des initiatives seront prises dès cette année en ce sens.
- Il s'agira aussi de revoir les différents mandats relatifs à la conférence régionale de santé de l'ARS et de ses commissions spécialisées.
- Par ailleurs, le secteur « *Personnes en situation de handicap* » poursuivra les travaux engagés avec nos partenaires institutionnels : ▶ pour l'ARS : point

d'étape sur l'approche territoriale de la scolarisation des enfants et des jeunes en situation de handicap, groupe de travail sur les SSIAD-PH [fiche 71061] ▶ pour le Pas-de-Calais : les groupes de travail SAVS/SAMSAH, la mise en place des indicateurs, la réflexion sur les logements adaptés en milieu naturel de vie pour les personnes en perte d'autonomie [fiches 72898, 75861] •

Bruno Delaval
responsable du secteur santé
directeur régional

[b.delaval@uriopss-npdc.asso.fr]

● Les actualités nationales

- Dès le 8 février, à Grenoble, l'année 2013, a été marquée par l'annonce du Premier ministre sur la préparation d'une nouvelle démarche de stratégie nationale de santé [SNS]. L'élaboration en a été, ensuite, confiée à la ministre des Affaires sociales et de la santé. Cette nouvelle stratégie repose sur trois piliers : ▶ réduire les inégalités de santé ▶ préparer le système de santé à affronter les défis de l'avenir ▶ préserver son financement solidaire.

Parution de nombreux rapports

Plusieurs rapports remis en 2013 sont venus préciser - par recommandations - les possibles améliorations sur fond de bisbilles. Ainsi le rapport Couty sur « *Le pacte de confiance pour l'hôpital* » propose d'intégrer le service public hospitalier dans un dispositif territorial plus large : le service public territorial de santé [fiche 70562]. Le rapport Cordier « *Un projet global pour la stratégie nationale de santé* », quant à lui, prône le décloisonnement comme priorité absolue de la SNS [fiche 73870]. Plus spécifique mais non moins dénué d'intérêt, le rapport Philippe Georges sur l'utilité de sauvegarder les centres de santé [fiche 75534].

Focus sur...

Si améliorer le dialogue social à l'hôpital public a ses vertus, si renforcer le rôle des usagers est nécessaire..., l'Uniopss pointe, pour autant, l'inexistence des établissements et services sanitaires privés à BNL et de ceux du médico-social, une vision de la santé réduite à l'hôpital alors même que la nouvelle organisation depuis la loi HPST prône le décloisonnement et les coopérations efficaces entre l'hospitalier, la médecine de ville et le médico-social. D'autre part, l'observation, la prévention, la promotion de la santé, la santé mentale n'apparaissent pas dans les réflexions.

.....

sements et services sanitaires privés à BNL et de ceux du médico-social, une vision de la santé réduite à l'hôpital alors même que la nouvelle organisation depuis la loi HPST prône le décloisonnement et les coopérations efficaces entre l'hospitalier, la médecine de ville et le médico-social. D'autre part, l'observation, la prévention, la promotion de la santé, la santé mentale n'apparaissent pas dans les réflexions.

Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

Du fait de la crise économique, financière et sociale, les personnes vulnérables sont plus touchées par l'accroissement des inégalités de santé. C'est pourquoi, la nouvelle loi de santé publique devra prendre en compte les déterminants sociaux et environnementaux afin de structurer des mesures concrètes. La lutte contre les inégalités sociales de santé est un objectif majeur.

Différents facteurs expliquent les inégalités de santé parmi lesquelles certaines orientations de la politique de santé publique. Le soin et plus particulièrement l'hôpital sont considérés comme le pilier quasi-exclusif de notre système de santé. Ainsi, la prévention représente la part la plus faible des dépenses de santé [environ 7 %] or ses actions jouent un rôle fondamental dans l'amélioration de l'état de santé général d'une population. Sur 100 euros dépensés en matière de santé seul un euro est consacré à la pré-

vention. Ce constat est partagé, y compris par l'Inserm qui précise que les inégalités de santé reposent très souvent sur des inégalités d'accès à la prévention.

Il faut favoriser la territorialisation : ▪ Les objectifs actuels de diversification et de personnalisation de l'offre de soins doivent être renforcés pour assurer un accès visible et équitable à l'ensemble de la population et cela sur l'ensemble du territoire. Pour l'Uriopss, c'est à clarifier et sans aucun doute, il faut renforcer la place des collectivités locales. Les actions sur les déterminants sociaux et environnementaux de santé doivent être coordonnées entre les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Elles doivent être identifiées dans le cadre du pacte territoire de santé [PTS] ▪ L'accès de tous les français sur l'ensemble du territoire à des soins de qualité est une priorité absolue pour le Gouvernement.

Focus sur...

La ministre des Affaires sociales et de la santé a présenté un pacte territoire-santé de lutte contre les déserts médicaux, en décembre 2012 ▪ Les ateliers santé ville existent depuis 2000. Dans l'avis publié en 2013, le Haut conseil de la santé publique se montre élogieux : « *ils jouent un rôle très positif dans l'appui au déploiement des politiques de prévention en santé et ils contribuent à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé* ». Pour l'Uniopss, la politique de la ville devrait être plus impliquée en matière de santé et s'appuyer sur les associations locales engagées dans les politiques de prévention.

La tarification de parcours

Les enjeux de financement seront au cœur de la PLFSS 2014. Dans ce cadre, la ministre souhaite engager un « *acte III de la tarification* ». Cette nouvelle tarification de parcours aura plusieurs objectifs : ▪ un appui au service public territorial de santé afin de mieux réguler l'offre territoriale de soins ▪ la fluidification des parcours : les tarifs devront pousser les acteurs à coopérer tout en insistant sur des propositions spécifi-

ques pour les personnes atteintes de maladies chroniques ou complexes ▪ un objectif de qualité et de pertinence : éventuelle possibilité d'une tarification dégressive au-delà d'un certain nombre d'actes afin de lutter contre le côté inflationniste de la T2A.

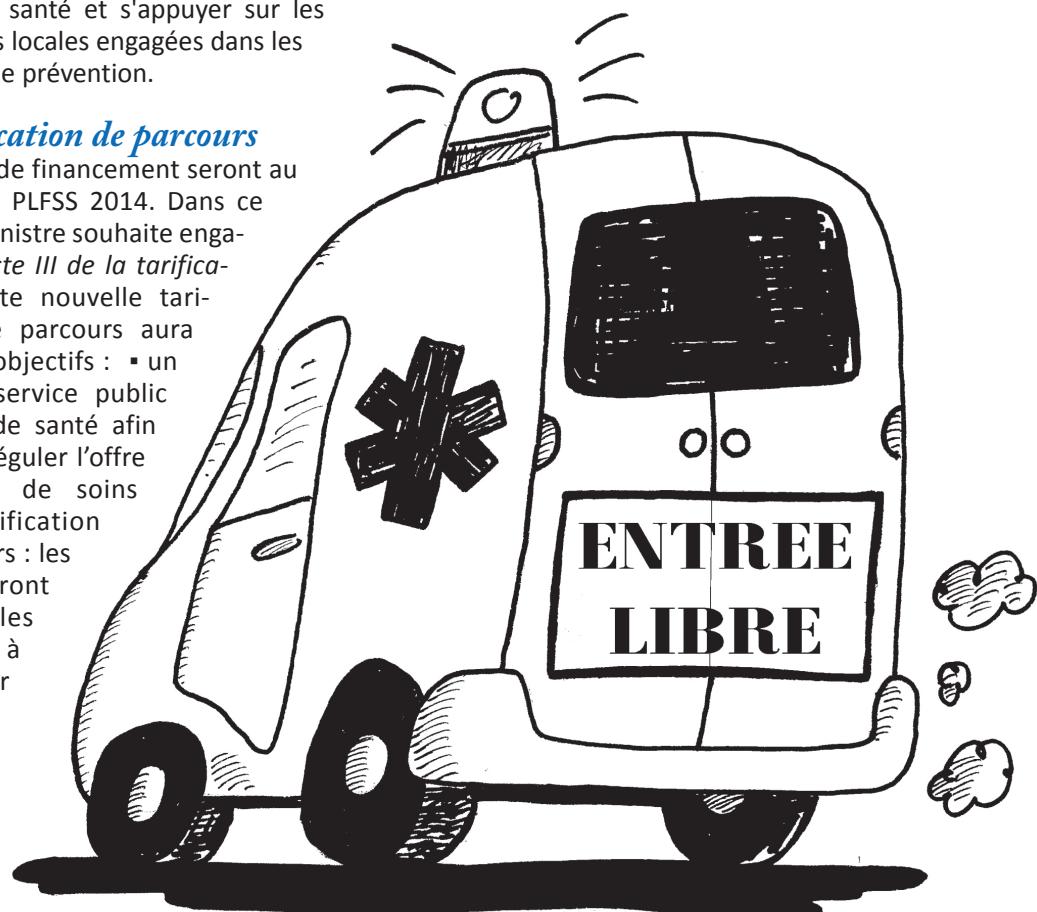
● Les actions générales et transversales

A l'ARS Nord - Pas-de-Calais

L'Uriopss contribue et participe aux travaux menés par l'agence régionale. Elle accomplit un travail important de remontées d'informations et de questionnements provenant des associations du secteur de la santé, du médico-social et aussi des associations d'insertion et de promotion de la santé.

Les COPIL de l'ARS

L'Uriopss siège dans de nombreux COPIL devenus comité de suivi : PRS, SROS, SROSMS, PRSM [programme régional de



santé mentale], PRAPS, addictologie, télémédecine, éducation à la santé.

Les groupes de travail de l'ARS

L'Uriopss participe au groupe de travail de la commission de sélection d'appels à projets. D'autre part, l'union régionale a été sollicitée par l'ARS pour faire partie de l'observatoire des risques psychosociaux.

Autre

L'Uriopss participe aux comités de pilotage du GCS Matis, créé en octobre 2012. La mission de ce groupement de coopération sanitaire est de développer les systèmes d'information de santé, la télémédecine et la télésanté dans la région. Un CPOM pour la période 2013-2016 a été signé par l'ARS et le GCS pour formaliser le développement.

Les instances de démocratie sanitaire

La commission permanente et les plénières de la CRSA :

- En 2013, il y a eu cinq dates de commission permanente : 17 janvier, 14 février, 19 juin, 13 septembre, 18 octobre. Les séances ont porté sur différents avis : programme régional de santé mentale [fiche 72601] ; programme régional éducation pour la santé [fiche 72602] ; addendum au programme régional démographie des professions de santé pour lutter contre les déserts médicaux [fiche 72603] ; mise en œuvre du « pacte territoire-santé » dans le Nord - Pas-de-Calais ; le programme régional diabète ; le volet génétique du SROS ; le volet médical du SROS psychiatre ; le PRIAC 2013-2016 [fiche 74013]...

- En 2013, l'assemblée plénière s'est réunie quatre fois : 14 mars, 3 juillet, 24 septembre et 5 décembre. Les saines et les avis ont été nombreux qu'il s'agisse du programme régional d'éducation à la santé ; le programme régional d'accès à la prévention et aux soins [PRAPS] ; le programme régional alimentation et activité physique [PRAAP] ; la présentation du programme obésité ; le schéma régional de l'organisation des soins [SROS] : ▶ l'annexe « transports sanitaires » ▶ le zonage chirurgiens-dentistes libéraux ▶ le volet hospitalisation

à domicile ▶ le volet soins de suite et réadaptation ▶ le volet urgence.

Comme chaque année, la CRSA a organisé un débat public qui portait cette année sur l'accès aux soins [5 décembre].

Sur chacun de ces chantiers, l'Uriopss a apporté une contribution.

La commission spécialisée dans la prise en charge et les accompagnements médico-sociaux :

La commission s'est réunie neuf fois en 2013 à la demande de son président, Bruno Delaval. Les travaux ont porté principalement sur :

- ▶ les indicateurs de suivi des schémas,
- ▶ le programme régional de santé mentale,
- ▶ le programme régional éducation pour la santé,
- ▶ la contractualisation PA/PH et présentation du bilan CPOM et le bilan de la campagne budgétaire médico-social 2012,
- ▶ le PRAAP, HAD, zonage chirurgiens-dentistes et zonage transports-sanitaire.
- ▶ le COS santé/social : poursuite de la déclinaison contractuelle du schéma régional de la formation professionnelle continue + fiches actions [cf partie « Les activités sectorielles »],
- ▶ le schéma régional d'investissement en santé,
- ▶ la CSOMS du 8 novembre a été entièrement consacrée aux problématiques rencontrées par les réseaux de santé. [cf partie « Les contributions, interpellations de l'Uriopss »] [fiche 75428].

31

Focus sur...

- *Le PRAPS :* la CSMS a complété l'avis en proposant de généraliser les bilans de santé pour les personnes de plus de 75 ans et a alerté sur les conséquences graves des refus de soins des personnes présentant un handicap psychique.

- *Le PRIAC :* la CSMS a rendu un avis propre qui a été repris *in extenso* par la commission permanente et qui a été transmis à la CNSA. L'avis a été adopté à l'unanimité ; il est défavorable [fiche 74221].

- *La contribution convention tripartite et CPOM « personnes en situation de handicap » :* il apparaît que les CPOM participent bien à l'adaptation de l'offre aux besoins. Les perspectives sont d'en faire des leviers dans la mise en œuvre du SROMS.

Les dates de réunions...

31 janvier, 15 février, 14 et 26 mars, 17 mai, 13 et 24 juin, 9 septembre, 8 novembre.

Les autres commissions spécialisées : de nombreuses collaborations se sont faites avec les trois autres commissions spécialisées de la CRSA^[1] notamment dans le cadre du PRS et des trois schémas. Les échanges ont porté sur la prévention, l'accès aux soins et les besoins

réels des populations notamment dans les contrats locaux de santé.

Les conférences de territoire [Artois-Douaisis, Hainaut-Cambrésis, Littoral, Métropole - Flandre intérieure] : pour mémoire la composition des conférences de territoire date du 4 janvier 2011 et l'Uriopss a des représentants dans chacune des quatre conférences dans les collèges personnes âgées et personnes handicapées.

Autre, l'appel à projets « pôle régional de compétences » : suite au dépôt de bilan de l'IREPS, l'ARS a lancé un appel à projets pour le portage du pôle régional de compétences. La Sauvegarde du Nord et le Codes Pas-de-Calais ont été retenus pour assurer le portage. L'Uriopss a apporté son soutien dans les groupes de travail.

L'Uriopss avec/pour les adhérents

L'union régionale toujours mobilisée

Les rencontres avec le directeur général de l'ARS avec les instances de l'Uriopss datent de l'époque où l'agence régionale de santé n'étaient encore qu'en préfiguration [2009]. Elles ont pris un relief particulier, cette année, avec le départ de Daniel Lenoir^[2] et l'arrivée du docteur Jean-Yves Grall : ▪ le 10 juillet, Daniel Lenoir rencontrait l'Uriopss et ses adhérents nationaux [cf partie « Les réunions des adhérents nationaux »] ▪ le 26 novembre, premier rendez-vous entre le nouveau DGARS et les instances de l'Uriopss. Le motif de la rencontre était d'effectuer un tour d'horizon sur les problématiques communes. Suite à cette rencontre, le label AQE a été abandonné par l'ARS [cf partie « Les contributions, interpellations de l'Uriopss »] [fiches 73141 et 75098].

A noter, la présence de Jean-Yves Grall à la journée de rentrée de l'Uriopss, le 1^{er} octobre 2013. A peine arrivé dans la région, il a honoré l'engagement pris par son

prédecesseur en rencontrant les adhérents de l'Uriopss.

Focus sur...

Les réunions des adhérents nationaux : l'Uriopss a poursuivi ses réunions de travail, initiées en 2010, avec les fédérations, les associations adhérentes et les adhérents nationaux de l'Uniopss présents en région Nord - Pas-de-Calais. En 2013, deux réunions^[3] regroupant une soixantaine de participants ont été organisées. Le 7 mars, l'ordre du jour a porté sur les associations porteuses de projets, l'impact de la mise en concurrence ; les derniers chantiers soumis à l'avis de la CRSA ; l'addendum, les contrats locaux de santé et l'évaluation des conférences de territoire menée par l'ARS.

Une date...

Le 10 juillet, en présence de Daniel Lenoir, la réunion s'est déroulée autour de deux axes de travail : ▪ la politique générale et la mise en œuvre des schémas [le passage du PRS au plan d'actions, le FIR, les conférences de territoire et la démocratie sanitaire, la politique territoriale et les CLS] ▪ les relations ARS/acteurs locaux [les appels à projets et leurs impacts sur les associations, les CPOM et le dialogue de gestion avec les conventions tripartites, la politique territoriale et les CLS] [fiche 73141].

Dans les territoires de santé : le mode opératoire de l'ARS est plus complexe avec les conférences de territoire qu'avec la CRSA. Cela corrobore les difficultés de fonctionnement rencontrées par les membres des conférences de territoire siégeant pour l'Uriopss. Le 19 novembre 2012, Jean-Louis Salomez, président de la CRSA est venu à l'Uriopss présenter un bilan national sur la démocratie sanitaire en région. En mars, les membres de la CRSA ont été sollicités pour répondre à un questionnaire portant sur ces questions. L'ARS, de son côté, s'est engagée à interroger les conférences de territoire sur le sujet.

Dans les contrats locaux de santé : les CLS sont inscrits depuis, juillet 2009, dans la loi Hôpital, patients, santé et territoires. Ils visent à mettre en cohé-

Des inégalités de santé persistantes

Les disparités sont toujours là : ▪ entre sexes, l'espérance de vie des femmes est de 82,7 ans et de 75,2 ans pour les hommes ▪ entre catégories socio-économiques : à 35 ans, un ouvrier non qualifié a 38 ans d'espérance de vie en moyenne contre 44 ans pour un cadre ▪ entre territoires : un habitant de la région Midi-Pyrénées a une espérance de vie de 76 ans contre 71 ans pour un habitant du Nord - Pas-de-Calais.

rence la politique régionale de santé en permettant une meilleure articulation du projet régional de santé [PRS] et des démarches locales de santé existantes. Et cela sur les trois missions de l'ARS, la prévention, le sanitaire et le médico-social. En 2013, cinq CLS ont été signés [septembre en 2012] : quatre dans le Nord et un dans le Pas-de-Calais^[4]. Lors du congrès de l'Uriopss, l'ARS a tenu un espace forum sur les CLS. Au-delà du dispositif, il s'agissait de présenter le CLS signé par les trois communes de Lille, Lomme et Hellemmes et l'ARS en décembre 2012.

Focus sur...

L'Uriopss est associée aux réflexions. Ainsi, des correspondants territoriaux de l'Uriopss participent au COPIL des CLS et une fiche action *Renforcer l'accès aux soins de 1^{er} recours pour les publics spécifiques - personnes âgées, personnes handicapées, personnes en situation de précarité - a*, par ailleurs, été déposée par l'équipe locale d'animation de l'Uriopss dans le CLS du Caudrésis-Catésis.

Les contributions, interpellations de l'Uriopss

- Courant février /mars, l'Uriopss a adressé deux contributions sur le programme régional de santé mentale. La première contribution est transversale et générale et est en réaction du COPIL ; la seconde a été rédigée à la suite de la commission régionale santé du 12 mars autour de fiches actions [fiche 72601].
- Contribution sur le programme de santé mentale au président de la CRSA ; elle a été annexée au rapport.
- Courant mars, une interpellation a été réalisée sur l'appel à projets et les CLS [fiche 70128].
- Pour alimenter la commission plénière du 3 juillet, l'Uriopss a rédigé plusieurs contributions sur le PRAPS, le PRAAP, la basse vision et l'HAD [fiche 72514].
- La première auto-saisine de la CRSA a eu lieu à la demande de l'Uriopss [par courrier du 4 décembre à Jean-Louis Salomez]. Elle portait sur les réseaux de santé [fiche 74902].

- Le 17 décembre, le président de l'Uriopss a envoyé un courrier au DGARS demandant et motivant le retrait du label AQE.

● L'activité sectorielle et l'accès aux soins

Les activités sectorielles

Dans le cadre de la stratégie nationale de santé

Deux acteurs majeurs des politiques de santé sont venus présenter leurs rapports aux associations adhérentes à l'Uriopss : ▪ le 10 juin [en partenariat avec la Fehap NPDC], Edouard Couty est venu présenter le pacte de confiance à l'hôpital et les suites de la loi HPST. L'objectif était de formaliser des interrogations en prévision de la rencontre avec Daniel Lenoir, le 10 juillet [fiche 73506] ▪ le 21 octobre, Philippe Georges sur la situation économique et la place dans l'offre de soins de demain, des centres de santé. Deux articles dans *le Pont des associations* ont rendu compte de ces deux temps forts respectivement en septembre 2013 et en janvier 2014 [fiche 75534].

La commission régionale de santé Uriopss

Elle s'est réunie le 12 mars pour faire une analyse globale du paysage ARS/CRSA. L'ODJ portait sur la place des associations dans les actions de prévention, les financements 2012 et 2013, les attentes des acteurs associatifs dans les CLS, le devenir des CSI et des réseaux de santé.

Les réseaux de santé

Acteurs majeurs de la coordination des soins, les réseaux de santé connaissent des difficultés financières structurelles. Certains ont dû engager des licenciements. Un courrier de l'ARS leur a notifié une baisse de 10 % de leur financement. Un rendez-vous, le 16 juillet, avec Daniel Lenoir a permis d'aborder l'ensemble des problématiques et leur nécessaire survie à l'heure des politiques de coordination et du développement des prises en charge de soins à domicile [fiche 73141].

Les centres de santé

- L'Uriopss a organisé une réunion, le 25 juin, pour examiner le projet de volet HAD du SROS rédigé par l'ARS. La mouture intermédiaire ne faisait pas mention des centres de santé et des réseaux.
- Le lobbying mené en 2012 s'est poursuivi en 2013. Le rapport IGAS de Philippe Georges, en juillet 2013, est venu regonfler des troupes passablement démoralisées. Sa venue à l'Uriopss Nord - Pas-de-Calais, le 21 octobre, pour présenter son rapport et répondre

aux questions des centres de santé présents a été un moment particulièrement apprécié et constructif [fiche 75534].

Etablissements de santé

L'Uriopss a réuni des établissements de santé avec la Fehap, le 10 juin, afin d'analyser les situations auxquelles ils sont confrontés pour constituer des analyses partagées, des solidarités nouvelles et porter auprès des institutions un positionnement commun.

Le contrat d'objectifs santé/social

Vingt-huit fiches actions ont été réalisées. L'Uriopss a participé aux travaux d'élaboration et de relecture^[5] pilotés par le Conseil régional. L'Union régionale a été à l'initiative d'un travail collectif avec des organismes de formation. Le contrat a été signé entre l'Etat, le Conseil régional NPDC, l'ARS NPDC, les Conseils généraux Nord et Pas-de-Calais, pôle emploi NPDC et des organisations professionnels du secteur social, sanitaire et médico-social dont l'Uriopss.

Interventions et auditions

Auprès d'associations adhérentes

- 9^e journée régionale « *les soins palliatifs : la vie en*

Glossaire

AVS : ateliers santé ville

BNL : but non lucratif

CLS : contrats locaux de santé

COS : contrat d'objectifs sanitaire et social

CSI : centres de soins infirmiers

ESMS : établissements sociaux et médico-sociaux

DGARS : directeur général de l'agence régionale de santé

FIR : fonds d'intervention régional

HAD : hospitalisation à domicile

HPST : loi Hôpital, patients, santé et territoires

ODJ : ordre du jour

PRAAP : programme régional alimentation et activité physique

PLFSS : projet de loi de finances de la Sécurité sociale

PRAPS : programme régional d'accès à la prévention et aux soins

PRIAC : programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie

PTS : pacte territoire de santé

tous lieux » organisée par la coordination régionale soins palliatifs du Nord - Pas-de-Calais, 15 mars.

- Assemblée générale de Neurodev, 11 juin.

- 8^e assises régionales de l'addictologie Nord - Pas-de-Calais, 12 décembre.

Auprès d'organismes extérieurs

- Audition de Bruno Delaval par la Cour des comptes sur les ARS, la démocratie sanitaire et les relations avec les associations, le 19 septembre.
- Audition de Bruno Delaval par le cabinet ENO sur le fonctionnement de l'ARS [le rôle des médecins, inspecteurs, veille sanitaire], le 23 octobre.

Information et formation

L'Uriopss a rendu compte systématiquement des différents travaux réalisés dans le cadre du secteur de la santé :

Six articles consacrés à la santé dans « *Le Pont des associations* »

- En février, « *Le contrat local de santé, un projet de territoire partagé pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé* » [page 10].
- En mars, « *Prévenir plutôt que guérir, les risques psychosociaux à la loupe* » [page 7].
- En mai, « *Les malades d'Alzheimer jeunes, des besoins spécifiques* » [page 9].
- Juillet, août, septembre, « *Pour un service public territorial, favoriser le parcours de santé* » [page 10].
- En novembre, décembre, « *Accueil du DGARS par le président de l'Uriopss* » [page 4] et « *Quelle stratégie pour la santé 2014 ?* » [page 7].

Les formations

Une formation des bénévoles a été réalisée avec Florine Michel, chargée de mission au service Juridique : « *Réseaux de santé et baisse des financements* », le 10 octobre.

www.uriopss-npdc.asso.fr

Cent six fiches ont été réalisées en 2013 dans le champ de la santé et 30 en

L'animation et le conseil aux adhérents par secteur

social et médico-social portant sur des travaux de l'ARS et de la CRSA.

● Perspectives 2014

▪ L'objectif est que le secteur à gestion désintéressée porte les attentes des populations et des besoins de santé afin que les programmes et les moyens opérationnels proposent des réponses pertinentes pour une politique de décloisonnement et de complémentarité.

▪ L'Uriopss portera toute son attention sur la « *révolution ambulatoire* » et la place des acteurs associatifs dans le maillage territorial.

▪ Le FIR a vu son périmètre élargi et le financement des actions de prévention

interroge de nombreuses associations engagées dans la santé. Le souhait est de sécuriser le financement des politiques de prévention.

▪ L'accent sera mis sur la démocratie sanitaire et le rôle des conférences de territoire ●

[1] CS prévention, CS organisation des soins, CS droits des usagers.

[2] Daniel Lenoir a été nommé par décret le 4 septembre, directeur général de la CNAF

[3] 7 mars et 10 juillet.

[4] Ont été signés en 2013, le CLS du Denaisis [29 mars] ; de Hem [11 avril] ; des communautés d'agglomération de Lens-Liévin et Henin-Carvin [19 juin] ; de Tourcoing [17 décembre] ; de la communauté de communes du Caudrésis-Catésis [20 décembre].

[5] L'Uriopss a rédigé une fiche action sur l'ESS qui finalement n'a pas été retenu dans le COS. Elle devrait figurer dans un prochain contrat d'objectifs dédié à l'ESS.

Christelle Decat
responsable du secteur
enfance, jeunesse, famille

[c.decat@uriopss-npdc.asso.fr]

● Les actualités nationales

Dans son avis du 8 juillet 2013, sur la pauvreté des enfants en France, le conseil national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a tiré la sonnette d'alarme. Depuis 2008, cette dernière ne cesse d'augmenter et cela a des répercussions très fortes sur les enfants. Selon l'Insee, un enfant sur cinq est en situation de pauvreté et une personne pauvre sur trois est un enfant. Alors que le président de la République avait placé la jeunesse au cœur de son programme électoral, les acteurs associatifs restent dans l'attente de voir se concrétiser un projet ambitieux de politique globale de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse tel que prôné par l'Uniopss

La petite enfance

▪ Entre novembre et décembre 2012, la ministre déléguée en charge de la Famille, Dominique Bertinotti, a réalisé une vaste consultation « *Au tour des parents* » sur l'ac-

cueil de la petite enfance et le soutien à la parentalité. L'insuffisance de l'offre est pointée par le HCF avec de grandes disparités selon les départements. La nouvelle convention d'objectifs et de gestion [COG] 2013/2017 entre la CNAF et l'Etat est une des traductions techniques de la démarche politique engagée par le Gouvernement.

▪ La ministre s'est engagée à abroger le décret « *Morano* », promulgué le 7 juin 2010, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans.

Focus sur...

▪ Pour l'Uniopss, le rapport intermédiaire, présenté par la ministre lors de la CIMAP du 17 juillet, n'apporte que des réponses partiellement satisfaisantes.

▪ L'Uniopss soutient la construction d'un échelon de gouvernance au niveau régional qui pourrait devenir un niveau clé d'organisation des politiques publiques.

La protection de l'enfance

▪ Dans le cadre de la MAP, le Gouvernement a annoncé qu'il allait lancer, en 2014, l'évaluation de la gouvernance de la protection de l'enfance. L'Uniopss doit y être associée.

▪ La situation des mineurs isolés étrangers : le

31 mai 2013, une circulaire précise les modalités de prise en charge des mineurs isolés étrangers. Ce dispositif de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation a une incidence sur la politique d'accueil de ces jeunes dans les départements. L'Uriopss est intégrée au comité de pilotage de cet accueil dans le département du Nord [fiche 74866].

La protection judiciaire de la jeunesse

- Le sénateur Jean-Pierre Michel a été chargé par le Premier ministre de rendre un rapport sur l'état de la PJJ : faire le bilan des politiques mises en œuvre ces dernières années, analyser le fonctionnement des services de la DPJJ, évaluer ses relations avec l'autorité judiciaire et sa capacité de travail en commun avec d'autres [fiche 75777].
- L'arrivée de Catherine Sultan au poste de directrice de la PJJ. Dès juin, elle a présenté les grandes orientations, la méthodologie de travail et les nombreux points et modalités de collaboration avec les fédérations [fiche 74507]. A travers une note de cadrage dévoilée courant septembre, elle affirme sa volonté de renforcer le milieu ouvert et de privilégier la diversification des modes de prises en charge.
- Réforme de la justice pénale des mineurs : l'Uniopss a rencontré la directrice de la DPJJ, le 4 juillet et a soutenu l'idée d'une diversification des réponses éducatives et le renforcement de la spécialisation de la justice pénale des mineurs.

La petite enfance

Les actualités 2013

- Poursuite des travaux de la CDAJE du Nord : l'Uriopss s'est investie tout au long de l'année dans des groupes de travail [observation, accueil des 2-3 ans...].
- Départ de la coordinatrice de la CDAJE du Nord en septembre 2013.
- Installation de la CDAJE du Pas-de-Calais [fiche 73377].

Focus sur...

- *Les travaux du Collectif « 59/62 Qualité d'accueil pour tous »* : l'Uriopss est impliquée dans le collectif depuis sa création, aux côtés d'autres acteurs du secteur tels que le réseau Colline Acepp ou encore le CRFPE. En juin 2013, le collectif a produit un document, diffusé largement, qui reprenait quatre actualités importantes [fiche 72399] :

 - la

mobilisation « *Au tour des Parents* » ▪ la COG 2013-2017 et le rapport IGAS de février 2013

▪ l'impact du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ▪ la scolarisation des enfants de moins de trois ans et l'accueil des enfants de 2-3 ans à partir des dix principes nationaux énoncés dans le bulletin officiel du 17 janvier 2013.

▪ *L'appel lancé par le Collectif national « Construire ensemble la politique de l'enfance » [CEPE]* : répondant à l'initiative du Collectif « *Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans* », quatre-vingt-huit organisations, dont le réseau Uniopss-Uriopss, ont demandé qu'une véritable politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse soit co-construite, avec l'ensemble des acteurs concernés. Pour cela, elles ont appelé à la création d'un dispositif combinant deux instances : un conseil national de l'Enfance et une instance interministérielle à l'Enfance.

En quelques dates...

11 juin : plénière de la CDAJE du Nord.

21 juin : CDAJE du Pas-de-Calais.

4 décembre : Salon Petit1.

La parentalité

Les actualités 2013

En février 2013, un rapport de l'IGAS est consacré à l'évaluation de la politique de soutien à la parentalité.

Focus sur...

Le premier comité départemental de coordination des dispositifs de soutien à la parentalité dans le Pas-de-Calais a permis de mettre en évidence des dispositifs déployés sur le département [les REAAP, les contrats d'accompagnement à la scolarité, les programmes de réussite éducative, la médiation familiale et les « *espaces rencontres* »]. Il préfigure également l'animation conjointe par le sous-préfet chargé de la Cohésion sociale, la CAF et le Conseil général de ces politiques de parentalité et petite enfance.

En quelques dates...

25 mars : copil départemental parentalité département du Nord [fiche 71652].

16 décembre : comité départemental de coordination des dispositifs de soutien à la parentalité dans le Pas-de-Calais.

12 juillet : copil REAAP Valenciennes.

● La protection de l'enfance

Les actualités 2013 dans le département du Pas-de-Calais

Mise en place d'un grand nombre de réunions et groupes de travail à l'échelon départemental, territorial... L'objectif est l'application des orientations prioritaires du schéma dont notamment, et comme en 2012, la restructuration de l'offre d'accueil institutionnel [fiche 71108].

Focus sur...

▪ *L'observatoire départemental de protection de l'enfance*, créé en 2012, a réuni son comité technique à deux reprises. L'originalité de cet observatoire est la création de collèges permettant à toutes les parties prenantes d'être représentées. Une convention partenariale à l'ODPE a été travaillée durant les comités techniques et sera proposée à la signature au premier trimestre 2014.

▪ *L'engagement du département* dans plusieurs études afin de rendre plus visible la population accompagnée par le dispositif d'aide sociale à l'enfance [ELAP^[1] [fiche 74100], étude sur les parcours des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance dans le Pas-de-Calais [fiche 75687], AEMO 2014 [fiche 74102]].

▪ *La situation des jeunes majeurs dans le département* : une réflexion a été menée en fin d'année pour aboutir à la rédaction d'une contribution Uriopss au schéma Enfance-Famille et au Pacte Jeunesse. Elle a été annoncée lors du comité de suivi de schéma en décembre 2013 et transmise au président du Conseil général en février 2014.

En quelques dates...

21 juin, 6 décembre : comité de suivi du schéma,
12 juin, 21 novembre : comité technique de l'ODPE.

17 janvier, 21 mars, 17 mai et 25 octobre : groupe projet départemental.

Les actualités 2013 dans le département du Nord

Un courrier de l'Uriopss, suite d'une réunion avec les adhérents en avril et en lien avec la CNAPE, a été envoyé au président du Conseil général Patrick Kanner [12 juin 2013]. L'objectif était de mettre en évidence le sentiment des adhérents et de faire des propositions - extrait : « *Les liens aujourd'hui apparaissent distanciés - le sentiment est que « tout va ailleurs qu'à l'ASE* » ▪ d'autant que les autres politiques conti-

nuent à avancer [prestation compensation du handicap, RSA et dans une moindre mesure pour les personnes âgées...] ▪ Les CPOM sont stoppés - tous les crédits sont bloqués -.

Il y a des questionnements également sur la place de la protection de l'enfance dans la démarche publique des territoires : comment y être associés ? Il apparait important que la démarche de réflexion soit commune et dépasse les problématiques budgétaires : « *les associations ont des idées qu'elles entendent faire partager.* »^[2] [fiche 74088].

La direction Enfance Famille du département du Nord a poursuivi la transmission d'informations descendantes pour le suivi de schéma, le 14 et 20 novembre. La DEF a reçu l'Uriopss à deux reprises pour évoquer l'actualité [23 octobre et 18 décembre].

Focus sur...

Le projet de création d'un comité des usagers de la protection de l'enfance : pour la mise en œuvre de ce projet, le département a associé les associations [deux réunions de concertation en septembre et novembre 2013]. Le projet se poursuit pour une mise en place en 2014 [nouvelle réunion le 17 mars 2014].

En quelques dates...

17 juin : assemblée plénière ODPE.
7 octobre et 7 novembre : réunions préparatoires au comité des usagers de la protection de l'enfance.
4 novembre : copil MIE.
14 novembre : comité de suivi de schéma.
20 novembre : réunion des établissements avec le Conseil général 59.

● La protection judiciaire de la jeunesse

Les actualités 2013

Une demande de diagnostic partagé a été transmise à l'ensemble des acteurs partenaires de la DPJJ. L'objectif annoncé est de permettre à chacun de faire valoir son point de vue. Le retour de ce diagnostic est attendu courant premier semestre 2014.

Focus sur...

Une seule réunion interfédérale a été organisée par la DirPJ : cela s'explique par le départ à la retraite de Madame Chaussumier, en juin 2013, et l'arrivée de Monsieur Bastien au poste de DirPJ en septembre. Lors de la réunion de

novembre 2013, les fédérations d'associations ont fait des propositions afin d'améliorer les échanges entre la Dir PJJ et le SAH.

En quelques dates...

- 1^{er} juillet** : nomination de Madame Sultan, DPJJ.
- 19 septembre** : nomination de Monsieur Bastien, DirPJJ Grand Nord.
- 21 novembre** : réunion interfédérale à la DirPJJ.

● La jeunesse

Les actualités 2013

Poursuite des actions du pacte jeunesse dans le Pas-de-Calais. Le département déploie sa politique jeunesse sur l'ensemble du territoire [*fiche 66742*].

Initiative dans le Nord, le vice-président souhaite que les jeunes soient associés à travers une démarche participative intitulée : « *Nord : à cœur ouvert avec la jeunesse* ».

● La vie du réseau

La vie du réseau a plusieurs dimensions dont une nationale et inter régionale.

En quelques dates...

- 23 janvier** : atelier Petite enfance et Protection de l'enfance lors du congrès Uniopss à Lille.
- 5 avril, 4 octobre** : commission nationale Petite Enfance.
- 10 octobre** : commission nationale Protection de l'Enfance Jeunesse.
- 11 avril** : journée nationale MIE.
- 19 avril** : groupe de travail « *justice des mineurs* » et « *mémorandum protection de l'enfance* » produit pour l'Uniopss.
- 3 avril [Amiens], 13 septembre [Arras]** : rencontres inter Uriopss Enfance, Jeunesse, Famille.

Focus sur...

La commission régionale Enfance, Jeunesse, Famille a accueilli, le 19 novembre, Monsieur Mobss de l'ANESM pour échanger sur la recommandation sur « *l'évaluation interdisciplinaire du mineur/jeune majeur en cours de mesure* ».

L'animation des adhérents des services à domicile famille

L'Uriopss coordonne des réunions et ses actions avec l'URAFAD. La demande des adhérents

porte essentiellement sur les échanges entre associations [reconnaissance de leur place dans le dispositif de protection de l'enfance, problématiques budgétaires, actions collectives].

En quelques dates...

- 21 mai, 13 décembre** : réunions régionales des services d'aide à domicile familles.

L'animation des adhérents dans chaque département

- Pour le Pas-de-Calais, ce sont à la fois les directeurs des établissements et les directeurs généraux qui se mobilisent au sein de réunions d'adhérents de l'Uriopss. De fait, les demandes relèvent plus de « *problématiques de terrain* ». Le besoin des adhérents est une organisation des associations face aux groupes de travail proposés par le département, la construction d'une posture et d'un discours commun portés par les représentants de l'Uriopss dans les groupes et le retour des participants aux groupes à l'ensemble des associations.
- Pour le département du Nord, ce sont essentiellement les directeurs généraux qui participent aux réunions. Dans ce département, les besoins des adhérents se rejoignent autour des thèmes PJJ et les relations avec le département. Les réunions servent à faire remonter les problématiques spécifiques des adhérents habilités par la PJJ dans la perspective de la participation aux rencontres interfédérales organisées par la dirPJJ. Elles ont aussi l'objectif de coordonner d'éventuelles actions des adhérents vers le Conseil général.

En quelques dates...

- 6 février, 15 mars, 23 septembre, 19 novembre** : réunions d'adhérents Enfance, Jeunesse, Famille du Pas-de-Calais.
- 18 avril, 19 septembre** : réunions adhérents Enfance, Jeunesse, Famille du Nord,

L'animation de la prévention spécialisée dans le département du Pas-de-Calais

Le travail mené dans le cadre de l'évaluation interne inter-associative [formation - action animée par l'Uriopss et l'APS] a dynamisé la mise en réseau des associations de la prévention spécialisée du Pas-de-Calais adhérentes à l'Uriopss.

En quelques dates...

- 22 février, 24 octobre** : réunions d'adhérents de la prévention spécialisée du Pas-de-Calais.

● Information et formations

En quelques dates...

9, 12 avril et 2 mai : formation auprès d'une AFAD sur « *Les grands axes de la politique de protection de l'enfance. La parentalité* ».

4, 18, 24 juin, 28 septembre, 7 et 12 octobre : formation auprès de l'association ADFAAM 59 sur « *Le lien et l'attachement en Protection de l'enfance* » et « *La bientraitance* ».

12 novembre : formation auprès de CSAPA sur « *De la prévention de la maltraitance à la promotion de la bientraitance* ».

19 décembre : formation auprès d'un SESSAD sur : « *L'enfant, sa famille et la famille d'accueil dans le cadre de la protection de l'enfance* ».

Pendant toute l'année : démarche d'accompagnement d'une association en situation de crise.

www.uriopss-npdc.asso.fr

Cent neuf fiches ont été réalisées en 2013 pour le secteur Enfance, jeunes, famille.

● Perspectives 2014

L'ensemble des dossiers vont se poursuivre et des chantiers nouveaux se mettent en place au fil du calendrier

La vie du réseau

▪ 11 mars : participation de l'Uriopss au 15^e anniversaire de *Métamorphose*, établissement de l'association AlterEgaux, à Valenciennes avec une conférence débat sur le thème « *Quinze ans déjà, pour traiter et prévenir la récidive des jeunes mineurs délinquants multirécidivistes, en conjuguant les besoins du territoire, l'engagement associatif, les politiques de l'Etat et les décisions de justice* ».

▪ 18 avril : journée de réflexion et d'échanges organisée par l'Uriopss et Colline Accep sur le thème « *Petite enfance : complémentarités associatives en construction pour répondre aux besoins des familles sur les territoires* ».

Relations institutionnelles

▪ 8 avril : réunion DirPJJ Grand Nord sur le diagnostic partagé sur les modalités d'accompagnements.

▪ 26 mai : comité départemental de l'aide à domicile famille du Nord.

- En juin : comité de suivi du schéma du Pas-de-Calais et du Nord. Le département 62 est préfigurateur de la démarche de mise en œuvre du schéma territorial des services aux familles^[3]. Les membres de la CDAJE et du COPIL parentalité y seront associés dont l'Uriopss.
- En novembre : présentation de la démarche de l'évaluation interne par les services de prévention spécialisés au CG62.

Le national au local

- 30 juin et 1^{er} juillet 2014 : 7^e assises nationales de la protection de l'enfance sur le thème « *Prévention, prise en charge : face au poids du système, changeons de paradigme* », à Lille.
- 8 juillet 2014 : assises territoriales du travail social à Lille en amont des Etats généraux du travail social. L'Uriopss fait partie des COPIL inter régional et régional ●

[1] Etude longitudinale sur l'autonomisation des jeunes après un placement

[2] Extrait de la réunion du 19 septembre 2013 avec les adhérents du Nord.

[3] Sous la coordination du préfet de département, les nouveaux schémas territoriaux des services aux familles permettront aux acteurs de se fixer des objectifs partagés et cohérents en matière de développement des services aux familles.

Glossaire

ASE : aide sociale à l'enfance

CIMAP : comité interministériel pour la modernisation de l'action publique

CNAF : caisse nationale des allocations familiales

COG : convention d'objectifs et de gestion

CRFPE : centre régional de formation de la petite enfance

DIRPJ : direction inter régionales de la protection judiciaire de la jeunesse

HCF : haut conseil à la famille

MAP : modernisation de l'action publique

MIE : mineurs isolés étrangers

ODPE : observatoire départemental de protection de l'enfance

SAAD : services d'aide à domicile

Julien André

responsable du secteur Insertion
et développement local

● **Les actualités nationales**

Suivi du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté

- Adopté le 21 janvier, en comité interministériel de lutte contre les exclusions, le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale regroupe soixante-et-une mesures relevant de trois axes complémentaires : ▶ la prévention ▶ les actions d'accompagnement et d'insertion ▶ les questions de gouvernance des politiques de solidarité.
- Trente rencontres de présentation territoriale ont été organisées en région.
- Les principales mesures mises en œuvre en 2013 sont : ▶ la revalorisation du RSA socle ▶ l'augmentation des plafonds d'accès à la CMUC pour améliorer l'accès aux soins des plus démunis ▶ l'expérimentation d'une « garantie jeunes » pour les 18 à 25 ans qui ne sont « ni en emploi, ni en éducation, ni en formation » et dont les ressources ne dépassent pas le plafond du RSA [483 €] et pour les jeunes moins vulnérables mais qui ont besoin d'une aide financière pour suivre leur parcours d'insertion^[1] [fiche 73445]. Le Pas-de-Calais fait partie de la deuxième vague de déploiement de l'expérimentation prévue pour 2014.

● **Les actualités régionales**

Ecriture et mise en œuvre du PRAPS Nord - Pas-de-Calais

- Le PRAPS s'inscrit dans les priorités transversales du PRS et vise à améliorer l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis. Le PRAPS est également directement concerné par certaines des mesures prévues dans le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, à la fois en termes d'accès aux droits et de santé [fiche 73527].
- Afin de lutter contre les inégalités de santé qui marquent la région et renforcer l'efficience médico-économique du système de santé régional, le PRAPS Nord - Pas-de-Calais adopté en septembre 2013 s'est fixé cinq objectifs : ▶ maîtriser les restes à charge pour réduire les coûts liés à l'accès aux soins ▶ améliorer l'accès aux soins, notamment par une meilleure connaissance des publics et des dispositifs ▶ améliorer l'accès et le recours aux soins, en facilitant l'accompagnement en structures AHI des personnes présentant des troubles

psychiatriques ou psychiques ▶ promouvoir l'accès à la prévention [en lien avec le futur programme régional d'éducation pour la santé] ▶ proposer des actions spécifiques à destination des étrangers et des personnes sans droits.

Focus sur...

- En septembre 2013, l'Uriopss a contribué dans le cadre des comités de pilotage du PRAPS à la réécriture du programme régional d'Accès à la prévention et aux soins adopté par l'ARS [fiche 72514].
- Les associations la MAHRA, l'ABEJ, Martine Bernard, Prim'Toit, Magdala ou encore l'AFEJI ont ainsi contribué aux réflexions sur une démarche inter-associative autour de la continuité des parcours de soins, en apportant leur expertise sur les besoins des populations accueillies dans le champ AHI et les situations rencontrées par les associations du champ « personnes handicapées ».

Réécriture des PDALPD Nord et Pas-de-Calais [fusion avec les PDAHI]

- Dans le cadre de sa participation aux instances de mise en œuvre du PDALPD du Pas-de-Calais, l'Uriopss contribue à l'évaluation du PDALPD 2008-2012 [prolongé en 2013] et aux réflexions concernant sa fusion avec le PDAHI.
- Dans le département du Nord, le PDALPD adopté en mai 2013 intègre le PDAHI. Cela se traduit par une redéfinition des publics prioritaires du plan - ajout de six nouvelles catégories - et une approche plus préventive.
- L'Uriopss participe à l'expérimentation « Territoires pilotes Logement d'abord » qui a été menée sur Lille métropole communauté urbaine [dix réunions techniques et deux réunions de pilotage]. Le travail collectif a abouti à la réalisation d'une étude-action sur la mission du référent RSA dans l'accompagnement « vers » et « dans » le logement des allocataires du RSA, en lien avec la réécriture du PDI et la mise en œuvre du PDALPD du Nord.

Focus sur...

- Avril/septembre 2013, l'Uriopss a réalisé une étude-action sur « *Le rôle, les missions et les postures des référents RSA* » dans le cadre d'un accompagnement au logement complexe. Il en ressort la nécessité de renforcer les missions de coordination de parcours des référents RSA, en tant que référent unique « *garant* » du parcours d'insertion des allocataires, notamment lorsque les difficultés sociales de l'allocataire sont importantes et/ou complexes. Il s'agit aussi de positionner les référents comme plates-formes territoriales [fiche 76800]. L'étude a aussi mis en avant : ▪ les difficultés à mobiliser le levier logement [pénurie de logement, vétusté du bâti, évolution des situations de pauvreté, difficultés de solvabilisation des ménages, saturation des solutions d'urgence...]
- La méconnaissance des dispositifs de relogement prioritaire des personnes en situation de mal-logement par de nombreux intervenants sociaux, alors même que la communication autour de l'existence, du fonctionnement et de la procédure de relogement prioritaire via le PDALPD du Nord est un élément déterminant dans la capacité à mobiliser des solutions adaptées.

Réécriture du PDI du Nord et organisation des Etats généraux de l'insertion

- Dans un contexte budgétaire contraint, l'augmentation du nombre de personnes allocataires de minima sociaux est conséquente. De plus, le taux de chômage est quasiment historique dans certains territoires.
- Evaluation de l'organisation du RSA dans le Nord, trois ans et demi après la généralisation du RSA, sur la base du rapport publié en octobre 2012 par le cabinet ASDO [points faibles et forts de l'offre d'insertion, propositions de leviers pour réformer l'offre d'insertion financée par le Conseil général]
- Organisation des Etats généraux de l'insertion par le Conseil général du Nord, le 10 avril 2013. L'objectif étant de définir les principales orientations du PDI autour d'une mobilisation active - élus, services, habitants et associa-

tions -. En amont, le département avait associé aux échanges l'ensemble des acteurs et partenaires de l'insertion par le biais d'un appel à contributions auquel l'Uriopss Nord - Pas-de-Calais a répondu [fiche 74899].

Focus sur...

- L'Uriopss a répondu à l'appel à contribution lancé en amont des Etats généraux de l'insertion du Nord. Pour cela, elle a organisé des réunions à Lille, Valenciennes et Dunkerque pour recueillir les avis et propositions des associations investies dans le champ des allocataires du RSA.
- La contribution portait sur : ▪ le rôle du Conseil général du Nord dans la prévention à l'entrée dans la grande pauvreté et l'accompagnement des publics allocataires les plus en difficulté ▪ la nécessité d'une approche globale de l'insertion ▪ avoir une meilleure lisibilité et connaissance partagée des dispositifs relevant de l'insertion professionnelle, relogement de publics prioritaires, accès aux soins de personnes en précarité... ▪ la poursuite et la formalisation des démarches participatives associant les allocataires à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques ▪ l'inscription des financements issus du PDI dans un cadre pluriannuel pour consolider l'assise économique des associations et favoriser leur capacité d'innovation.

● L'Uriopss et l'animation du réseau

Le collectif Alerte Nord - Pas-de-Calais

En 2013, un nouveau président a été élu à tête du Collectif Alerte régional. Il s'agit de Gérard Tonnelet qui a succédé à Jean-Pierre Bultez. Cela a été l'occasion de travailler à une réflexion en profondeur sur Alerte en région.

Deux axes de travail ont été prioritaires en 2013 :

- un travail sur les personnes isolées permettant de confronter des approches et l'évolution du contexte politique qui donnera lieu à une journée en 2014
- le suivi du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté en vue de l'élaboration des indicateurs de suivi nationaux et territoriaux du plan.

Une date...

6 novembre : journée régionale de suivi du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté à l'IRTS de Loos en présence de François Chérèque^[2]. Des contributions sur l'élaboration d'indicateurs territoriaux ont été réalisées en prévision de sa venue. Aussi, des rencontres ont été organisées dans quatre territoires^[3] en lien avec les forums permanents de l'insertion, le CCRPA... L'Uriopss a participé aux réunions de pré-

paration de l'événement et notamment aux comités de pilotage présidés par le préfet Joly, délégué de l'égalité des chances. L'union régionale a également mobilisé des « usagers ».

Autres animations et participations

L'Uriopss anime, participe à des commissions, groupes de travail, groupes de suivi :

- *Insertion* : ▶ groupe d'appui insertion : les rencontres en 2013 ont permis de travailler avec les associations adhérentes sur la réécriture du PDI 59 ▶ groupe d'appui participation [cf. « *Participation des allocataires du RSA* »] ▶ collectif Logement dans le Pas-de-Calais.

Dans les deux départements, l'Uriopss a participé

aux comités de suivi, aux réunions PLES ainsi qu'aux conventions d'orientation. Elle était présente dans les équipes pluridisciplinaires, les commissions territoriales d'insertion et les CDIAE du Nord et du Pas-de-Calais.

▪ *Logement et hébergement* : l'Uriopss a poursuivi sa participation aux différentes instances de pilotages des politiques AHI [comités de pilotage du PDAHI dans le Pas-de-Calais, comités de pilotage et comités techniques du PDAHI dans le Nord] [fiche 70830].

▪ *Santé-précarité* : dans le Nord, l'Uriopss a copiloté le groupe de travail « Santé-Précarité » du PDAHI, autour de l'accès aux soins et de la prise en charge des publics ayant des problématiques sanitaires ou médico-sociales en synergie avec le PRAPS adopté par l'ARS.

Focus sur...

▪ Pour le collectif Logement du Pas-de-Calais^[4], l'Uriopss joue le rôle de relais auprès des associations en organisant des réunions et des temps de rencontre à l'échelle départementale. Son implantation territorialisée via le CDTU du Pas-de-Calais lui permet d'accompagner et d'organiser la dynamique d'information et d'accompagnement.

▪ L'Uriopss accompagne les membres du collectif à une meilleure compréhension des politiques sociales et des enjeux sur différentes thématiques afin de permettre un décloisonnement des politiques sociales. Le Collectif Logement aborde différentes thématiques et contribue à favoriser les échanges de pratiques. Par exemple :

- ▶ la prévention des expulsions
- ▶ le projet de loi ALUR
- ▶ le plan de lutte contre la pauvreté
- ▶ le suivi des instances du PDALPD
- ▶ les outils d'accompagnement dans le cadre du FSL.

Une date...

17 mai : le collectif Logement du Pas-de-Calais a organisé une journée de travail intitulée « *Accompagnement(s) et logement* » avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'accompagnement des personnes en situation de mal-logement^[5]. Conscient des évolutions auxquelles sont confrontés les acteurs du champ de l'hébergement et

Logement et précarité énergétique

L'Uriopss et les services du département du Nord co-animent, sur les territoires du Valenciennois et du Douaisis, un réseau logement et précarité énergétique. Les objectifs des réseaux sont les suivants :

- informer, échanger et partager les bonnes pratiques [valoriser les actions pour lutter contre la précarité énergétique...]
- développer le partenariat en décloisonnant les interventions des acteurs et en créant des synergies de moyens
- proposer des actions de sensibilisation aux acteurs sociaux par le biais de journée d'étude, de formation...
- évaluer l'impact de la précarité énergétique sur les personnes [dommages sociaux, sanitaires, psychologiques] et des actions de prévention [fiche 70149].

En 2013, huit réunions ont eu lieu dans une dynamique partenariale renouvelée notamment par la mobilisation et l'implication des EPCI^[1]. Deux journées ont été organisées : la première, le 2 avril sur le thème « *Précarité énergétique : quels leviers pour agir sur le Valenciennois ?* » et la seconde, le 22 novembre sur « *Précarité énergétique : quels leviers pour agir sur le Douaisis ?* ». Dans les deux cas, cela a abouti à la publication d'un guide territorial [fiches 70895, 74319].

En 2014, l'animation des réseaux va se poursuivre dans le maintien de la dynamique partenariale. Des demi-journées d'accompagnement de ménages en situation de mal logement et/ou de précarité énergétique vont être organisées : la première ayant lieu le 15 mai à Douai.

[1] Etablissement public de coopération intercommunale.

du logement - politique du logement d'abord, fusion des PDALPD et PDAHI, Acte III de la décentralisation...-, cette journée avait pour objectif de privilégier une approche populationnelle, notamment autour des besoins des ménages. Il s'agissait aussi de montrer la plus-value du travail des associations sur l'accompagnement des personnes et des familles, tout en réaffirmant la dimension essentielle de la prévention.

● Projets locaux et parole des usagers

Le conseil consultatif régional des personnes accueillies ou accompagnées

Depuis 2011, dix régions pilotes, dont le Nord -Pas-de-Calais, ont expérimenté la déclinaison du conseil consultatif des Personnes accueillies au niveau régional pour réfléchir, au plus près des lieux de vie des personnes, aux politiques publiques les concernant. En Nord -Pas-de-Calais, l'instance est portée politiquement et de manière conjointe par la Fnars et l'Uriopss^[6].

La participation des usagers dans le Pas-de-Calais

- Réalisation d'une étude sur « *la participation des usagers dans le secteur associatif social et médico-social* » dans le département du Pas-de-Calais par l'Uriopss.
- Les objectifs poursuivis étaient : ▶ identifier les modalités de participation des personnes accueillies et accompagnées dans les associations adhérentes à l'Uriopss ▶ analyser les conditions et modalités requises pour assurer la participation effective des personnes accueillies et accompagnées.

Cette étude est une première étape à l'apprehension des enjeux et méthodes de participation mises en œuvre, aujourd'hui, dans plusieurs établissements et services sociaux et médico-sociaux du Pas-de-Calais. Elle pose les bases d'une réflexion autour d'un processus participatif plus large et pérenne en faveur des personnes en situation de vulnérabilité. En proposant une analyse de la participation et de ses enjeux, l'étude présente des exemples de modes de participation sectoriels afin d'identifier des perspectives de travail et de réflexion.

La participation des allocataires du RSA dans les forums permanents de l'insertion du Nord

Les forums permanents de l'insertion sont montés en puissance en 2013 :

- Ils ont trois objets principaux : ▶ engager des dynamiques participatives locales : ▶ favoriser l'émergence d'une parole citoyenne et permettre la représentation des bénéficiaires des politiques publiques d'insertion dans les instances territoriales et départementales ▶ engager des parcours collectifs d'insertion [journées thématiques, groupes de réflexion, mobilisation d'outils artistiques et culturels] ▶ contribuer aux politiques de lutte contre les exclusions.
- Sur chaque territoire, une association porteuse finance un coordinateur territorial en charge de l'animation du forum et de l'appui aux projets co-construits avec les habitants. L'Uriopss et la fédé-



ration des centres sociaux du Nord co-animent des « groupes d'appui participation », soit six rencontres en 2013. Les thématiques suivantes ont été abordées : ▶ les travaux menés par les forums ▶ la professionnalisation de l'accompagnement autour de démarches participatives ▶ les échanges d'expérience et de pratique.

▪ En 2013, cette structuration d'une démarche commune de participation départementale s'est notamment traduite par une forte mobilisation des forums permanents de l'insertion dans la réécriture du PDI du Nord, que ce soit dans le cadre des États généraux de l'insertion ou par une contribution commune des forums permanents de l'insertion au PDI.

Focus sur...

De nombreux événements et productions ont été proposés par les participants aux forums permanents de l'insertion : ▶ édition d'une newsletter hebdomadaire dans le Cambrésis ▶ production d'un film en partenariat avec Pôle Emploi, d'une band dessinée ou encore d'un journal avec le CCAS dans le Valenciennois ▶ mobilisation des outils culturels et travail avec les médiateurs culturels dans le Douaisis ▶ animation de groupes d'expression autour de thématiques choisies par les habitants dans l'Avesnois : échanges autour de la mobilité à Fourmies, du logement à Avesnes, de l'emploi à Maubeuge et de la santé à Le Quesnoy.

Une date...

19 mars : organisation de la journée de la solidarité active « *Un tremplin pour l'expression* » par le forum citoyen de l'insertion [Armentières/Flandre Intérieure].

Les collectifs Roms

▪ En 2010 et 2011, les associations de la région engagées dans la lutte contre les discriminations ou la pauvreté se sont particulièrement mobilisées en faveur des populations Roms.

▪ Un collectif, alliant à la fois militants issus de délégations locales d'associations nationales [ATD, LDH, FAP, CCFD, MRAP...] et d'associations locales a alors sollicité l'Uriopss, afin qu'elle puisse constituer l'ingénierie juridique, technique et financière, servant d'assise à un conventionnement avec la région permettant l'attribution de crédits à destination d'actions vis-à-vis des populations Roms.

▪ La convention conclue avec le Conseil régional Nord - Pas-de-Calais s'articulait notamment autour de deux axes permettant l'attribution de financements : ▶ l'urgence de l'intégration, de la socialisation et de l'accès à la citoyenneté ▶ l'égalité dans l'accès aux droits

Focus sur...

▪ Festival d'amitié franco-rom dans le Pas-de-Calais.

▪ Goûter de Noël pour les enfants des camps organisés par l'atelier solidaire,

▪ Démarche « Rom 3000 ».

▪ Action Solidarité de Roubaix.

▪ Crédit à destination d'actions vis-à-vis des populations Roms

Le développement social local via la plateforme Germinal

La plateforme Germinal intervient sur les territoires [Avesnois, Cambrésis, Douaisis, Valenciennois] pour promouvoir les initiatives des habitants/d'associations, soutenir leurs projets, les inciter à s'investir dans des actions concrètes qui leurs tiennent à cœur. Elle réunit tous les mois des porteurs de projets, des travailleurs sociaux, des associations engagées sur le terrain et des administrations, qui apportent un soutien, un accompagnement et des conseils aux initiatives présentées lors des réunions. Les objectifs de la plateforme sont les suivants : ▪ mettre en réseau les acteurs locaux ▪ développer la mutualisation des moyens ▪ garantir l'expression et l'écoute des personnes ▪ respecter l'identité des porteurs de projets ▪ accompagner et orienter les porteurs de projets. L'Uriopss co-anime les quatre plateformes en partenariat avec l'association Germinal.

Par exemple, la plateforme Amandinois Denaisis a étendu son activité à l'ensemble du Valenciennois et une plateforme sur le Douaisis a été créée. Trente-quatre réunions ont eu lieu, 48 projets ont été accompagnés et 14.737 euros de subventions/prêts ont été accordés [soit 9 projets financés].

En 2014, l'animation de la plateforme Germinal se poursuit et les partenariats vont être renforcés auprès d'autres associations et des EPCI. Enfin une conférence sur le territoire Sambre Avesnois va être organisée pour les quinze ans de la plateforme.

L'animation et le conseil aux adhérents par secteur

originaires de Roumanie et de Bulgarie.

▪ Etude juridique et sociologique portant sur le diagnostic de cinq terrains occupés par des populations Roms, suivie d'actions de formation des bénévoles.

▪ Participation de bénévoles à des formations ou évènements organisées par Romeeurope.

▪ Soutien aux démarches bénévoles favorisant le maintien du lien social, des actions de médiations vers les riverains et d'accès aux droits fondamentaux.

► appui en termes d'ingénierie juridique, technique et financière aux projets des collectifs d'appui et d'accompagnement des populations Roms ●

[1] La « garantie jeunes » consiste en un accompagnement renforcé vers l'emploi et l'autonomie, et en une allocation d'un montant équivalent au RSA pendant les périodes sans emploi ni formation.

[2] Commissaire IGAS en charge du suivi du plan quinquennal.

[3] Littoral, Pas-de-Calais, Sambre-Avesnois et Métropole Lilloise.

[4] Le collectif Logement du Pas-de-Calais est constitué d'associations qui œuvrent dans le champ du logement et de l'hébergement qu'elles soient adhérentes ou non à l'Uriopss. Celui-ci se réunit une fois tous les deux mois, dans les locaux des associations participantes.

[5] Cent quatorze personnes ont participé à ce temps d'échange et de réflexion, qui a également permis de conforter la contribution des associations à la construction des politiques publiques portées par le Conseil général du Nord et par l'Etat dans le cadre du PDALPD et du PDAHI.

[6] Elle est animée par Raoul Dubois, actuellement, accueilli en structure d'hébergement.

● Information

www.uriopss-npdc.asso.fr

Pour informer nos adhérents et en interaction avec le service communication, cent trente huit fiches ont été élaborées et diffusées sur le site de l'Uriopss.

● Les principales perspectives 2014

▪ Appui aux politiques publiques locales : ► veille et information des adhérents concernant la loi ALUR ► mise en œuvre du PDI 2014-2017 dans le département du Nord ► organisation d'échanges et d'informations avec les représentants en CTI et CTT ► contribution à la réécriture du PDALPD du Pas-de-Calais.

▪ Animation du collectif Alerte : ► mobilisation des associations membres autour de la redéfinition de la stratégie et des chantiers prioritaires pour le collectif en 2014 ► suivi de la mise en œuvre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté ► élargissement de la composition du collectif et développement des liens avec les partenaires sociaux.

▪ Participation : ► organisation d'un séminaire sur la participation dans le Pas-de-Calais ► appui aux forums permanents de l'insertion dans le Nord

Glossaire

45

ALUR : loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

AHI : accueil hébergement insertion

CDTU : comité départemental territorial Uriopss

CILE : comité interministériel de lutte contre les exclusions

CMUC : couverture maladie universelle complémentaire

CCRPA : le conseil consultatif régional des personnes accueillies, accompagnées

ESSMS : établissements et services sociaux et médico-sociaux

PDAHI : plans départementaux accueil hébergement insertion

PDALPD : plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées et fusion

PDI : programme départemental d'insertion

PLES : pôle lutte contre les exclusions et la promotion de la santé

PRS : plan régional de santé

RSA : revenu de solidarité active

Depuis février 2014, la nouvelle responsable du secteur Insertion et développement local est Marine Lemoine [03 20 12 85 74 - insertion@uriopss-npdc.asso.fr]

Le rapport d'activité des services

par Marine Réquillart, directrice adjointe de l'Uriopss

[Principaux éléments de contexte et enjeux

Les adhérents de l'Uriopss sont confrontés à un certain nombre d'enjeux parmi lesquels :

- l'échéance du renouvellement des autorisations avec la préparation du premier rendez-vous qu'est le rendu du rapport d'évaluation interne et le choix de l'évaluateur externe,
- une recherche de rationalisation de la dépense publique qui se concrétise par une logique de restriction budgétaire forte et de convergence tarifaire avec les CPOM qui constituent l'outil des pouvoirs publics pour accompagner ces processus,
- la loi cadre ESS qui répond à une volonté des pouvoirs publics d'une meilleure reconnaissance de ce secteur ainsi qu'à une volonté de développement économique, social et environnemental [équitable] des territoires. Cette loi implique une nécessaire prise en compte des acteurs associatifs dans le processus de structuration de ce secteur,
- la préparation de la programmation des fonds structurels européens 2014-2020 qui constitue des leviers d'accompagnement des processus de développement et de restructurations sectorielles,
- le cadre réglementaire et législatif qui impacte les associations employeuses au regard du droit du travail et de la gestion des ressources humaines, les obligeant de fait à s'interroger sur le statut collectif applicable à leurs salariés, à repenser leur organisation ou à modifier leurs pratiques. Citons notamment : ▶ la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 ▶ la recommandation patronale du 4 septembre 2012 ▶ la convention collective de branche d'aide à domicile ▶ le développement professionnel continu pour les professionnels de santé médicaux et para-médicaux.

Tout cela a pour principales conséquences :

- des situations de crise traduisant des problématiques économique, de gouvernance et organisationnelle auxquelles les

adhérents doivent être en capacité de faire face,

- des processus de réorganisation interne se concrétisant notamment par une montée en charge de l'encadrement intermédiaire, par l'internalisation ou la mutualisation [en interne comme en externe] de certaines fonctions supports [comme par exemple, la tenue de comptabilité, la gestion de la paie...],
- des processus de restructuration sectoriels et internes se traduisant par la recherche de coopérations pouvant aller jusqu'à un rapprochement,
- la nécessité d'une gouvernance associative plus que jamais présente et en capacité d'anticiper les changements,
- la nécessité d'être en capacité de conduire ces processus de changement qui intègrent une gestion des risques psychosociaux.

[Les services de l'Uriopss assurent une veille

Le droit social

La veille en droit social pour les adhérents prend plusieurs formes :

- la permanence juridique téléphonique,
- la diffusion d'information [partie droit social du document conjoncturel, circulaires, suppléments juridiques du *Pont des Associations* chaque trimestre].

Orientations des instances de l'Uriopss

En vue de renforcer l'accompagnement des adhérents dans l'intégration des nouveaux défis qui s'imposaient [et s'imposent encore à eux], le Conseil d'administration du 19 novembre 2009 a approuvé trois orientations cadres :

- adapter les services aux nouveaux besoins et aux exigences des adhérents par un élargissement de l'offre sur des thématiques prioritaires [évaluation interne, ressources humaines, stratégie financière],
- accompagner les adhérents dans la résolution de situations de crise,
- développer et dynamiser la vie associative.

Ces orientations ont été confortées depuis 2009 par les résolutions des assemblées générales qui ont permis de mobiliser des moyens à destination des adhérents [création d'un fonds de soutien aux projets inter associatifs de territoires et de situation de crise] et de l'équipe Uriopss [abondement du budget formation et mise en place de tutorat en interne].

La permanence juridique

En 2013, 593 demandes [contre 531 en 2012] ont été formulées dans le cadre de la permanence téléphonique par 174 associations, établissements et services différents [*cf schéma ci-contre*].

Parmi les questions posées, 325 l'ont été par des adhérents n'ayant pas conventionné avec le service paie et/ou le CCG, 268 par des associations adhérents aux services CCG et/ou paie [le nombre d'adhérents CCG/paie est de 113].

Ces 268 demandes ont été posées par 30 associations, établissements ou services différents adhérant à la fois au service paie et au CCG, 27 par des associations adhérant uniquement au CCG et enfin 20 par des associations adhérant uniquement au service paie. Environ 45 % des demandes sont donc faites par des adhérents CCG/paie, démontrant de fait le travail réalisé en inter services

Les questions posées portent principalement sur la rupture du contrat, la durée du travail, la suspension du contrat et la rémunération. Par ailleurs, dès qu'une nouveauté légale ou conventionnelle intervient, la permanence est sollicitée pour des questions pratiques de mise en œuvre. Des demandes ayant trait à la paie et aux changements de convention collective sont par ailleurs en augmentation.

La diffusion d'information

- Envoi de six circulaires sur les thématiques relatives à l'avenant dans l'aide à domicile, la CCNT du 31 octobre 1951 [indemnités kilométriques et recommandation patronale], au SMIC et à la loi de sécurisation de l'emploi.

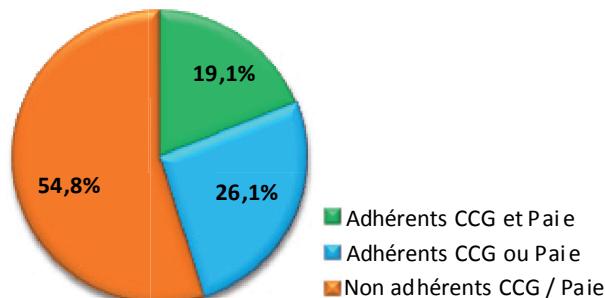
- Elaboration de trois suppléments juridiques avec pour dossiers thématiques : le temps d'habillage sur le lieu de travail, le licenciement pour motif économique et les congés pour évènement personnel.

- Participation à la rédaction de la partie « mesures sociales » du document conjoncturel en lien avec l'Uriopss Rhône-Alpes.

L'évaluation interne

L'année 2013 marque la dernière ligne droite pour la majorité des établissements et services autorisés en termes de

Proportion de questions formulées par des adhérents ayant recours aux fonctions mutualisées gestion-paie



formalisation des rapports d'évaluation interne et de préparation des évaluations externes. Dans cette perspective, le service Vie associative et formation des acteurs a élaboré un dossier spécial, transmis aux adhérents et diffusé sur le site. Ce dossier reprend notamment les textes législatifs de référence, les éléments de méthodes ainsi que le positionnement du réseau.

Le modèle associatif et l'économie sociale et solidaire

La place des acteurs associatifs et la reconnaissance du modèle associatif apparaissent comme déterminants dans le projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire.

En vue de mobiliser les adhérents sur cette question, le service Vie associative s'est fortement investi en 2013 sur le suivi des débats nationaux [auxquels les réseaux et la CPCPA ont contribué], donnant lieu à l'animation d'un atelier lors de l'assemblée générale et lors du séminaire de rentrée des administrateurs. Il est également à noter que ce sujet a largement été traité au cours de la journée de rentrée sociale.

En 2013, le service Vie associative est venu en appui de deux dossiers réalisés par le service communication : *le Pont des Associations* n°335/336 [juillet/août, septembre] et n°337 [octobre].

Par ailleurs, dans une perspective de reconnaissance du modèle associatif, le service Vie associative :

- est intervenu au titre de la CPCPA, lors du forum régional des dirigeants associatifs sur l'initiative et la gouvernance associative,
- a participé au groupe de travail porté par l'APES qui a abouti à la création d'une plateforme relayant l'offre de formation pour les acteurs de l'ESS, développées par les acteurs de l'ESS.

L'alerte des situations à risque

Une enquête a été diffusée auprès des adhérents accompagnés dans leur gestion par l'intermédiaire des comptables de l'Uriopss. Celle-ci visait à identifier les

situations à risques et à anticiper toutes difficultés. En effet, les interventions des comptables permettent un lien privilégié avec les adhérents et un rôle de repérage au sein des associations.

Sur la base d'indicateurs retenus collectivement, l'enquête dresse un état des lieux au regard :

- du cadre réglementaire [autorisations, évaluations internes et externe, outils loi 2002-2...],
- de la vie associative,
- de la gestion comptable et financière [CPOM ou conventions tripartites en-cours, plans pluriannuels d'investissement autorisés, utilisation de groupement d'achats, suivi des résultats comptables],
- des ressources humaines [âge moyen de l'effectif, départs en retraite prévus dans les cinq ans, difficultés de recrutement, égalité professionnelle, dialogue social, évaluation des risques professionnels, règlement intérieur, climat social, document unique de délégation].

Elle doit permettre de sensibiliser nos adhérents et les accompagner sur les besoins repérés. Les points de vigilance relevés devront permettre aux comptables d'alerter et d'orienter les adhérents vers le responsable de secteur et/ou le service juridique et ressources humaine pour un meilleur accompagnement des associations selon leurs besoins.

Dans le cadre des clôtures de comptes 2013, les comptables formaliseront dans la « note de synthèse » les attentions particulières à avoir dans la gestion des dossiers. Les notes de synthèse seront alors envoyées aux présidents.

Les nouvelles normes de transactions bancaires dématérialisées

En 2014, les normes de transactions bancaires dématérialisées : virements et prélèvements évoluent au niveau européen vers la norme « SEPA » [single euro payments area ou espace unique de paiement en euros].

Cette mutation implique une nécessaire anticipation de la migration des coordonnées de comptes bancaires vers le nouveau format. Au-delà, ces nouveaux moyens de paiements impliquent de nouvelles procédures : obligations d'information, délais à respecter pour les prélèvements ainsi qu'une nouvelle réglementation renforçant les droits des consommateurs.

Le 5 juillet, une matinale a été organisée par le service CCG en collaboration avec le CIC, membre du Club des partenaires de l'Uriopss, afin de préparer les adhérents du service à ce changement.

L'Uriopss se mobilise pour représenter le réseau

Les indicateurs de contrôle

Les systèmes d'informations se révèlent être un enjeu importants dans la rationalisation de l'allocation des financements. Afin d'objectiver les coûts et leur composition pour mener les dialogues de gestion, le Conseil général du Pas-de-Calais a décidé de se doter d'une unité chargée du contrôle de l'utilisation des ressources allouées aux établissements et services.

Il est prévu que la remontée des données se fasse par un système d'information, renseigné par le biais des comptes administratifs et

des budgets prévisionnels. En complément de ces données, il sera demandé aux organismes gestionnaires de transmettre un supplément d'informations renseignées dans des questionnaires.

Les « têtes de réseau » dont l'Uriopss, ont été sollicitées pour contribuer aux travaux sur les indicateurs relatifs à la gouvernance, à la solidité financière des structures et d'un référentiel de coûts relatifs à l'activité. Le suivi de ces travaux s'est traduit par une forte mobilisation du service CCG, des responsables de secteurs PA et PH et de la direction. Il a fait l'objet de nombreuses discussions au sein de réunions d'adhérents des secteurs PA/PH du Pas-de-Calais, du CDTU 62, du Club CPOM, et de la production d'un rapport d'analyse.

Si dans leur positionnement politique, les instances de l'Uriopss ont réaffirmé la pertinence des chantiers engagés, elles ont attiré l'attention du Conseil général notamment sur la nécessité de :

- progresser dans une analyse stratégique partagée afin que chaque partie prenante, en raison de ses responsabilités propres, affine sa connaissance et renforce son pilotage,
- clarifier les règles du jeu et les objectifs au regard des principes de contrôle, d'audit, d'inspection, de suivi, d'alerte et de méthodes comparatives des coûts,
- questionner le nombre d'indicateurs, la faisabilité de renseignement, la facilité d'utilisation, leur nature et leur pertinence par rapport aux différents objectifs explicites et implicites,
- articuler ces nouveaux indicateurs avec les obligations posées par le cadre réglementaire.

Les fonds structurels européens 2014 - 2020

L'équipe de l'Uriopss [service Vie associative, secteurs Enfance jeunesse famille et insertion] s'est mobilisée pour participer à la phase de concertation organisée par l'Etat [SGAR] et le Conseil régional dans le cadre de l'élaboration du programme opérationnel 2014-2020 [outil de cadrage de l'utilisation des fonds structurels européens].

A partir d'une mobilisation collective d'adhérents dans le cadre d'un groupe de travail spécifiquement constitué à cet

Le rapport d'activité des services...

effet et pour une prise en compte des enjeux propres aux secteurs, huit contributions ont été présentées, traitant plus particulièrement de :

- l'accompagnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux dans l'adaptation aux mutations du secteur,
- le développement de la recherche et de l'ingénierie de formation dans les domaines du travail social afin de contribuer à une action sociale inclusive et novatrice,
- le soutien et la promotion de l'innovation et de l'action associative,
- la promotion et la valorisation des démarches participatives visant à contribuer à l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques,
- l'intégration durable au marché du travail pour les jeunes sans emploi, ni éducation ou formation et plus largement sur l'emploi de la jeunesse,
- les associations d'aide à domicile famille, actrices de l'inclusion active,
- l'accueil des jeunes enfants des familles allocataires du RSA au sein des lieux d'accueil « petite enfance » [à partir des travaux menés par la CDAJE],
- la problématique immobilière et la précarité énergétique au sein des structures privées à but non lucratif.

La formation professionnelle

Le contrat d'objectif sectoriel [COS] santé/social contribue à la mise en œuvre du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles [CPRDFP]. Il traduit les enjeux en termes de besoins en compétences et en formation propres au secteur sanitaire et social, les priorités d'actions, les modalités d'intervention des signataires du COS et les partenariats à développer. Trois grandes orientations figurent dans le CPRDFP à savoir répondre aux attentes des jeunes et des adultes [permettre l'accès de chacun par la formation initiale et continue à la qualification la plus élevée possible], faire face aux enjeux d'une région en pleine mutation économique et sociale [sécuriser les parcours et les transitions professionnelles] et relever le défi du développement économique régional [anticiper les besoins en compétences de demain].

Dans le cadre de ces orientations, six leviers d'actions ont été prévus :

- l'attractivité des métiers, l'information et l'orientation,
- la formation et la qualification tout au long de la vie,
- la dynamique de l'alternance et la professionnalisation,
- l'anticipation des mutations et l'accompagnement des évolutions socio-économiques,
- l'émergence des activités et des métiers de demain,
- la transformation écologique et sociale et de le développement durable.

Les enjeux cités dans le COS santé/social sont la réponse aux besoins en recrutement, la construction de parcours professionnels, l'encouragement de la mobilité professionnelle, la professionnalisation des acteurs et faciliter l'accès à la qualification.

L'Uriopss a participé aux réunions de préparation du COS, produit une note de positionnement et en est signataire.

Les risques psychosociaux

Le service juridique - RH de l'Uriopss a participé aux réflexions menées dans le cadre de l'observatoire régional sur les risques psycho-sociaux mis en place et piloté par l'ARS. Celles-ci se sont appuyées sur la restitution d'un questionnaire envoyé aux établissements publics de santé concernant l'absentéisme.

Notons que le service juridique a également lancé une enquête auprès des adhérents des services paie et CCG sur la thématique des risques psycho-sociaux. Le faible taux de réponse peut être à la fois analysé comme une absence de visibilité de l'Uriopss sur ces questions et comme une thématique encore trop peu prise en compte. Un partenariat avec l'ARACT est à envisager pour poursuivre l'investissement de ces questions.

49

[Les fonctions mutualisées

Les fonctions comptables et paie

Le service Conseil, comptabilité, gestion constitue un service d'aide à la gestion que les adhérents peuvent mobiliser soit dans une perspective de long terme, soit dans le cadre d'évènements particuliers [ex : absences....].

[La gestion de la paie] En 2013, soixante-seize associations adhérentes ont eu recours au plateau technique paie pour une gestion de 19450 bulletins de paie contre 19148 en 2012. Les départs de dossiers ont été compensés par l'arrivée de nouveaux dossiers Il est à noter que le service intervient sur site, dans les associations, pour la gestion de deux dossiers de paie, avec la particularité pour l'un d'eux d'utiliser un autre logiciel de paie que celui utilisé par le service. Le service a par ailleurs assuré, en gestion de la paie, deux actions de formation sur-mesure à la demande d'adhérents.

[Le suivi de gestion] Les interventions en comptabilité-gestion vont de la tenue de comptabilité à la production des budgets prévisionnels, révision comptable et élaboration des documents de clôture de l'exercice dans le respect de la réglementation des établissements et services autorisés.

Globalement, on constate une diminution de l'activité en suivi de gestion [- 12 % par rapport à 2012]. Cette baisse d'activité est

principalement liée à des fusions ou rapprochements d'associations qui internalisent les tâches jusqu'alors confiées au service.

Il convient de noter qu'en 2012, certaines interventions n'avaient pu être assurées directement par le service en raison du caractère d'urgence des demandes alors qu'en 2013, le service n'a eu recours à aucune prestation extérieure. L'actualisation des conventions « suivi de gestion » existantes [au nombre de 24], la formalisation de nouvelles propositions d'intervention [onze devis et trois accompagnements] ne permettent pas de compenser les départs de dossiers.

L'appui en droit social

Depuis 2012, l'Uriopss a mis en place des conventionnements d'appui au long court. Ce type d'intervention s'adresse principalement aux structures qui ont des besoins de conseils en droit social et droit du travail et qui ne peuvent spécifiquement dédier en interne une personne sur la fonction gestion du personnel. Par ce nouveau mode de conventionnement, cinq adhérents ont ainsi bénéficié d'un appui renforcé de l'Uriopss en termes de veille légale et conventionnelle, de relecture juridique de documents, d'analyse et de conseils par rapport à des situations données en lien avec la gestion du personnel.

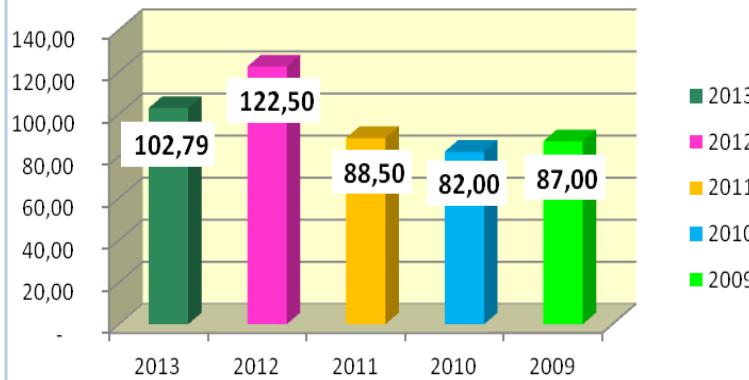
[La formation des acteurs associatifs

Les formations 2013 en quelques chiffres

- 1 428 acteurs associatifs [salariés et bénévoles] et 256 étudiants formés,
- 113 modules de formation,
- 215 jours de formation inter associative ou sur-mesure.

Evolution de l'activité formation

formation professionnelle continue



La formation professionnelle continue, levier pour accompagner les mutations

En 2013, 102,8 jours de formation ont été mis en place. Les formations ont concerné :

- 684 salariés,
- 21 modules en inter-associatif pour un total de 38,3 jours,
- 21 modules sur-mesure réalisés chez les adhérents pour un total de 39 jours,
- 6 conventions passées avec des universités et des écoles de formation [Cnam, CRFPE, EESTS...] pour un total de 7,5 jours,
- 8 sessions de formation mises en place dans le cadre d'appels à projet Unifaf pour un total de quatorze jours,
- 2 modules de formation réalisés pour les équipes internes de l'Uriopss pour un nombre total de quatre jours,

Dans un contexte où les plans de formations sont contraints, les formations inter associatives se maintiennent par rapport à 2012. Le non renouvellement du dispositif de 28 jours de formation sur le territoire de la communauté urbaine d'Arras est quant à lui compensé partiellement par une augmentation des formations sur-mesure en direction des adhérents [+ 8,3 jours par rapport à 2012].

Les formations s'inscrivent dans trois registres principaux.

[Les spécificités propres au secteur social et médico-social autorisé]

Parmi les thématiques couvertes, il y a principalement les enjeux et impacts liés aux évolutions réglementaires et en matière de politiques publiques : impact de la loi HPST sur l'organisation du secteur médico-social, grands axes de la politique de la protection de l'enfance, évolution des relations contractuelles avec les pouvoirs publics, CPOM...

On trouve par ailleurs les thématiques relevant de l'approche populationnelle et plus particulièrement du droit des personnes : la bientraitance, l'enfant, sa famille et la famille d'accueil dans le cadre de la protection de l'enfance.

Il convient de souligner l'expérimentation, à l'initiative d'adhérents de l'Uriopss, d'une formation sur la gestion non violente des conflits en établissements sociaux et médico-sociaux pour

Le rapport d'activité des services...

laquelle des crédits exceptionnels Unifaf ont pu être mobilisés. Par le recours à un organisme de formation anglo-saxon, 12 stagiaires ont bénéficié d'une formation de cinq jours avec pour objectif, en tant que formateur occasionnel, de redéployer cette formation dans leurs établissements. La perspective 2014 est qu'environ 200 salariés des établissements et services bénéficient de deux jours de formation sur cette thématique [cf tableau 1].

[Le pilotage et la gouvernance associative]

L'évaluation interne constitue un enjeu majeur dans le renouvellement des autorisations.

L'année 2013 a été marquée par une augmentation des demandes de formations actions à destination d'équipes pluridisciplinaires notamment sur le secteur de l'hébergement et du logement. Une action de formation a par ailleurs été mise en place en direction des clubs de prévention du Pas-de-Calais en partenariat avec Unifaf. L'Uriopss a par ailleurs été sollicitée pour la mise en place de formations sur les projets d'établissements, services [cf tableau 2].

[Les fonctions support] Les formations concernent principalement les formations relatives au droit social, à la gestion du personnel et aux fonctions de gestion [tenue de comptabilité, plan pluriannuel d'investissement...]. Il est à noter que depuis 2012, l'Uriopss a développé une offre de formation relative aux enjeux et fonction de communication. Dans ce cadre, elle a notamment mis en place six jours de formation sur la communication en situation de crise dans le cadre d'un appel à projet Unifaf [cf tableau 3].

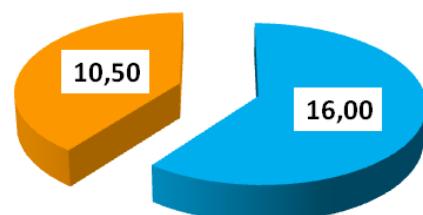
La formation, levier pour soutenir la vie associative et le développement social local

En ce qui concerne le soutien à la vie associative et au développement social local, les trois conventions, signées respectivement avec le Conseil régional, le Conseil général du Nord et le Conseil général du Pas-de-Calais, ont permis de maintenir en 2013 une offre de formations gratuites de qualité, au service des bénévoles et de leur engagement associatif. Ainsi, 55 modules ont été mis en place pour un nombre total de 112,5 jours. Ils ont concerné 188 salariés, 556 bénévoles et 179 associations. Parmi les thèmes de formation les plus sollicités, on retrouve en 2013 notamment des modules en direction des :

- bénévoles dirigeants : la création et la gestion d'une association, le projet associatif et les statuts, pouvoirs et responsabilités des dirigeants, les différents modes de coopérations, l'actualité du secteur social et médico-social, la compréhension de la société...
- bénévoles et/ou salariés investis sur des missions d'accompagnement : accueil-écoute, anticiper les moments de tension et de conflit, le bénévolat et l'accompagnement social, l'accompagnement scolaire, les troubles de la maladie d'Alzheimer et les pathologies apparentées... [cf tableau 4].

1

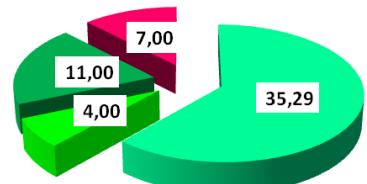
Spécificités propres aux ESMS



■ Environnement et décideurs...
■ Relations personnes accueillies

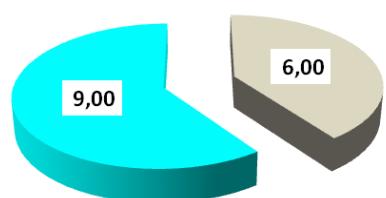
2

Fonctions supports



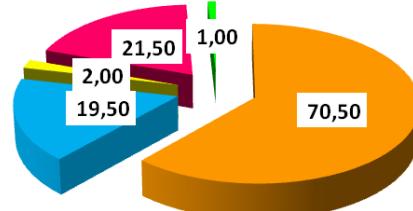
3

Pilotage et gouvernance associative



4

Thématiques formations



■ Relations personnes accueillies
■ Environnement et décideurs publics
■ Informatique, bureautique
■ Pilotage et gouvernance associative
■ Communication

51

Les accompagnements

Les accompagnements en quelques chiffres

- 47 missions sur mesure ont été réalisées à la demande d'associations adhérentes pour un nombre total de :
- 157 jours d'accompagnement,
- 8 missions d'appui dans le cadre de situations de crise [20 jours],
- 3 missions d'appui aux restructurations, en particulier dans le cas de coopérations [GCSMS, fusions...] [28 jours],
- 9 missions d'accompagnement à l'évaluation interne [24 jours].

Les domaines d'intervention

Les missions sur mesure ont pu prendre différentes formes selon les demandes :

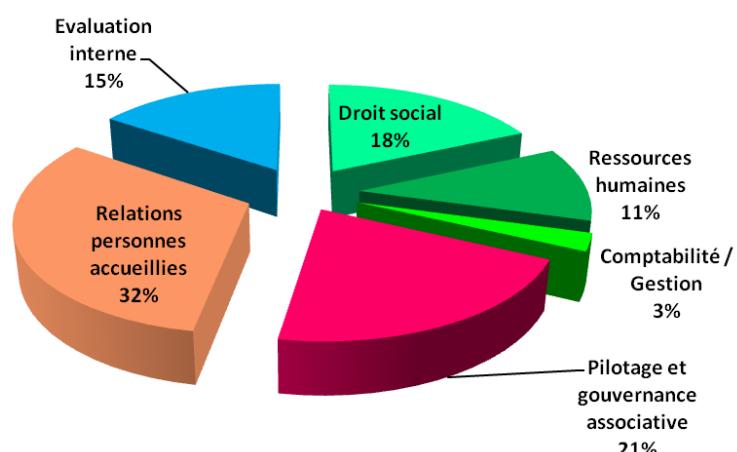
- les accompagnements ponctuels, souvent de courte durée : modification de contrats de travail, appui-conseil pour un recrutement, une rupture de contrat ou un contentieux prud'homal, un changement de convention collective, la création d'un comité d'entreprise, la mise en œuvre de la NAO...
- les accompagnements relevant des activités autorisées : écriture de projet d'établissement ou de service, évaluation interne...
- l'appui à la structuration de la fonction ressources humaines [RH] au sein des établissements et services : mise en place de tableaux de bord internes, d'outils RH, formalisation d'un DUD, lancement d'une GPEC...

En matière d'intervention, l'année 2013 a été marquée par l'accompagnement de plusieurs processus de fusion faisant appel à une expertise complète intégrant la dimension de pilotage global ainsi que des questions de gouvernance, de droit associatif, de relations partenariales, de management des équipes, de droit social ou encore d'analyse financière.

Des compétences qui ont pu être mobilisées dans le cadre d'autres accompagnements sur mesure, aux côtés d'adhérents en difficulté, à la recherche de solutions pour résoudre un conflit interne ou une situation de crise importante.

2013 restera enfin marquée par une forte demande liée aux échéances de

Domaines d'intervention



l'évaluation interne avec un appui de l'Uriopss se concrétisant à plusieurs niveaux :

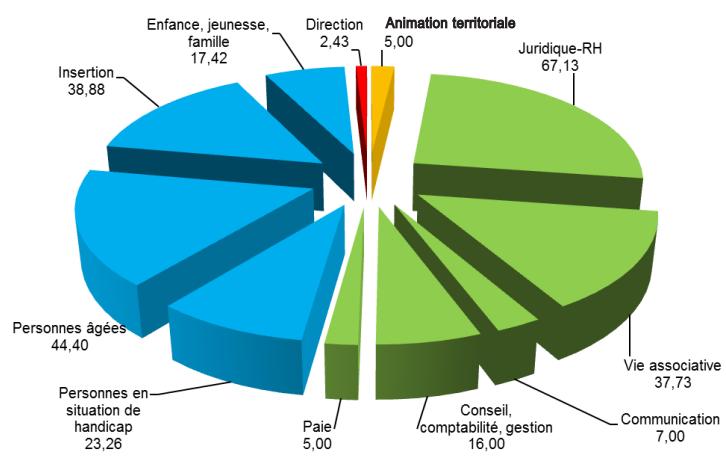
- construction de référentiels associatifs,
- pilotage et animation de la démarche d'évaluation,
- rédaction du rapport d'évaluation interne.

Les moyens déployés

L'équipe

Les salariés mobilisés sur les fonctions mutualisées que sont la tenue de comptabilité, la révision comptable, la gestion de la paie et le conseil juridique sont au nombre de 12.

Contributeurs Uriopss formations et accompagnements [en nombres de jours conventionnés]



Focus sur trois projets

Les projets collectifs constituent une des catégories d'actions collectives soutenues par les fonds mutualisés d'Unifaf pour répondre à des besoins de formation exprimés ou identifiés par plusieurs adhérents. Ces actions sont financées directement par l'OPCA à partir du fonds d'intervention régional [FIR] et gérées par la délégation régionale Nord - Pas-de-Calais. Dans ce cadre, l'Uriopss joue un rôle majeur soit en répondant aux appels à projet lancés par l'OPCA [projet 1], soit en construisant des actions de formation à partir de besoins repérés avec ses adhérents [projets 2 et 3].

1 Une formation sur les évolutions du secteur médico-social pour 60 personnes

Forte d'une approche à la fois transversale et intersectorielle, l'Uriopss a été retenue par Unifaf dans le cadre d'un appel à projet pour organiser et animer une formation de trois jours consacrée aux évolutions du secteur médico-social.

Dispensée à 60 professionnels d'établissements et services du secteur du handicap, répartis en quatre groupes, cette formation avait pour objectif de permettre aux stagiaires de mieux comprendre les évolutions de leur environnement professionnel tout en réinterrogeant collectivement leurs propres pratiques.

La participation sous forme de témoignages de plusieurs partenaires de l'Uriopss tout au long de la formation a été particulièrement appréciée par les stagiaires et a contribué à rendre cette intervention à la fois dynamique et pertinente.

2 La formation à l'évaluation des clubs de prévention spécialisée du Pas-de-Calais

L'animation du secteur Enfance, jeunesse, famille a permis de repérer, avec les clubs de prévention du Pas-de-Calais, un besoin de formation sur la démarche d'évaluation.

Au regard de ce constat et des échéances qui s'imposaient aux structures, un module de formation sur mesure a été construit en partenariat avec l'APSN [centre de ressources de la prévention spécialisée du Nord] puis proposé aux associations volontaires.

Répondant à leur demande, le projet a été présenté à Unifaf et a pu bénéficier de crédits exceptionnels, hors plan de formation, pour la prise en charge de six jours de formation collective.

Répartis sur plusieurs mois pour un groupe de 34 stagiaires [membres des équipes d'encadrement,

des équipes éducatives, personnel administratif et administrateurs], ces journées avaient pour objectif d'apporter aux associations de prévention spécialisée un ensemble de connaissances générales, de savoir-faire opérationnels et de comportements professionnels à mobiliser dans le cadre de l'évaluation interne.

3 La formation MAPA : comment gérer les agressions effectives ou potentielles ?

Le service Vie associative et formation des acteurs a initié en 2013 une expérimentation visant à mettre en place une formation à la gestion non violente de situations de crise.

Confrontés à une augmentation des situations de violences, six établissements intervenant dans l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap [enfants et adultes] ainsi que dans l'accueil de jeunes placés sur décision d'un juge ou des services de l'ASE, ont participé au projet.

Le principe a consisté en premier lieu à former douze professionnels des établissements afin qu'ils deviennent à leur tour formateurs occasionnels et assurent dans un second temps la formation auprès de leurs collègues. Au total, à l'issue des deux phases [formation des formateurs et redéploiement en interne], ce sont plus de 200 professionnels qui auront été formés à cette méthode.

Une méthode déjà éprouvée et reconnue outre-Atlantique où se situe le siège du CPI, l'organisme de formation canadien avec lequel le projet a été co-construit.

2013 aura donc permis de mettre en place un groupe pilote pour cette formation atypique, dans la perspective de développer une offre nouvelle, au plus près des attentes des professionnels. En 2014, l'impact de cette formation sera mesuré avec les structures parties prenantes. L'objectif est d'intégrer ce volet dans l'évaluation interne.

Les formations et accompagnements mis en place en 2013 n'auraient pu être menés à bien sans la forte implication des :

- dix-huit salariés de l'Uriopss qui ont assuré des formations ou réalisé des accompagnements au cours de l'année,
- cinq secrétaires et assistants qui ont contribué au bon déroulement des prestations délivrées par les différents secteurs et services,
- trois permanents du service communication qui ont apporté leur soutien pour la valorisation et la diffusion de l'offre de services proposée par l'Uriopss,
- de la permanente du service comptabilité qui a participé au suivi financier de l'activité du service.

En complément des compétences mobilisées en interne, vingt intervenants extérieurs ont assuré des missions d'accompagnement ou de formation pour le compte de l'Uriopss durant l'année, principalement pour la formation des bénévoles.

Afin d'être en capacité de développer de nouveaux projets pour répondre aux besoins et demandes des adhérents, l'année 2013 a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle salariée au sein de l'équipe du service vie associative et formation des acteurs.

L'accompagnement des évolutions de pratiques de travail

L'accompagnement des intervenants Uriopss à l'évolution de leurs modes d'intervention et pratiques de travail s'est concrétisé en 2013 par :

- un tutorat pour une valeur de vingt-cinq jours,
- des formations assurées en interne : deux jours de formation interne sur l'évaluation interne et deux jours de formation du personnel administratif sur la maîtrise des outils bureautiques pour de nouvelles formes d'intervention.

Au regard de ces constats et du souhait exprimé par les permanents de l'Uriopss pour améliorer la qualité de leurs interventions, des réunions collectives et régulières ont par ailleurs été mises en place depuis septembre 2013. Cet espace de retours d'expériences permet de partager ainsi que d'échanger sur les pratiques et sur les outils et méthodes capitalisables au sein de l'équipe.

L'ingénierie

L'année 2013 a permis de déployer une ingénierie et de formaliser une méthodologie d'accompagnement à la mise en place :

- d'un processus d'évaluation interne basé sur un principe de participation de l'ensemble des parties prenantes [bénévoles, équipes salariées pluridisciplinaires, personnes accueillies et accompagnées, partenaires...],
- d'un processus de fusions associatives et de création de groupement de coopération sociale ou médico-sociale.

Enfin la participation des responsables de services de l'Uriopss à huit commissions et groupes de travail du réseau Uriopss-Uriopss constituent également des espaces d'appropriation des enjeux du secteur sur les thématiques suivantes : gestion-tarification, droit social, ressources humaines, vie associative, Europe, coopérations, évaluation interne et appels à projets.

Perspectives

La finalité de l'Uriopss est que les services aux adhérents s'inscrivent dans l'accompagnement des nouvelles stratégies associatives.

Structuration de l'économie sociale et solidaire

La loi relative à l'ESS a été adoptée au Sénat en première lecture le 7 novembre 2013. Elle vise à « *encourager un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire dans tous ses aspects, afin de construire avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire une stratégie de croissance plus robuste, plus riche en emplois, plus durable et plus juste socialement* ».

La structuration des instances de l'ESS, la reconnaissance du modèle associatif, la diversification des financements et la sécurisation de l'attribution des financements publics sont autant de débats qu'il conviendra de suivre dans les prochains mois.

Restructuration du secteur social et médico-social

La reconceptualisation du système de santé, le développement de modes alternatifs d'accueil et d'accompagnement, la recherche de rationalisation de la dépense publique sont des facteurs qui impactent les acteurs du secteur social et médico-social dans leurs modes d'organisation et dans l'ancrage territorial. Cela inter-agit dans les modalités d'intervention de l'Uriopss auprès de ses adhérents.

L'Uriopss entend poursuivre le développement d'accompagnements collectifs et individuels en renforçant sa

capacité à intervenir sur les enjeux d'actualité : situations de crise, coopérations, diversification des financements [fonds structurels européens...], appui au montage de nouveaux projets [patrimoine...].

Pour cela, l'adaptation des ressources humaines aux nouveaux besoins en compétences et formes d'intervention est nécessaire. Elle s'entend tant en interne qu'au sein du réseau notamment par le renforcement des mutualisations.

Evolution de la formation professionnelle

■ La réforme de la formation professionnelle : six mois après la promulgation de la loi sur la sécurisation de l'emploi, l'accord sur la formation professionnelle conclu le 14 décembre 2013 entre les partenaires sociaux entend faire de la formation professionnelle un levier de transformation, tant en matière de compétitivité que de promotion sociale. L'un des objectifs affichés par la loi est de se doter des moyens nécessaire pour mieux former ceux qui en ont le plus besoin, les travailleurs moins qualifiés,

les demandeurs d'emploi, les salariés des très petites, petites et moyennes entreprises, les salariés des secteurs et des entreprises fragilisés par les mutations économiques. L'adoption de la loi n°2014-288, le 5 mars 2014, organise la refonte du système de formation, reconnaît et contribue à faire évoluer la politique de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle.

Il convient d'être présent dans les lieux d'arbitrage et de gouvernance de la formation professionnelle continue et d'accompagner les adhérents dans la mise en place du compte personnel de formation, véritable enjeu de dialogue social et de processus GPEC [entretiens professionnels, évolutions professionnelles...].

■ La mise en place du dispositif développement professionnel continu [DPC] : depuis le 1^{er} janvier 2013, tout professionnel de santé doit satisfaire à une obligation de développement professionnel continu en s'inscrivant dans un programme annuel ou pluriannuel de DPC. Pour être reconnus comme tels, les programmes, qui intègrent la formation professionnelle continue et l'évaluation des pratiques doivent être dispensés par des organismes habilités.

L'Uriopss Nord - Pas-de-Calais souhaite s'inscrire dans cette démarche avec en 2014, le dépôt d'une demande d'enregistrement « organisme DPC » et l'élaboration d'une nouvelle approche d'accompagnement de l'évolution des compétences professionnelles ●

Les services de l'Uriopss

Marine Réquillart-Aubert
directrice adjointe chargée des Services
[m.aubert@uriopss-npdc.asso.fr]

Valérie Delaet
responsable du service Juridique et ressources humaines
[v.delaet@uriopss-npdc.asso.fr]

Clément Fauvarque
responsable du service Conseil, comptabilité, gestion
[c.fauvarque@uriopss-npdc.asso.fr]

Mathilde Le Bihan
responsable du service Vie associative et formation des acteurs
[m.lebihan@uriopss-npdc.asso.fr]

Les résolutions 2013

1

Vote du PV de l'AG 2012 et des rapports 2013

L'assemblée générale approuve :

- le procès-verbal de l'assemblée générale 2012 qui s'est tenue le 30 mai 2013,
- le rapport moral du Président,
- le rapport d'activité de l'Uriopss portant sur l'exercice 2013, présentés ce jour.

2 et 3

Présentation et affectation du résultat

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du trésorier et le rapport du commissaire aux comptes. Les comptes de l'exercice 2013 se soldent par un résultat de l'exercice de - 31 541,03 €. L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs.

56

L'assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice et de la consommation des réserves constituées pour des actions d'accompagnement des adhérents pour un montant total de - 14 026,16 € sur le compte de réserves pour projets associatifs et ceci conformément aux décisions prises lors de l'AG du 30 mai 2013.

Elle prend acte que la réserve pour des « *actions de formation en direction du personnel* » est maintenue à hauteur de 15 000 €. Le « *fond interassociatif de territoire et situations de crise* » est désormais de 25 973,84 € suite au retrait de 14 026,16 € correspondant au financement retenu par les instances.

Par ailleurs, l'assemblée générale propose d'imputer le solde, après intégration des fonds dédiés, soit - 31 541,03 € + 14 026,16 € = - 17 514,87 € au compte report à nouveau.

Après cette affectation, le report à nouveau de l'Uriopss passe de 789 866,66 € à 772 351,79 €.

4

Fond dédié pour des actions en direction des associations pour personnes âgées et personnes en situation de handicap

Par ailleurs, à la demande de l'association SYDO qui, suite à sa liquidation, a dévolu à l'Uriopss des fonds pour un montant de 32 200 €, des actions ciblées seront mises en place et dédiées aux associations pour personnes âgées et personnes en situations de handicap.

Les fonds ont été inscrits dans un compte de fonds dédiés spécifique.

5

Rapport spécial du commissaire aux comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, prend acte de l'absence de convention.

6

Le service Conseil comptabilité gestion

L'assemblée générale prend acte de la situation budgétaire du service « *Conseil comptabilité gestion* » et confirme la décision du conseil d'administration, du 15 mai 2014, d'adapter les services à la nouvelle donne économique et aux besoins des adhérents

ou

et donne mandat au conseil d'administration afin de prendre toute mesure pour adapter le service aux besoins et aux capacités financières des adhérents, et à la situation globale de l'Uriopss

57

7

Ratification des désignations

L'assemblée générale ratifie la cooptation :

- par le conseil d'administration de l'Uriopss de Christine Ducourant de l'AGSS UDAF en remplacement de Serge Marchand de l'ADAR Flandre maritime, démissionnaire,
- par l'AHNAC de Dominique Diago en remplacement de Mohamed Abdelatif,
- par la Fondation d'Auteuil de Pierre Sattler en remplacement d'Olivier Pons,
- par l'IFAR de Francis Rembotte en remplacement de Denis Vanlancker.

57

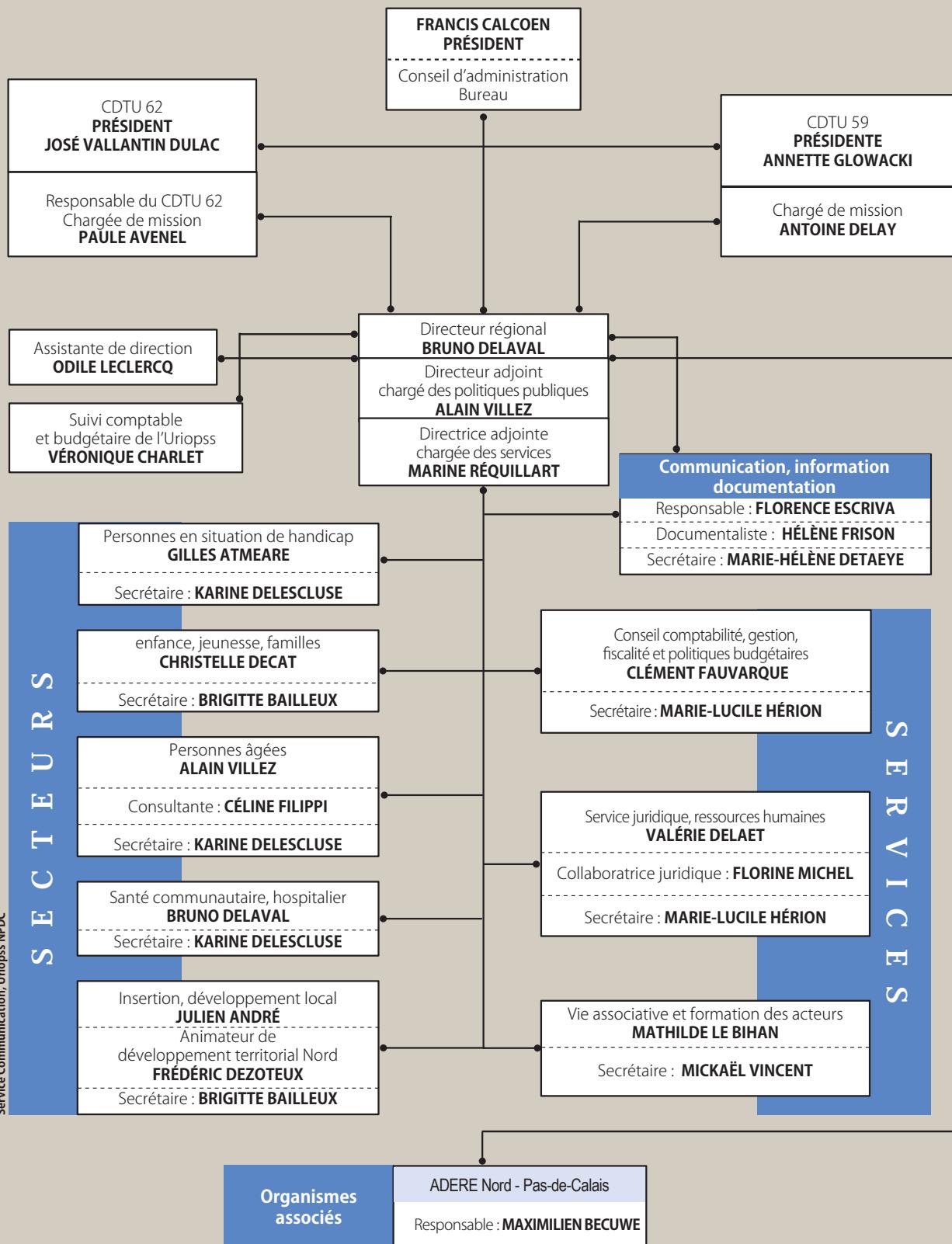
8

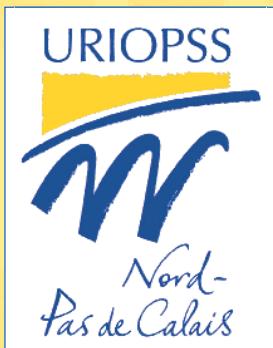
Le mandat

En raison de l'importance et de la nécessaire pertinence des positionnements du réseau au sein des différents lieux de représentation, l'assemblée générale décide la mise en place d'une lettre de mandat, document d'engagements réciproques entre l'Uriopss et la personne mandatée.

fonctionnel l'Organigramme de l'Uriopss Nord - Pas-de-Calais

[au 31 décembre 2013]





Le sens de l'action

Depuis 1948, l'Uriopss a maintenu le cap qu'elle s'était fixé : *unir les associations pour développer les solidarités.*

Aujourd'hui, plus que jamais, il faut affirmer la spécificité de l'association et la place centrale des personnes dans le projet associatif, pour consolider les liens de solidarité.

L'Uriopss s'appuie résolument sur ces valeurs.

C'est tout le sens de notre action

L'Uriopss Nord - Pas-de-Calais rassemble plus de 1 100 adhérents, associations, établissements et services.

Elle s'inscrit dans un réseau de vingt-deux unions régionales regroupées au sein d'une union nationale, l'Uniopss. Depuis sa création en 1948, l'Uriopss Nord - Pas-de-Calais n'a cessé d'être une union régionale toujours en mouvement, portant les grandes valeurs humanistes et communautaires.

L'Uriopss Nord - Pas de Calais s'attache à développer la vie associative et à conforter la place des associations dans la région. L'action des associations trouve son sens dans un projet associatif qui doit s'adapter en permanence aux réalités sociales. L'Uriopss organise l'échange, favorise la parole et la réflexion entre les associations.

L'Uriopss Nord - Pas-de-Calais organise des commissions et des regroupements sectoriels et intersectoriels sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Elle est présente dans la plupart des instances de concertation départementales et régionales. Elle transmet les analyses des associations au niveau politique et offre à ses adhérents un soutien et une animation collective au service des personnes fragiles ou fragilisées à un moment de leur vie.

Uriopss Nord - Pas-de-Calais

*Union Régionale Interfédérale
des œuvres et Organismes
Privés Sanitaires et sociaux*

**Centre Vauban • 199-201 rue Colbert
bâtiment Douai [5^e étage] • 59000 Lille**
03 20 12 83 43 • fax : 03 20 12 83 69
uriopss@uriopss-npdc.asso.fr

**Ilôt Bon Secours • 12 rue Paul Adam
[bâtiment A/entrée B] • 62000 Arras**
03 21 71 44 33 • fax : 03 21 71 31 44
cdu@uriopss-npdc.asso.fr

**230 bis avenue Désandrouin
59300 Valenciennes**
03 27 42 10 80 • fax : 03 27 42 12 15
chcu@uriopss-npdc.asso.fr

www.uriopss-npdc.asso.fr

Le rapport d'activité 2013 est disponible en ligne : fiche 78967